

RAPPORT ANNUEL 2023



PRIX ET QUALITÉ
DU SERVICE
PUBLIC DE L'EAU
POTABLE ET DE
L'ASSAINISSEMENT



lehavreseinemetropole.fr

PRÉAMBULE

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public (RPQS)

En vertu de l'article L 2224-5 du code général des collectivités territoriales, le président de l'établissement public de coopération intercommunale est tenu de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et du service public de l'assainissement.

Cette disposition a pour objectif de renforcer la transparence et l'information dans la gestion de ces services, disposition qui est inscrite dans la loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement (dite loi Barnier). Cette loi a organisé une information détaillée sur le prix et la qualité de ces services via le recours à un ensemble d'indicateurs de performance définis par la réglementation.

Toujours dans l'esprit de transparence voulu par la loi Barnier, ce rapport annuel de la Collectivité est mis à la disposition de quiconque souhaite le consulter en version numérique sur le site de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole :

www.lehavreseinemetropole.fr ; rubrique Accès rapide > Kiosque > Rapport annuel eau et assainissement.
Et disponible sur demande en version papier.

GLOSSAIRE ET DÉFINITION

AC : Assainissement Collectif / AEP : Alimentation Eau Potable / ANC : Assainissement Non Collectif

AESN : Agence de l'Eau Seine-Normandie / ARS : Agence Régionale de la Santé

DSP : Délégation de Service Public

DTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer

EH : Equivalent Habitant (paramètre de dimensionnement des ouvrages d'assainissement)

ERU : Eaux Résiduaires Urbaines (Directive Européenne)

ILP : Indice Linéaire de Pertes (L'ILP en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuites sur le réseau de distribution)

ILC : Indice Linéaire de Consommation

ILVNC : Indice Linéaire des Volumes Non Comptés (L'ILVNC évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage.)

LHSM : Le Havre Seine Métropole

PSV : Point de Surveillance

SIAEPA : Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable et Assainissement

STEP : Station d'Épuration

SRC : Commune de Saint-Romain-de-Colbosc ; SRNO : Saint-Romain- Nord-Ouest

Paramètres Assainissement : quelques définitions

Les matières organiques consomment l'oxygène dissous dans l'eau en se dégradant. Le degré de pollution s'exprime en DBO5 et DCO.

DBO5 (Demande Biologique en Oxygène sur 5 jours) : représente la quantité d'oxygène nécessaire aux micro-organismes présents dans l'eau pour oxyder (dégrader) l'ensemble de la matière organique d'un échantillon d'eau maintenu à 20°C en 5 jours.

DCO (Demande Chimique en Oxygène) : permet d'apprécier la concentration en matières organiques ou minérales, dissoutes ou en suspension dans l'eau au travers de la quantité d'oxygène nécessaire à leur oxydation (dégradation) chimique totale.

MES : Matières En Suspension

Les eaux usées ont très souvent une teneur importante en composés d'azote et de phosphore, matières nutritives qui favorisent la croissance des végétaux aquatiques entraînant une prolifération d'algues microscopiques qui détériorent la qualité des milieux aquatiques avec comme conséquences un déséquilibre du milieu, l'apparition de mousses nauséabondes...

Il est donc essentiel de maîtriser ces rejets dans le milieu naturel.

L'azote peut se trouver sous quatre formes dans les eaux usées : azote organique, azote ammoniacal, nitrites, nitrates.

NK (azote Kjeldahl) : représente les formes réduites de l'azote, soit l'azote organique et l'azote ammoniacal.

NGL (azote global) : représente l'azote sous l'ensemble de ses formes.

SOMMAIRE

LE SERVICE EAU POTABLE

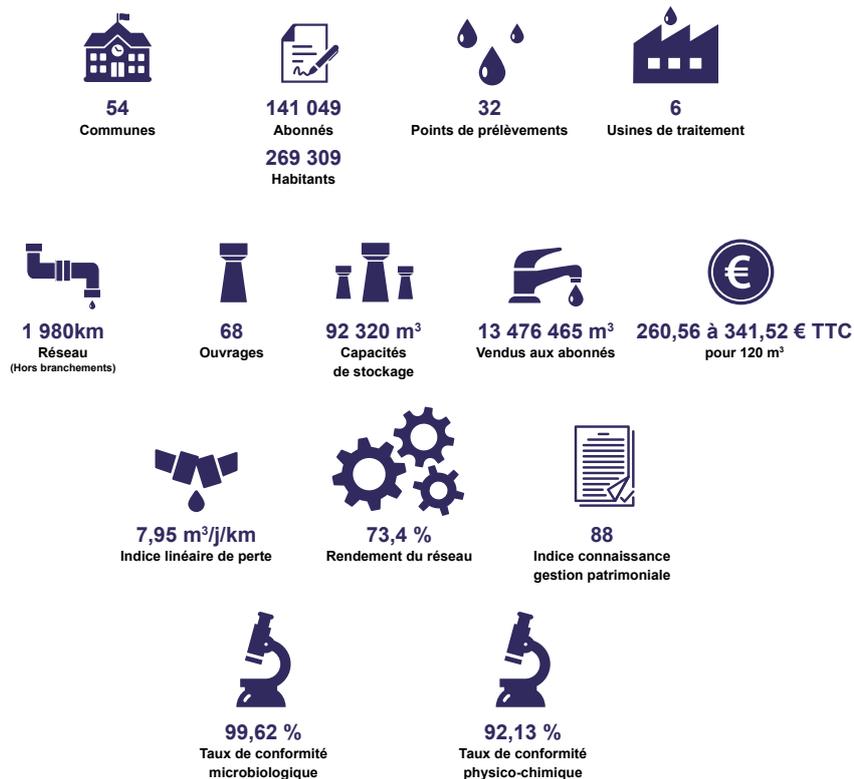
11

Chapitre 1	PRÉSENTATION GÉNÉRALE SERVICE EAU LE HAVRE SEINE MÉTROPOLE	12
1.1	Organisation des services - Mode de gestion en 2023	12
1.2	La direction Cycle de l'Eau	13
1.3	Caractéristiques techniques du service	14
1.3.1	Ressources en eau - Production	14
1.3.2	Caractéristiques des points de production	14
1.3.3	Usines de traitement de l'eau	16
1.3.4	Qualité des eaux distribuées - Suivi réalisé par l'ARS (Indicateur [P101.1] et [P102.1])	16
1.3.5	Protection des ressources en eau (Indicateur [P108.3])	20
1.3.6	Connaissance patrimoniale et gestion des réseaux d'eau potable (Indicateur [P103.2])	21
1.3.7	Patrimoine	22
1.4	Exploitation - Indicateurs de performance	23
1.4.1	Exploitation du réseau AEP	23
1.4.2	Volumes produits, importés, exportés et mis en distribution au cours de l'exercice	24
1.4.3	Eau industrielle	27
1.4.4	Rendement du réseau de distribution (Indicateur [P104.3])	27
1.4.5	Indice linéaire de pertes en réseau (ILP) (Indicateur [P106.3])	29
1.4.6	Indice linéaire de volumes non comptés (Indicateur [P105.3])	31
1.4.7	Indice linéaire de consommation (ILC)	31
1.4.8	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (Indicateur [P107.2])	33
1.4.9	Renouvellement du parc des compteurs d'eau	33
1.4.10	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service (Indicateur [D151.0]) et taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (Indicateur [P152.1])	34
1.5	Tarification de l'eau potable	34
1.6	Gestion des abonnés	37
1.6.1	Abonnés	37
1.6.2	Estimation de la population desservie (Indicateur [D101.0])	38
1.6.3	Volumes vendus aux abonnés	38
Chapitre 2	DONNÉES FINANCIÈRES	39
2.1	Recettes de la collectivité	39
2.2	Taux d'impayés (Indicateur [P154.0])	39
2.3	État de la dette du service (Indicateur [P153.2])	40
2.4	Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (Indicateur [P109.0])	41
Chapitre 3	TRAVAUX ENGAGÉS ET PROJETS À L'ÉTUDE	42
3.1	Programme de travaux	42
3.2	Projets - Études - Autres réalisations	43

LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT 45

Chapitre 1	PRÉSENTATION GÉNÉRALE SERVICE ASSAINISSEMENT LE HAVRE SEINE MÉTROPOLE	46
1.1	Organisation des services - Mode de gestion en 2023	46
1.2	La direction Cycle de l'Eau	48
1.3	Caractéristiques techniques du service	48
1.3.1	Les unités de dépollution des eaux usées	48
1.3.2	Connaissance patrimoniale et gestion des réseaux d'eaux usées (Indicateur [P202.2B])	52
1.3.3	Patrimoine	53
1.4	Exploitation - Indicateurs de performance des stations de traitements des eaux usées	54
1.4.1	Entretien et maintenance des ouvrages	54
1.4.2	Les points de curage fréquents du réseau (Indicateur [P252.2])	55
1.4.3	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (Indicateur [D202.0])	55
1.4.4	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (Indicateur [P255.3])	56
1.4.5	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (Indicateur [P253.2])	57
1.4.6	Volumes traités et rejetés au milieu naturel	58
1.4.7	Bilan de l'autosurveillance des ouvrages d'épuration	60
1.4.8	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (Indicateur [P254.3])	65
1.4.9	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (Indicateur [P203.3])	65
1.4.10	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (Indicateur [P204.3])	66
1.4.11	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (Indicateur [P205.3])	67
1.4.12	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (Indicateur [D203.0]) et taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conforme à la réglementation (Indicateur [P206.3])	67
1.5	Tarification de l'assainissement collectif	69
1.6	Gestion des abonnés	71
1.6.1	Abonnés redevables de l'assainissement collectif	71
1.6.2	Assiette de facturation	71
Chapitre 2	DONNÉES FINANCIÈRES	72
2.1	Recettes de la collectivité	72
2.2	Taux d'impayés (Indicateur [P257.0])	72
2.3	État de la dette du service (Indicateur [P256.2])	73
2.4	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (Indicateur [P207.0])	74
Chapitre 3	TRAVAUX ENGAGÉS ET PROJETS À L'ÉTUDE	75
3.1	Programme de travaux	75
3.2	Projets – Études – Autres réalisations	76
3.3	Écopôle	79
Chapitre 4	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	80
4.1	Mission statutaire du SPANC	80
4.2	Mode de gestion du service	80
4.3	Tarification de l'assainissement non collectif	81
4.4	Caractéristiques du service	81
4.5	Évaluation du nombre d'habitants desservis par le SPANC (Indicateur [D301.0])	82
4.6	Bilans des contrôles réalisés	83
4.7	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D 302.0)	84
4.8	Le taux de conformité des installations	84

CHIFFRES CLÉS EAU POTABLE



CHIFFRES CLÉS ASSAINISSEMENT COLLECTIF



Tableau récapitulatif des indicateurs descriptifs et de performance

Eau potable

			Secteurs - Le Havre Seine Métropole - 2023				
Code	Nom de l'indicateur	Unité	Régie 8 communes	DSP LHSM 41 communes	SRNO 3 communes	Bénouv. / BSC 2 communes	Le Havre Seine Métropole 54 communes
INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES							
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis ⁽¹⁾	hab.	199 809	65 707	2 899	839	269 309
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€/m ³	2,40 à 2,43	2,25 à 2,85	2,17	2,51	2,17 à 2,85
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	jours ouvrables	1	1	1	1	1
INDICATEURS DE PERFORMANCE							
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	99,39	100	100	100	99,62
P101.1a	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques	unité	491	257	13	21	782
P101.1b	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques non conformes	unité	3	0	0	0	3
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	94,3	87,74	100	100	92,13
P102.1a	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques	unité	491	310	14	24	839
P102.1b	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques non conformes	unité	28	38	0	0	66
P103.2b	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	unité	88	82	95	91	88
P104.3	Rendement du réseau de distribution	%	78,9	68,6	78,4	84,4	73,4
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	m ³ /km/j	10,17	5,1	1,73	1,34	8,13
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/j	9,88	5,05	1,66	1,32	7,95
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,36	0,26	1,72	0	0,35
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau ⁽²⁾	%	60	60	60	-	60
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	€	28 474,42	217	0	0	28 691,42
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	100	100	100	100	100
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	an	1 ans et 3 mois				
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	3,82	2,41	1,37	1,29	3,59

(1) Estimation du nombre d'habitants desservis : 55 habitants hors territoire communautaire

(2) Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau : 20 % pour les forages d'Étretat

Tableau récapitulatif des indicateurs descriptifs et de performance

Assainissement collectif

			Secteurs - Le Havre Seine Métropole - 2023							
Code	Nom de l'indicateur	Unité	Régie	DSP LHSM 29 communes	SRNO	Sainneville	SRC	La Cerlangue	Bénouv. / BSC	Le Havre Seine Métropole
INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES										
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	hab.	197 558	42 863	1 331	486	6 874	4 118	499	253 729
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	unité	26	75	0	0	0	0	0	101
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	tMS	5185,9	137,90	2,30	0	76,10	28,50	-	5 430,7
D204.2	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€ / m ³	1,38 à 2,34	2,34 à 3,29	4,29	2,61	3,42	3,67	3,92	1,38 à 4,29
INDICATEURS DE PERFORMANCE										
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	unité	87	27	81	92	81	28	27	38
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100	48,1	Non concerné	Non concerné	100	100	Non concerné	99,16
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100	0	Non concerné	Non concerné	0	100	Non concerné	96,49
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100	0	Non concerné	Non concerné	0	59,8	Non concerné	96,87
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	%	100	100	100	100	100	100	100	100
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	€	28 474,42	16	0	0	0	0	0	28 490,42
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	points par 100 km	8,26	2,58	0	0	3,49	2,06	0	5,77
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	%	0,21	0,39	0,35	0	0	0	0	0,26
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	%	98,08	83,33	Non concerné	Non concerné	58,33	100	Non concerné	97,11
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	%	110	50	50	50	50	50	50	79
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	an	3 ans et 4 mois							
P257.0	Taux d'impayés	%	3,62	2,97	1,58	0,90	1,75	2,04	1,33	3,49

Tableau récapitulatif des indicateurs descriptifs et de performance

Assainissement non collectifs

Code	Nom de l'indicateur	Unité	2023
INDICATEURS DESCRIPTIFS DU SERVICE			
D301.0	Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif	hab.	12 193
D302.0	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	De 0 à 140	120
INDICATEURS DE PERFORMANCE			
P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	%	34

LE SERVICE EAU POTABLE

Chapitre 1 – PRÉSENTATION GÉNÉRALE

SERVICE EAU LE HAVRE SEINE MÉTROPOLE

1.1 Organisation des services – Mode de gestion en 2023

La communauté urbaine Le Havre Seine Métropole (LHSM) assure l'alimentation en eau potable d'une population estimée à 269 309 habitants (estimation basée sur les données de population totale de l'INSEE source : [Populations légales 2021 | Insee \[Décret n°2022-1702 du 29 décembre 2022\]](#)). Ce qui correspond à **141 049 abonnés** sur l'ensemble de son territoire composé de 54 communes.

En 2023, l'organisation des services est la suivante (voir la liste des communes dans l'Annexe « Mode de gestion et date des contrats de DSP ») :

- 1 secteur « Régie » exploité directement par la CU LHSM : Secteur Régie (8 communes dont Le Havre, soit 199 809 habitants) ;
- 3 secteurs exploités en Délégation de Service Public (46 communes, soit 69 500 habitants) :
 - Délégation de service public du secteur « DSP LHSM 41 communes » ;
 - Délégation de service public de l'ancien SIAEPA de « Saint-Romain-Nord-Ouest » (3 communes) ;
 - Délégation de service public partielle du SIAEPA de « Fécamp Sud-Ouest » (2 communes : Bénouville et Bordeaux-Saint-Clair).

En application de la loi du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, les contrats de délégation conclus par toutes ces collectivités ont été transférés à LHSM, ils se poursuivent jusqu'à leur terme.

Les modes de gestion et exploitants des différents secteurs en 2023 sont les suivants :

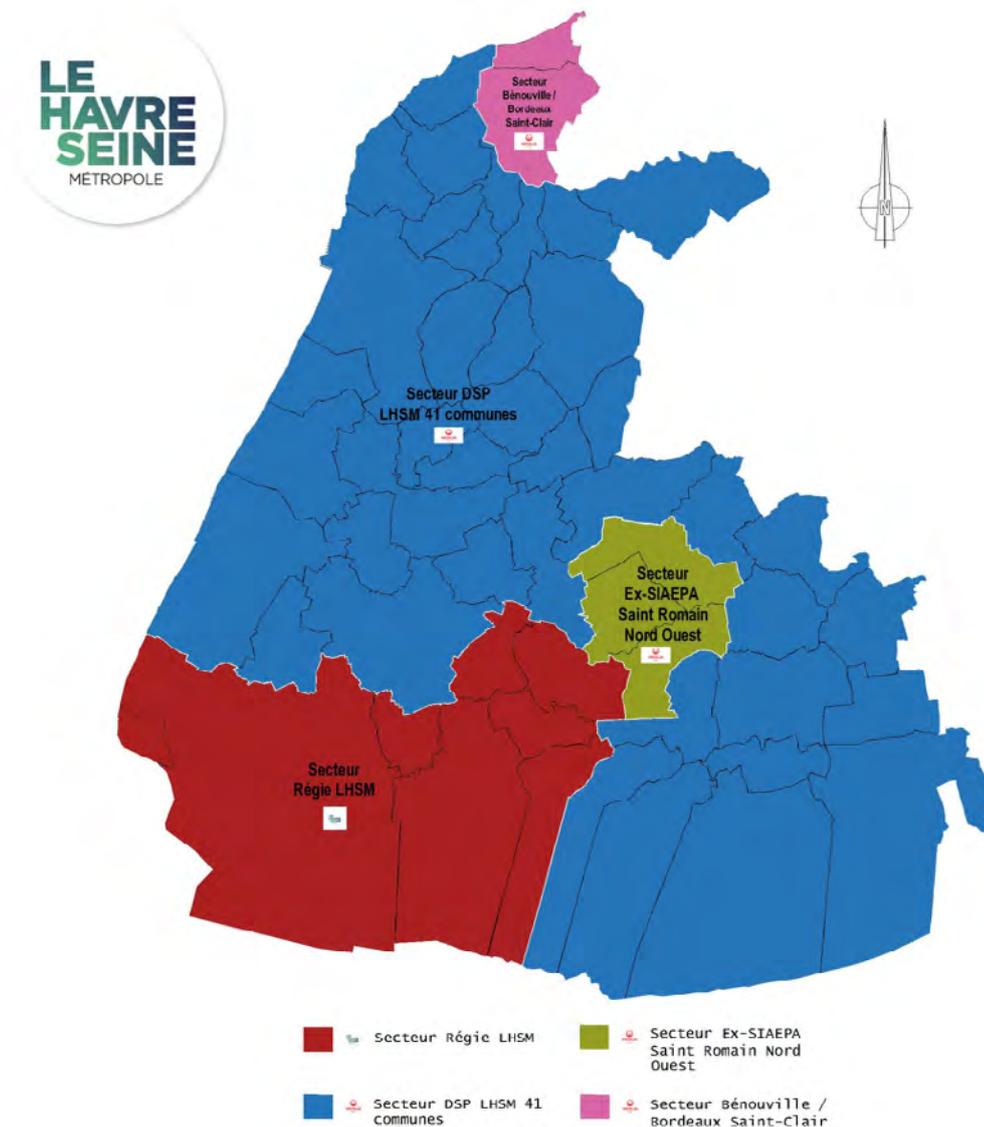
Périmètre	Régie	DSP LHSM 41 communes Ex SIAEPA SRNO Bénouville / Bordeaux-Saint-Clair
Exploitant en 2023	Régie directe 	Affermage 

Le contrat sur le secteur Ex SIAEPA de Saint-Romain-de-Colbosc est arrivé à échéance le 02 mars 2022. Ce périmètre été intégré à cette date dans le périmètre du nouveau contrat DSP LHSM 41 communes démarré le 01 janvier 2022 dont le titulaire est VEOLIA EAU.

Le contrat sur le secteur de l'ex SIAEPA de la région de Criquetot L'Esneval est arrivé à échéance le 10 mai 2022. Ce périmètre été intégré à cette date dans le périmètre du nouveau contrat DSP LHSM 41 communes démarré le 01 janvier 2022 dont le titulaire est VEOLIA EAU.

Cette organisation est synthétisée dans la carte présentée ci-dessous :

Le Havre Seine Métropole
Exploitation du service public d'eau potable
 Au 1^{er} janvier 2023



1.2 La direction Cycle de l'Eau

Le Havre Seine Métropole est autorité organisatrice pour la production et la distribution de l'eau sur l'ensemble de son territoire, via sa direction Cycle de l'Eau.

Elle est exploitante des services publics de l'eau potable, soit en régie, soit via des Délégations de Service Public.

Elle est également concessionnaire de réseau, puisqu'elle distribue pour le compte de HAROPA Port – Le Havre de l'eau potable et de l'eau industrielle. Cette dernière est produite à partir d'un pompage en Seine situé à Norville.

Elle assure également les études et le suivi des investissements.

1.3 Caractéristiques techniques du service

1.3.1 Ressources en eau - Production

L'approvisionnement en eau potable sur l'ensemble du territoire de Le Havre Seine Métropole est issu de **32 points de prélèvement** dont trois ressources stratégiques : **Saint-Laurent-de-Brèvedent, Radicatel et Yport**.

Ces ouvrages de production d'eau sont interconnectés pour un certain nombre d'entre eux et constituent l'ossature de l'approvisionnement en eau de de la Communauté Urbaine. Leur forte capacité de production vient de l'étendue de leur bassin d'alimentation (plus de 100 km² pour certains).

Le territoire réalise quelques importations d'eau en provenance de :

- Fécamp Caux Littoral - *SIAEPA de Fécamp-Sud-Ouest* : pour les communes de Bénouville et Bordeaux-Saint-Clair ;
- Caux Seine Agglomération pour la commune des Trois-Pierres.

Par ailleurs, elle exporte de l'eau potable vers les collectivités suivantes :

- Fécamp Caux Littoral - *SIAEPA de Fécamp-Sud-Ouest* ;
- Caux Seine Agglomération ;
- Communauté de communes Campagne-de-Caux.

1.3.2 Caractéristiques des points de production

Les ressources en eau proviennent de forages ou de sources situés sur le territoire communautaire, mais également en dehors. Ainsi l'eau alimentant la ville du Havre provient en partie de prélèvement sur les communes de Saint-Jean-de-Folleville (Radicatel) et d'Yport.

L'eau avant sa distribution, subit plusieurs traitements dans les usines de production. Le traitement final est une chloration pour garantir sa potabilité. Après pompage de l'eau, celle-ci est envoyée dans des réservoirs destinés à assurer une réserve et à maintenir un niveau de pression suffisant chez les abonnés.



Usine de production d'eau potable d'Yport

L'identification des différents points de prélèvements est présentée ci-dessous :

Secteur	Ouvrage AEP	Indice BSS	Autorisation de prélèvement (m³/j)	Capacité de production (m³/j)		Volume prélevé (m³)					
				Ouvrage	Total secteur	2022	2023	Variation (N/N-1)			
Régie	Source de SAINT-LAURENT-DE-BRÉVEDENT Petites Sources, Grandes Sources, Source des Pruniers, Les Pruniers F3, Le Catillon	00747X0197 00747X0198 00747X0199 00747X0200 00747X0201	40 000	15 000	102 700	4 136 323	4 100 227	- 0,87% ▼			
	SAINT-LAURENT-DE-BRÉVEDENT - Forage	00748X0025	1 500	1 500		129 315	90 494	- 30,02% ▼ ⁽¹⁾			
	RADICATEL - C1, C2, C4, C5, C7, CH1, SPIE 6, Four aux veaux, Moulin A Ouest, Moulin B Est, La Bruisseriesse, Le Vivier	00756X0040 00756X0041 00756X0042 00756X0043 00756X0045 00756X0046 00756X0047 00756X0082 00756X0120 00756X0121 00756X0122 00982X0083	63 000	55 000		8 154 808	8 290 060	+ 1,66% ▲			
	YPORT	00568X0061	50 000	25 000		6 045 082	5 683 426	- 5,98% ▼			
	SAINT-MARTIN-DU-MANOIR Source et Forage Durecu	00747X0143 00747X0144	6 200	6 200		353 730	449 152	+ 26,98% ▲			
	ÉTRETAT Forages n°1 et n°2	00567X0029 00567X0030	1 120	1 120		1 120	196 424	159 621	- 18,74% ▼		
	Ex CODAH - DSP	ROLLEVILLE Source 74-7-51 et 74-7-52	00747X0051 00747X0052	1 200		1 200	4 000	407 869	406 224	- 0,40% ▼	
MONTVILLIERS - Source La Payennière		00747X0150	2 800	2 800	3 000	840 466	816 770	- 2,82% ▼			
LOUDALLES F3 Côte de Carouge		00748X0029	2 000	2 000		694 894	768 239	+ 10,55% ▲			
LOUDALLES F2 Côte de Sandouville		00748X0027	1 000	1 000	5 300	610 310	685 725	+ 13,30% ▲ ⁽²⁾			
SAINT-VIGOR-D'YMONVILLE Nouveau forage		00981X0075	2 000	2 000					498 695	447 403	- 10,29% ▼
SAINT-MARTIN-DU-BEC Le Clos Pigeon		00743X0085	2 300	2 300					463 506	732 435	+ 59,32% ▲ ⁽²⁾
SAINT-MARTIN-DU-BEC Le Bec		00743X0086	3 000	3 000							
Ex SIAEPA SRNO	SAINT-LAURENT-DE-BRÉVEDENT - Forage	00748X0012	1 280	1 280	1 280	121 728	81 618	- 32,95% ▲ ⁽³⁾			
LE HAVRE SEINE MÉTROPOLE			177 400	119 400		22 653 150	22 711 394	+ 0,26% ▲			

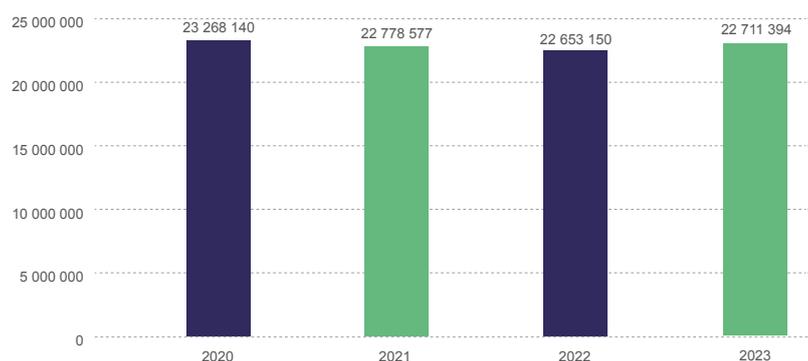
En 2023, le volume prélevé sur l'ensemble des ressources Le Havre Seine Métropole est de 22 711 394 m³, soit + 0,26% par rapport à 2022.

⁽¹⁾ La diminution du volume prélevé sur le forage de Saint-Laurent (La chouette) s'explique par un arrêt de la station depuis novembre 2023.

⁽²⁾ L'augmentation du volume prélevé sur les forages du clos pigeon et du bec entre 2022 et 2023 s'explique par plusieurs arrêts de production de l'usine de Saint-Martin-du-Bec en 2022 (opération de traçage colorimétrique, opération de maintenance sur le silo à sel). L'année 2022 était une année atypique.

⁽³⁾ La baisse du volume prélevé sur la ressource de Saint-Laurent l'Enfer s'explique par des épisodes de turbidité plus important sur cette ressource en 2023 qu'en 2022.

Évolution du volume prélevé



Les ressources en eau exploitées en régie assurent la production d'eau potable pour une grande partie du territoire de LHSM ainsi que l'alimentation en eau d'une grande partie de la Communauté de l'agglomération Caux Seine Agglo.

1.3.3 Usines de traitement de l'eau

Le Havre Seine Métropole dispose de **six usines de traitement** de l'eau potable :

- **L'usine de Radicatel**, pour le traitement de la turbidité par une filière de clarification via un traitement coagulation/floculation/décantation et une filtration rapide sur filtre sable ;
- **L'usine de Saint-Laurent-de-Brèvedent**, pour le traitement des pesticides et de la turbidité via des filtres bicouches et du charbon à grain (CAG). Une désinfection par ultraviolet (UV) est réalisée en complément du chlore gazeux ;
- **L'usine d'Yport**, pour le traitement des pesticides via un réacteur avec injection de barbotine, chlorure ferrique et polymère associé à un décanteur à floc lesté et une filtration bicouche sable anthracite ;
- **L'usine de Saint-Romain-de-Colbosc** pour le traitement des pesticides et de la turbidité via des cuves à charbon à grain (CAG), une préfiltration et des membranes d'ultrafiltration ;
- **L'usine d'ultrafiltration de Saint-Laurent-de-Brèvedent** pour le traitement de la turbidité via un procédé d'ultrafiltration ;
- **L'usine de Saint-Martin-du-Bec**, pour le traitement de la turbidité, des nitrates et des pesticides via un procédé d'ultrafiltration et de charbon à grain (CAG) ;

Les autres forages ou sources ne nécessitent pas de recours à des traitements particuliers. Les eaux brutes sont uniquement traitées par une **désinfection avec du chlore gazeux** avant mise en distribution.

1.3.4 Qualité des eaux distribuées – Suivi réalisé par l'ARS (Indicateurs [P101.1] et [P102.1])

Les dispositions réglementaires du Code de la Santé Publique imposent des normes très strictes aux eaux destinées à la consommation humaine :

- ◆ **Ne pas contenir de micro-organismes, de parasites ou toute autre substance** constituant un danger potentiel pour la santé des personnes,
- ◆ **Être conformes à des Limites de Qualité** pour les paramètres susceptibles de générer des effets immédiats ou à plus long terme sur la santé des consommateurs,
- ◆ **Satisfaire à des Références de Qualité**, valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation de risques pour la santé des personnes.

Des textes définissent précisément le contrôle officiel de l'Agence Régionale de Santé (ARS) (paramètres à analyser et fréquence d'analyse) et la surveillance complémentaire à mettre en place par l'exploitant.

Cette surveillance de l'exploitant comprend notamment :

- L'examen régulier des installations,
- La mesure en continu de certains paramètres (chlore, turbidité, conductivité) permettant de vérifier l'efficacité de la désinfection et de réagir immédiatement à une variation inhabituelle de ces paramètres de fonctionnement ;
- **Un programme d'analyses d'autocontrôle** en fonction des risques identifiés que peuvent présenter les installations.

Des contrôles en continu de la turbidité et du chlore ainsi que les unités de traitement mises en place sur les principales ressources ont **permis de renforcer la qualité de l'eau distribuée**.

La fréquence des analyses réglementaires et du contrôle sanitaire, ainsi que les paramètres à analyser sont fixés par le **décret 2001-1220 du 20 décembre 2001**. Ce suivi est réalisé par L'Agence Régionale de Santé (ARS).

Une partie des analyses intervient au titre du contrôle sanitaire officiel sous la direction de l'ARS et une autre partie par les exploitants, au titre de l'autosurveillance (contrôle interne). Les analyses portent sur les points suivants :

- ◆ **La ressource – suivi des eaux brutes ;**
- ◆ **La production – suivi des étapes de traitement ;**
- ◆ **La distribution – suivi durant le transfert jusqu'au robinet de l'utilisateur.**

Les indicateurs de conformité des prélèvements réalisés au titre du contrôle sanitaire sous la direction de l'ARS par rapport aux limites de qualité concernent les paramètres microbiologiques [P101.1] et physico-chimiques [P102.1]. Les résultats du contrôle sanitaire en 2023 sont les suivants :

Secteur	Taux de conformité des prélèvements microbiologiques			
	Nombre de prélèvement réalisés	Nombres de prélèvements conformes	Nombres de prélèvements non conformes	Taux de conformité
Régie	491	488	3	99,39%
DSP LHSM 41 communes	257	257	0	100%
Ex SIAEPA SRNO	13	13	0	100%
Bénouville / Bordeaux-Saint-Clair	21	21	0	100%
Le Havre Seine Métropole	782	779	3	99,62%

Secteur	Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques			
	Nombre de prélèvement réalisés	Nombres de prélèvements conformes	Nombres de prélèvements non conformes	Taux de conformité
Régie	491	463	28	94,30%
DSP LHSM 41 communes	310	272	38	87,74%
Ex SIAEPA SRNO	14	14	0	100%
Bénouville / Bordeaux-Saint-Clair	24	24	0	100%
Le Havre Seine Métropole	839	773	66	92,13%

Un prélèvement est déclaré non-conforme si au moins un des paramètres le constituant est non-conforme à une limite de qualité. Les prélèvements pris en compte sont uniquement ceux réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire officiel réalisé par l'ARS.

Le bilan annuel 2023 de la qualité de l'eau distribuée établi par l'ARS fait apparaître les points principaux suivants :

1. La bonne qualité bactériologique des eaux distribuées par Le Havre Seine Métropole, avec un taux de conformité des prélèvements microbiologiques réalisés par l'ARS égal à **99,62%**, soit **3 prélèvements non conformes sur 782 prélèvements réalisés**.

2021 : 99,40%

2022 : 99,46%

2023 : 99,62%

2. La bonne qualité globale physico-chimique des eaux distribuées par Le Havre Seine Métropole, avec un taux de conformité des prélèvements physico-chimiques réalisés par l'ARS égal à **92,13%**, soit **66 prélèvements non conformes sur 839 prélèvements réalisés**.

2021 : 99,52%

2022 : 97,64%

2023 : 92,13%

La baisse du taux de conformité physico-chimique s'explique par la recherche de nouveaux pesticides en 2023 :

- Chloridazone desphényl ;
- Chloridazone méthyl desphényl ;
- Chlorothalonil R471811 ;
- Chlorothalonil SA (R417888).

Les dépassements de **limites de qualité** révélées en 2023 par le contrôle sanitaire sont liés aux paramètres ci-dessous :

Secteur Régie :

3 Non-conformité bactériologique

- ◆ 21/07/2023 : PSV 1736 (Haut service) : flore bactérienne importante rendant le dénombrement E.coli impossible
⇒ Contre analyse le 25/07/2023 conforme
- ◆ 27/07/2023 : PSV 3865 (Fondance) : flore bactérienne importante rendant le dénombrement E.coli impossible
⇒ Contre analyse le 04/08/2023 conforme
- ◆ 24/08/2023 : PSV 1736 (haut service) Flore bactérienne importante rendant le dénombrement E.coli impossible
⇒ Contre analyse le 28/08/2023 conforme

28 Non-conformité physico-chimique

- ◆ Dépassement en Chloridazone desphényl, Chloridazone méthyl desphényl, Chlorothalonil R471811, Chlorothalonil SA (R417888) et en Pesticides totaux sur les ressources de Fondance, Durecu, Étretat, Radicatel, Yport, Saint-Laurent
- ◆ 30/03/2023 : PSV 1740 (Moyen service) : plomb
⇒ Contre analyse le 13/04/2023 conforme
- ◆ 15/05/2023 : PSV 1736 (Haut service) : plomb, nickel, nitrite + turbidité
⇒ Plomb et nickel contre analyse 21/07/2023 & nitrite + turbidité contre analyse 19/05/2023 conforme
- ◆ 05/06/2023 : PSV 1247 (sortie station Durecu) : chloridazon + turbidité
⇒ Recontrôle pour la turbidité 06/07/2023
- ◆ 26/07/2023 : PSV 1735 (Très haut service) : plomb
⇒ Contre analyse le 02/08/2023 conforme
- ◆ 26/07/2023 : PSV 1740 (Moyen service) : plomb
⇒ Contre analyse le 26/07/2023 conforme
- ◆ 31/08/2023 : PSV 1740 (Moyen service) : plomb
⇒ Contre analyse le 04/12/2023 conforme

Secteur DSP LHSM 41 communes :

38 Non-conformité physico-chimique

- ◆ Dépassement en Chloridazone desphényl, Chloridazone méthyl desphényl, Chlorothalonil R471811, Chlorothalonil SA (R417888) et en Pesticides totaux sur les ressources de Payennière, Rolleville, Saint-Vigor, Saint-Martin-du-Bec et Saint-Romain-de-Colbosc.
- ◆ Non-conformité le 28/03/24 en équilibre calcocarbonique 0 incrustante au forage de Saint-Vigor-d'Ymonville
⇒ RAS suite contre analyse du 22/05/2023
- ◆ Non-conformité le 15/06/24 en turbidité (9.95 NTU) au surpresseur de Fontaine-la-Mallet
⇒ RAS suite contre analyse du 19/06/2023

Les synthèses bilan de l'ARS sont renseignées par unité de distribution (UDI). Ces UDI correspondent à des zones alimentées par un même type de ressource, le territoire communautaire en comprend 21.

L'ARS a intégré depuis quelques mois le suivi d'un certain nombre de métabolites de pesticides qui sont des produits de dégradation des substances chimiques utilisées depuis des années sur les cultures.

Certains sont jugés « pertinents » par les autorités sanitaires (pouvant présenter un risque) d'autres « non pertinents ».

Parmi ces nouveaux paramètres figurent le chloridazone desphényl et le chloridazone méthyl desphényl qui sont des produits de dégradation du chloridazone, herbicide utilisé jusqu'en 2020 principalement pour le traitement des betteraves. Ces deux molécules ont été considérées en 2020 par l'Agence Nationale De Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail (ANSES) comme métabolites « pertinents » en vertu du principe de précaution.

Ces nouveaux paramètres ont été détectés depuis 2022 sur plusieurs ressources de LHSM.

Un seuil sanitaire à 3 µg/L a été fixé de façon provisoire pour ces molécules par le Haut Conseil en Santé Publique en mai 2022 dans l'attente d'une réévaluation du caractère pertinent de ces métabolites par l'ANSES.

Les valeurs mesurées sur l'eau distribuée sur LHSM sont largement inférieures à ce seuil sanitaire de 3 µg/L, permettant par conséquent d'utiliser et de consommer l'eau du robinet sans aucun risque et sans aucune restriction.

Toutefois, les teneurs mesurées en 2023 ont dépassé, sur certaines UDI de LHSM, la limite de qualité de 0,1 µg/L, limite fixée en 1980, et correspondant au seuil de détection des méthodes d'analyses disponibles pour les pesticides recherchés à cette époque. Même si cette limite n'a aucune valeur sanitaire, les synthèses bilan de l'ARS sur la qualité de l'eau distribuée en 2023 sur ces UDI font apparaître un indice global de qualité noté A ou C.

Dans ce contexte, LHSM étudie, au travers de son Schéma Directeur Eau Potable, les solutions techniques à mettre en œuvre sur les ressources impactées par ces métabolites.

Selon l'ARS, l'eau produite et distribuée par Le Havre Seine Métropole est de bonne qualité sur la majorité des paramètres. L'eau peut être consommée par tous.

(Voir en annexe les fiches synthèses annuelles 2023 de l'ARS sur la qualité de l'eau distribuée)

Un suivi qualitatif est assuré sur le réseau de distribution.

- ◆ La régie dispose de **53 appareils** de mesure sur le réseau & usines (**30 analyseurs de chlore, 16 turbidimètres, 5 températures, 1 COT, 1 pH**).
- ◆ Le délégataire disposent de **46 appareils** de mesure sur le réseau (**7 analyseurs de chlore, 18 turbidimètres, 8 sondes de conductivité/température, 13 analyseurs nitrates**).

1.3.5 Protection des ressources en eau (Indicateur [P108.3])

L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau est compris entre 0 et 100, avec le barème suivant (indicateur [P108.3]) :

0	Aucune action
20	Etudes environnementale et hydrogéologique en cours
40	Avis de l'hydrogéologue rendu
50	Dossier déposé en préfecture
60	Arrêté préfectoral
80	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus) et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Secteur	Ouvrage AEP	Indice d'avancement protection de la ressource (%)	Arrêté préfectoral DUP
Régie	Source de SAINT-LAURENT-DE-BRÈVEDENT - Petites Sources, Grandes Sources, Source des Pruniers, Les Pruniers F3, Le Catillon	60%	03/05/1991
	SAINT-LAURENT-DE-BRÈVEDENT - Forage	60%	13/01/1992
	RADICATEL - C1, C2, C4, C5, C7, CH1, SPIE 6, Four aux veaux, Moulin A Ouest, Moulin B Est, La Bruissresse, Le Vivier	60%	03/05/1991
	YPORT	60%	11/03/1985
	SAINT-MARTIN-DU-MANOIR - Source et Forage Durecu	60%	01/12/2009
	ÉTRETAT - Forages n°1 et n°2	20%	-
DSP LHSM 41 communes	ROLLEVILLE - Source 74-7-51 et 74-7-52	60%	18/06/1987
	MONTIVILLIERS - Source La Payennière		15/02/2002
	OULDALLE - F3 Côte de Carouge	60%	09/04/1987
	OULDALLE - F2 Côte de Sandouville		15/04/2010
	SAINT-VIGOR-D'YMONVILLE - Nouveau forage	60%	12/10/1998
	SAINT-MARTIN-DU-BEC - Le Clos Pigeon	60%	12/06/2018
	SAINT-MARTIN-DU-BEC - Le Bec		
Ex SIAEPA SRNO	SAINT-LAURENT-DE-BRÈVEDENT - Forage	60%	28/01/2013

1.3.6 Connaissance patrimoniale et gestion des réseaux d'eau potable (indicateur [P103.2])

L'arrêté du 2 décembre 2013 (JO du 19 décembre 2013) assure l'articulation entre l'obligation de réaliser un descriptif détaillé introduite par le décret du 27 janvier 2012 et l'arrêté du 2 mai 2007 sur le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service. Il modifie notamment les critères d'évaluation des indices de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux en introduisant un nouveau barème de 0 à 120 points (précédent barème sur 100 points).

Ce même arrêté précise qu'il faut que ce nouvel indice atteigne un total de 40 points sur les 45 premiers points accessibles pour que le service dispose d'un descriptif détaillé. D'autre part, cet arrêté stipule que l'atteinte de ce seuil de 40 points conditionne l'attribution des points suivants alloués par le barème (entre les cotations 45 et 120 points - effet « palier »).

		Régie	DSP LHSM 41 communes	ex SIAEPA SRNO	Bénouville / Bordeaux-Saint-Clair	LE HAVRE SEINE MÉTROPOLE	
1^{er} échelon de connaissance : Détail des 15 premiers points à obtenir							
+ 15 points	0 point	Absence de plan de réseau de transport ou plan incomplet					
	+ 10 points	VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures					10
	+ 5 points	VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)					5
Les 15 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service ne puisse bénéficier des points supplémentaires suivants							
2^{ème} échelon de connaissance : Détail des 30 points à obtenir							
+ 15 points	+ 10 points	VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques					10
	+ 1 à 5 points	VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)					4 (92,6%)
+ 15 points	+ 10 points	VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (par 10 % du linéaire renseigné après les 50 % - le 5 ^{ème} point est renseigné pour au moins 95 % du linéaire total de réseau)					5 (95,9%)
	+ 1 à 5 points	VP.241 - L'inventaire des réseaux mentionne pour chaque tronçon la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50%) du linéaire total des réseaux étant renseignée.					5 (99,6%)
+ 15 points	+ 10 points	VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (par 10 % du linéaire renseigné après les 50 % - le 5 ^{ème} point est renseigné pour au moins 95 % du linéaire total de réseau)					5 (100%)
	+ 1 à 5 points	VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (par 10 % du linéaire renseigné après les 50 % - le 5 ^{ème} point est renseigné pour au moins 95 % du linéaire total de réseau)					4
Si au moins 40 points sur les 45 précédents sont obtenus :							
3^{ème} échelon de connaissance : Détail des 75 points à obtenir pour compléter l'objectif de connaissance patrimoniale							
+ 75 points	+ 10 points	VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI, ...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux					10
	+ 10 points	VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)					10
	+ 10 points	VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux					0
	+ 10 points	VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur					0
	+ 10 points	VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées					10
	+ 10 points	VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)					10
	+ 10 points	VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)					0
	+ 5 points	VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux					0
TOTAL		88	82	95	91	88	

Pour inciter les Collectivités à travailler sur cet aspect de connaissance patrimoniale, la législation autorise les Agences de l'Eau à **doubler le taux de la redevance prélèvement si l'objectif de 40 points sur 120 n'est pas atteint.**

Cet objectif de 40 points est dépassé sur l'ensemble des secteurs.

La mise à jour de la cartographie est assurée par Le Havre Seine Métropole sur les secteurs Régie et Ex CODAH DSP et par les délégataires eau potable sur le reste du territoire. Le Havre Seine Métropole a comme projet d'assurer en direct la gestion cartographique sur 100% de son territoire afin d'en améliorer la précision et la qualité en constituant une cartographie complète et homogène.

1.3.7 Patrimoine

Le tableau ci-dessous détaille le patrimoine du réseau AEP de la Communauté urbaine :

	Régie	DSP LHSM 41 communes	Ex SIAEPA Saint-Romain-Nord-Ouest	Bénouville / Bordeaux Saint Clair	LE HAVRE SEINE METROPOLE
Canalisations					
Longueur totale du réseau (km) - hors branchements -	1 039,63	868,49	54,13	17,64	1 979,89
Longueur d'adduction (km)	134,96	0	0	0	134,96
Longueur de distribution (km)	904,67	1 013,06	61,35	20,97	2 000,05
Dont canalisation	904,67	868,49	54,13	17,64	1 844,93
Dont branchements	NC	144,57	7,22	3,33	NC
Compteurs					
Nombre de compteurs	117 502(*)	31 910	1 274	463	151 149
Branchements					
Nombre de branchements	52 353	27 745	1 118	466	81 682
Dont branchement plomb	73	0	0	0	73
Ouvrages de stockage					
Nombre d'ouvrages (réservoir sur tour, réservoir semi-enterré, bache enterrée)	38	28	1	1	68
Capacité de stockage (en m ³)	78 205	13 690	400	25	92 320

* dont 304 sur la Zone Industrielle soit 117 198 compteurs sur la Zone Urbaine

⁽¹⁾ Le linéaire du réseau par commune est détaillé en annexe.

Au 31 décembre 2023, le patrimoine du réseau AEP de la CU Le Havre Seine Métropole se compose de :

- 1 980 km de canalisations (hors branchements) dont 135km d'adduction ;
- 151 149 compteurs d'eau ;
- 68 ouvrages de stockage.

Branchements neufs

Secteur	Création de nouveaux branchements en 2023
Régie	131
DSP LHSM 41 communes	155
Ex SIAEPA SRNO	5
Bénouville / Bordeaux-SaintClair	4
LE HAVRE SEINE MÉTROPOLE	295

En 2023, 295 nouveaux branchements ont été réalisés sur le territoire de la CU Le Havre Seine Métropole.

1.4 Exploitation – Indicateurs de performance

Après prélèvement dans le milieu naturel, l'eau est transportée vers des unités de traitement afin de la rendre potable puis après transport et stockage, l'eau potable est distribuée via un réseau de conduites enterrées.

Au cours de ces étapes, une partie de l'eau prélevée est soustraite pour des usages du service (nettoyage des réservoirs, eaux de traitement, purges, ...) ou s'échappe du réseau via des fuites au niveau des canalisations.

Les indicateurs de performance associés au service d'eau potable analysent les **performances et le niveau de pertes en eau** sur le réseau de distribution, soit entre les ouvrages de production ou réservoir et les compteurs des abonnés.

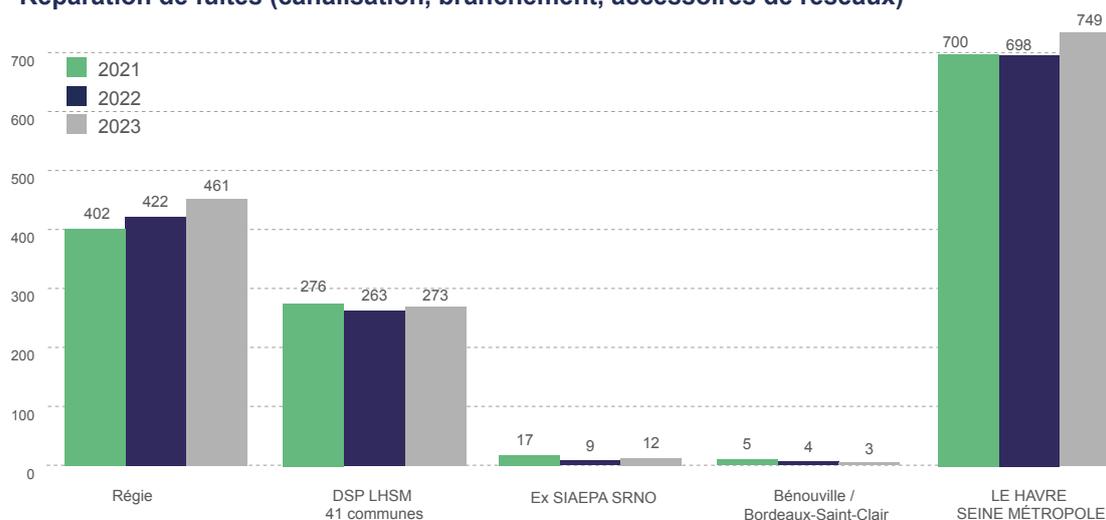
1.4.1 Exploitation du réseau AEP

Pour identifier les fuites et pertes en eau sur le réseau, la Communauté urbaine dispose de compteurs de sectorisation sur l'ensemble du réseau. Les exploitants ont ainsi, à partir de l'analyse des débits entrant et sortant des différents secteurs, une vision des zones de fortes consommations (lecture des débits nocturnes et des débits moyens). Ces analyses permettent de cibler les tronçons de conduites à inspecter pour localiser plus précisément les fuites et les interventions curatives nécessaires.

En 2023, 749 fuites ont été réparées sur l'ensemble des secteurs :

Secteur	Nombre réparation de fuites			total	Nb de casse réseau/ km de réseau
	Canalisation	Branchement	Accessoires de réseau (vannes, ventouses...)		
Régie	106	186	169	461	0,26
DSP LHSM 41 communes	134	117	22	273	0,18
Ex SIAEPA SRNO	5	6	1	12	0,11
Bénouville / Bordeaux-Saint-Clair	1	1	1	3	0,11
LE HAVRE SEINE MÉTROPOLE	246	310	193	749	0,22

Réparation de fuites (canalisation, branchement, accessoires de réseaux)



En 2023, 749 fuites réseau ont été réparées sur le territoire de la CU Le Havre Seine Métropole. Ce chiffre est en hausse par rapport à l'année 2022 (+7,3%). L'indice linéaire de réparation correspondant au nombre de casses sur le réseau (canalisations et accessoires de réseau hors branchements) est de 0,22 ce qui représente une fuite tous les 220ml.

1.4.2 Volumes produits, importés, exportés et mis en distribution au cours de l'exercice

Secteur	Volumes produits (m³/an)		
	2022	2023	Variation (N/N-1)
Régie	18 540 704	17 794 639	- 4,02% ▼
DSP LHSM 41 communes	3 361 826	3 690 264	+ 9,77% ▲
Ex SIAEPA SRNO	119 203	30 150	- 74,71% ▼
Bénouville / Bordeaux-Saint-Clair	0	0	= 0,00%
LE HAVRE SEINE MÉTROPOLE	22 021 733	21 515 053	- 2,30% ▼

Secteur	Exportateurs	Volumes importés (m³/an) [VP.060]
		Année 2023
Régie	-	0
DSP LHSM 41 communes	Régie	1 383 598 ⁽¹⁾
	CA Caux Seine Agglo	6 615
	CC Campagne de Caux	18 878
	V importé total	1 409 091
Ex SIAEPA SRNO	DSP LHSM 41 communes	122 239
Bénouville / Bordeaux-Saint-Clair	SIAEPA Fécamp Sud-Ouest	54 698
LE HAVRE SEINE MÉTROPOLE	CA Caux Seine Agglo	6 615
	CC Campagne de Caux	18 878
	SIAEPA Fécamp Sud-Ouest	54 698
	V importé total	80 191

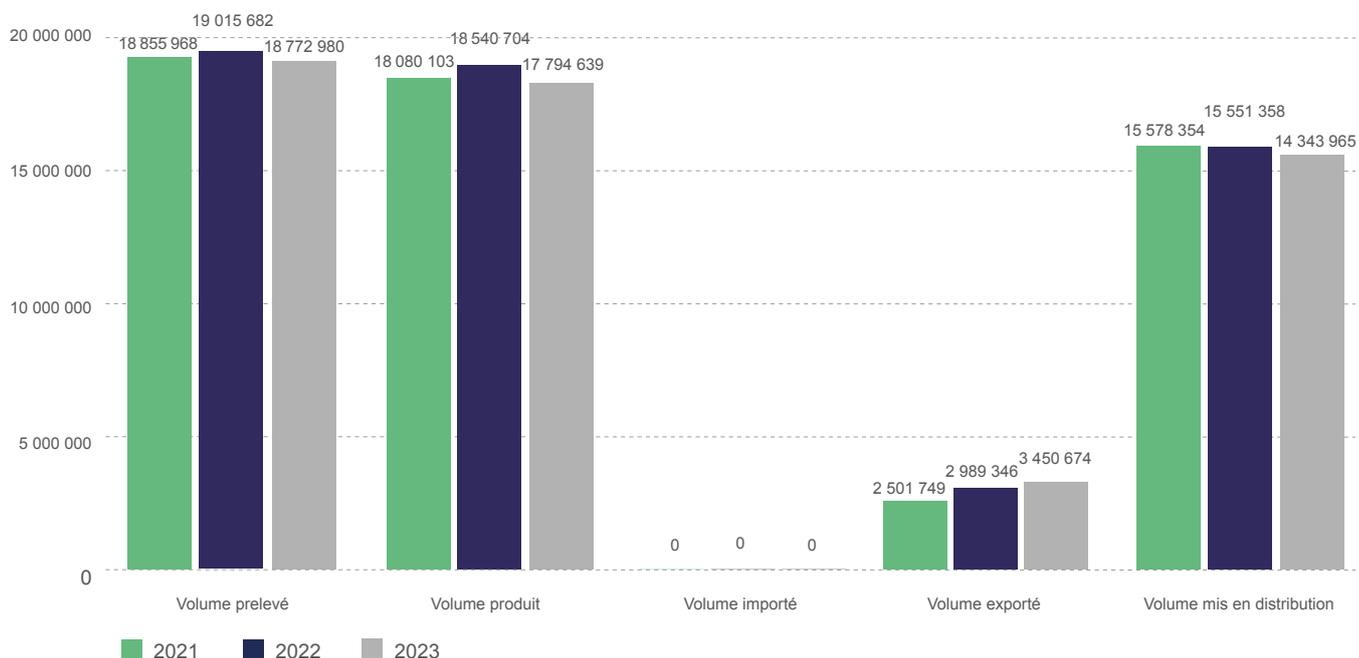
Secteur	Importateurs	Volumes exportés (m³/an) [VP.061]
		Année 2023
Régie	DSP LHSM 41 communes	1 676 033 ⁽¹⁾
	CA Caux Seine Agglo	1 728 165
	SIAEPA Fécamp Sud-Ouest	46 476
	V exporté total	3 450 674
DSP LHSM 41 communes	Régie	60 760
	CA Caux Seine Agglo	78 547
	Ex SIAEPA Saint-Romain Nord Ouest	122 239
	CC Campagne de Caux	178 633
	V exporté total	440 179
Ex SIAEPA SRNO	DSP LHSM 41 communes	0
Bénouville / Bordeaux-Saint-Clair	-	0
LE HAVRE SEINE MÉTROPOLE	CA Caux Seine Agglo	1 806 712
	SIAEPA Fécamp Sud-Ouest	46 476
	CC Campagne de Caux	178 633
	V exporté total	2 031 821

⁽¹⁾ La différence de volume s'explique par le fait que les dates de relevé ne sont pas exactement les mêmes.

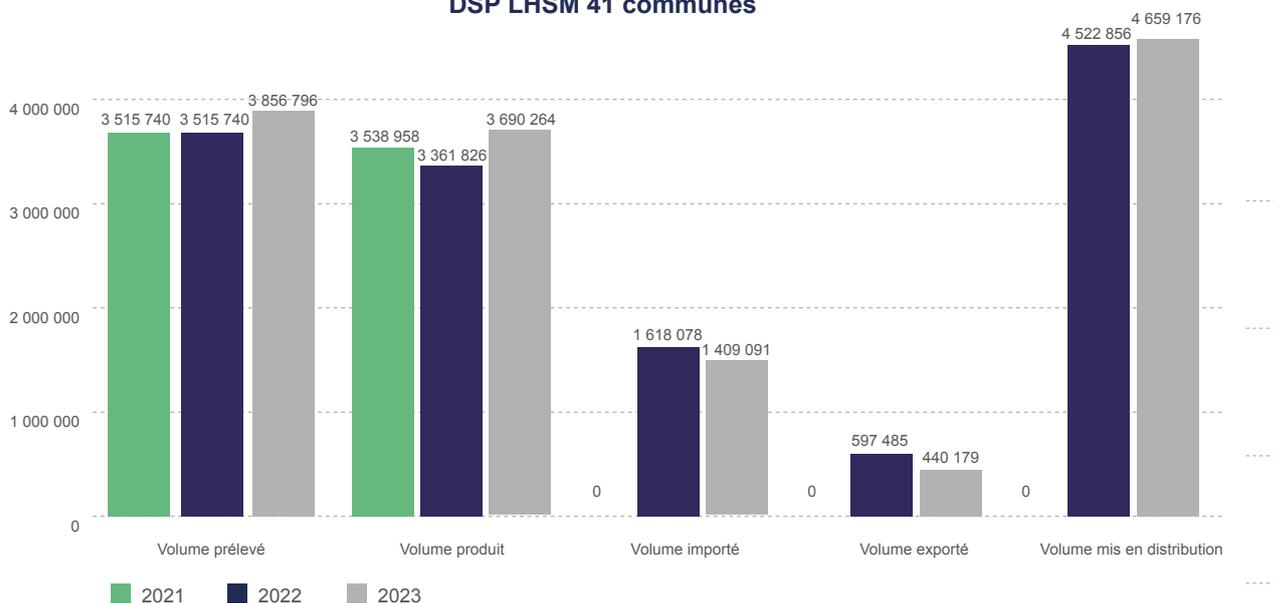
Secteur	Volumes mis en distribution (m3/an)		
	2022	2023	Variation (N/N-1)
Régie	15 551 358	14 343 965	- 7,76% ▼
DSP LHSM 41 communes	4 522 856	4 659 176	+ 3,01% ▲
Ex SIAEPA SRNO	162 061	152 389	- 5,97% ▼
Bénouville / Bordeaux-Saint-Clair	57 448 ⁽¹⁾	54 698 ⁽¹⁾	- 4,79% ▼
LE HAVRE SEINE METROPOLE	20 311 818	19 563 423	- 3,68% ▼

⁽¹⁾ Volume estimé en 2023 et sur index réel en 2023. Pose d'un compteur en décembre 2022 sur la commune de Bénouville.

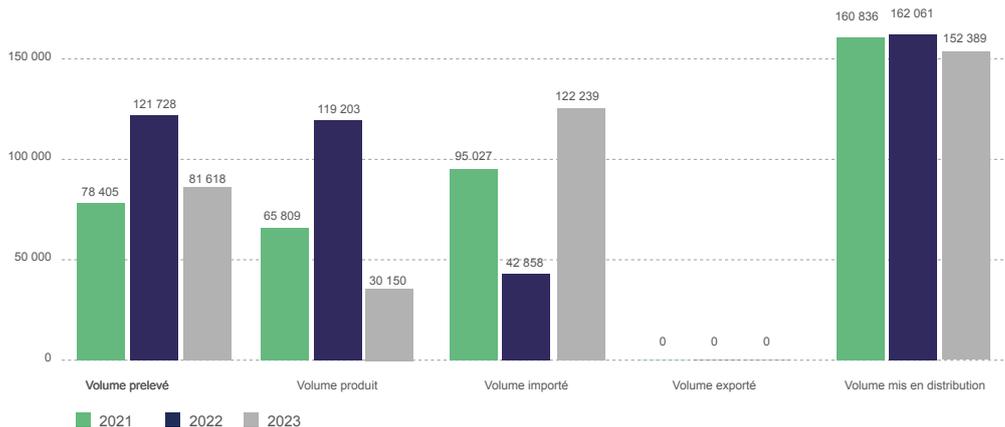
RÉGIE



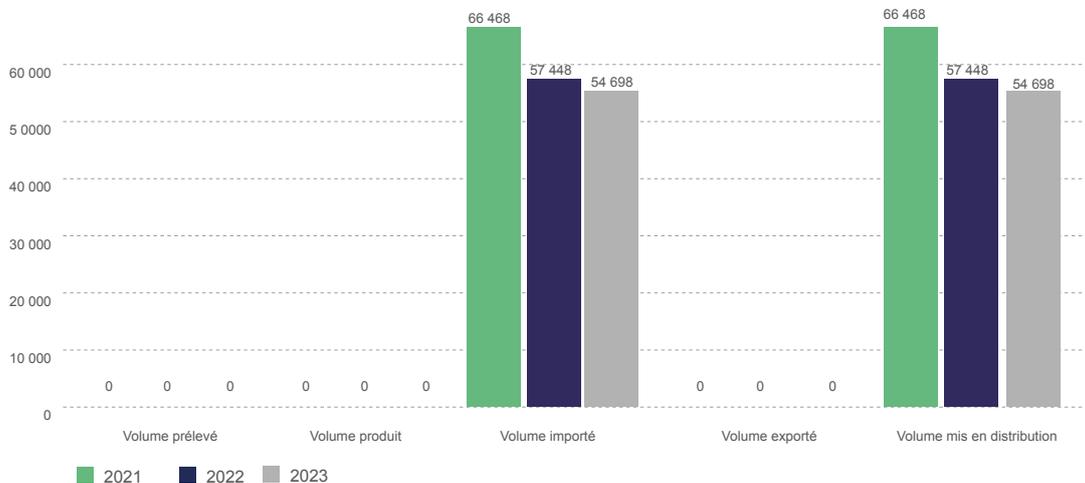
DSP LHSM 41 communes



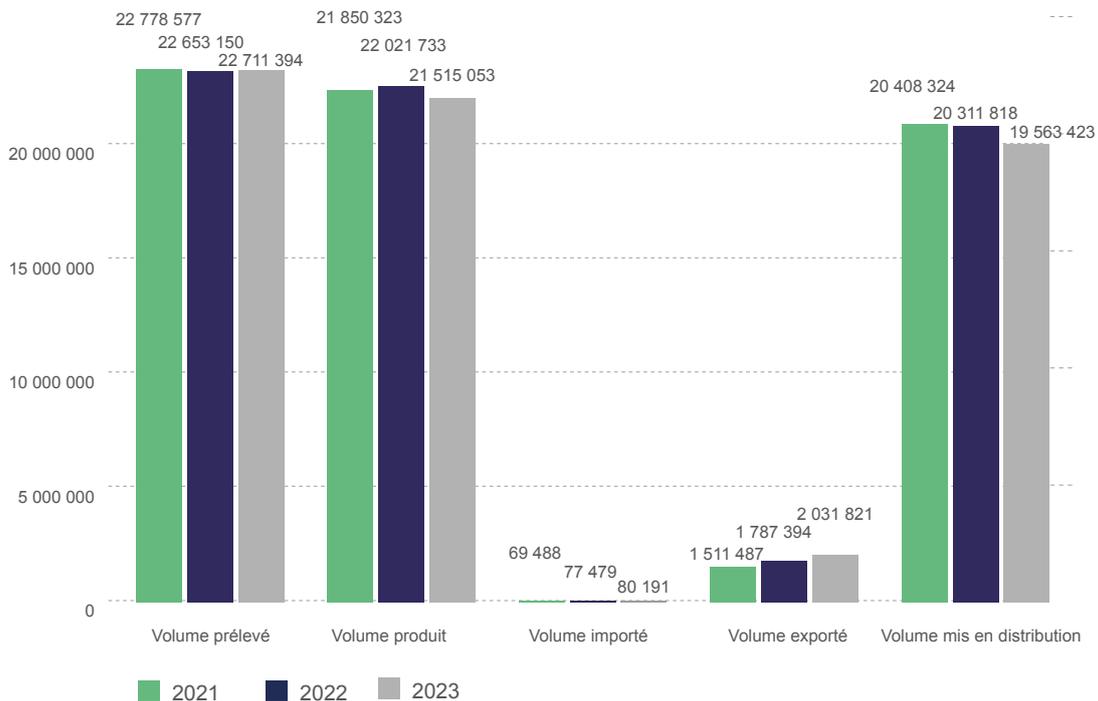
Ex SIAEPA SRNO



BÉNOUVILLE / BORDEAUX-SAINT-CLAIR



LE HAVRE SEINE MÉTROPOLE



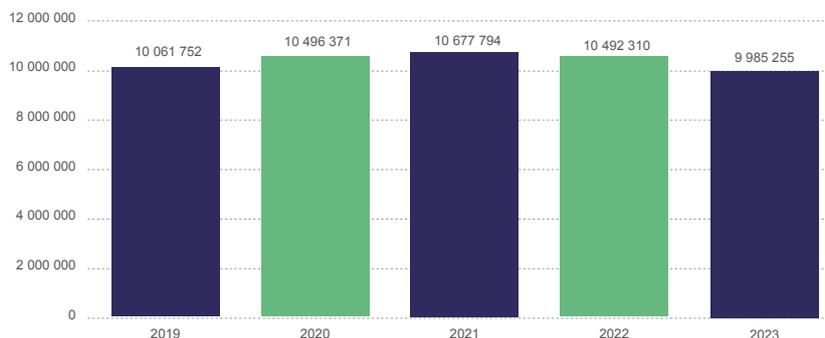
1.4.3 Eau industrielle

La zone industrielle et portuaire est alimentée en eau industrielle, produite par la station de Norville après pompage en Seine et traitement. Cette eau est stockée dans deux réservoirs de 10 000m³ situés sur les hauteurs de la commune de Tancarville.

Le réseau d'eau industrielle représente un linéaire de 55 kilomètres de canalisations pour 390 abonnés en 2023.

	Volume vendu 2019 (m ³)	Volume vendu 2020 (m ³)	Volume vendu 2021 (m ³)	Volume vendu 2022 (m ³)	Volume vendu 2023 (m ³)	Évolution 2021 - 2023 (%)
Zone Industrielle et portuaire	10 061 752	10 496 371	10 677 794	10 492 310	9 985 255	- 5% ▼

Volume vendu Eau Industrielle ZI



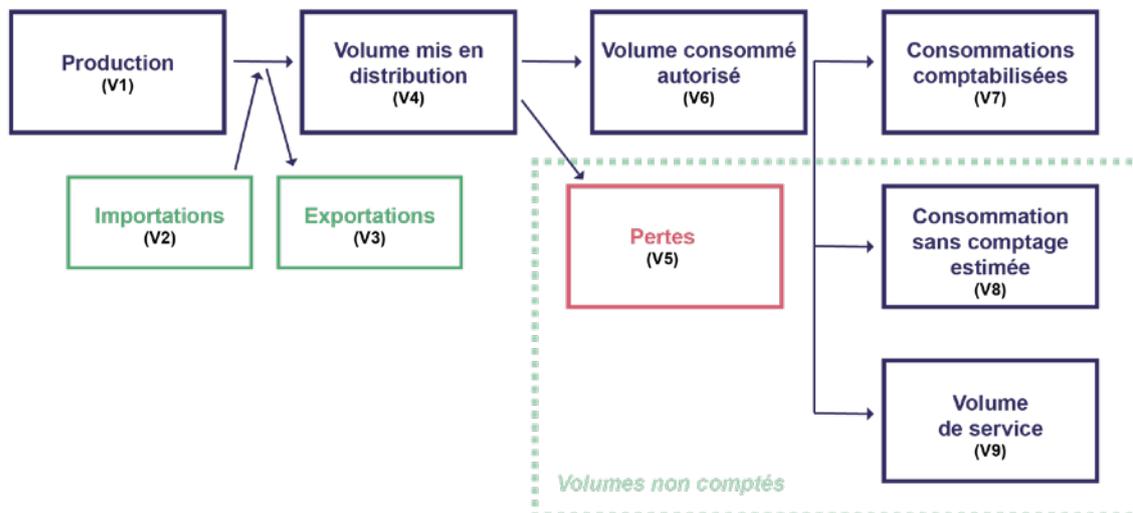
1.4.4 Rendement du réseau de distribution (indicateur [P104.3])

L'arrêté du 2 mai 2007 définit le rendement du réseau de distribution de la façon suivante :

$$\begin{aligned}
 \text{Rendement du réseau de distribution} &= \frac{\text{Volume consommé autorisé + exportations}}{\text{Volume produit + importations}} \\
 &= \frac{V6 + V3}{V1 + V2}
 \end{aligned}$$

Le rendement correspond au rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers (particuliers, industriels, y compris d'autres services publics et les eaux de service pour la gestion) et le volume d'eau potable d'eau introduit dans le réseau de distribution.

Le schéma suivant présente la performance du réseau :



V1	Volume produit (m ³)	Le volume produit est le volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution. Les volumes de service de l'unité de production ne sont pas comptés dans le volume produit.
V2	Volume importé (m ³)	Volume acheté en gros à un autre service y compris à titre provisoire ou de secours. Le volume acheté en gros est le volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur. Il est strictement égal au volume importé.
V3	Volume exporté (m ³)	Le volume vendu en gros est le volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur. Il est strictement égal au volume exporté. Les ventes d'eau à des industriels ne sont pas des ventes en gros, mais des ventes à des abonnés de type industriel.
V4	Volume mis en distribution (m ³)	Le volume mis en distribution est la somme du volume produit et du volume acheté en gros (importé) diminué du volume vendu en gros (exporté).
V5	Pertes estimées (m ³)	Volume mis en distribution diminué du volume consommé autorisé
V6	Volume consommé autorisé (m ³)	Le volume consommé autorisé est, sur le périmètre du service, la somme du volume comptabilisé, du volume consommateurs sans comptage et du volume de service du réseau.
V7	Volume comptabilisé (m ³)	Le volume comptabilisé résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés (domestique + non domestique).
V8	Volume consommateurs sans comptage (m ³)	Le volume consommateurs sans comptage est le volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation. Il s'agit, par exemple, des essais de poteaux incendie, des bornes fontaines sans compteur, les essais des SDIS, les manœuvres incendie, les ouvertures des services des espaces verts sans compteur, les fontaines sans compteur, le lavage de la voirie, les chasses d'eau sur le réseau d'assainissement.
V9	Volume de service du réseau (lavages de réservoirs, vidanges, purges...) (m ³)	Le volume de service du réseau est le volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution.

Le tableau suivant présente le rendement du réseau de distribution en 2023 :

	Régie	DSP LHSM 41 communes	Ex SIAEPA SRNO	Bénouville / Bordeaux-Saint-Clair	Le Havre Seine Métropole
Volume produit (m³)	17 794 639	3 690 264	30 150	0	21 515 053
Volume importé (m³)	0	1 409 091	122 239	54 698	90 191
Volume consommé autorisé (m³)	10 595 440	3 058 953	119 535	46 170	13 820 098
Volume exporté (m³)	3 450 674	440 179	0	0	2 031 821
Rendement de réseau (%)	78,9%	68,6%	78,4%	84,4%	73,4%

En 2023, le rendement global du réseau de distribution de la Communauté urbaine est de 73,4 %.

Rendement

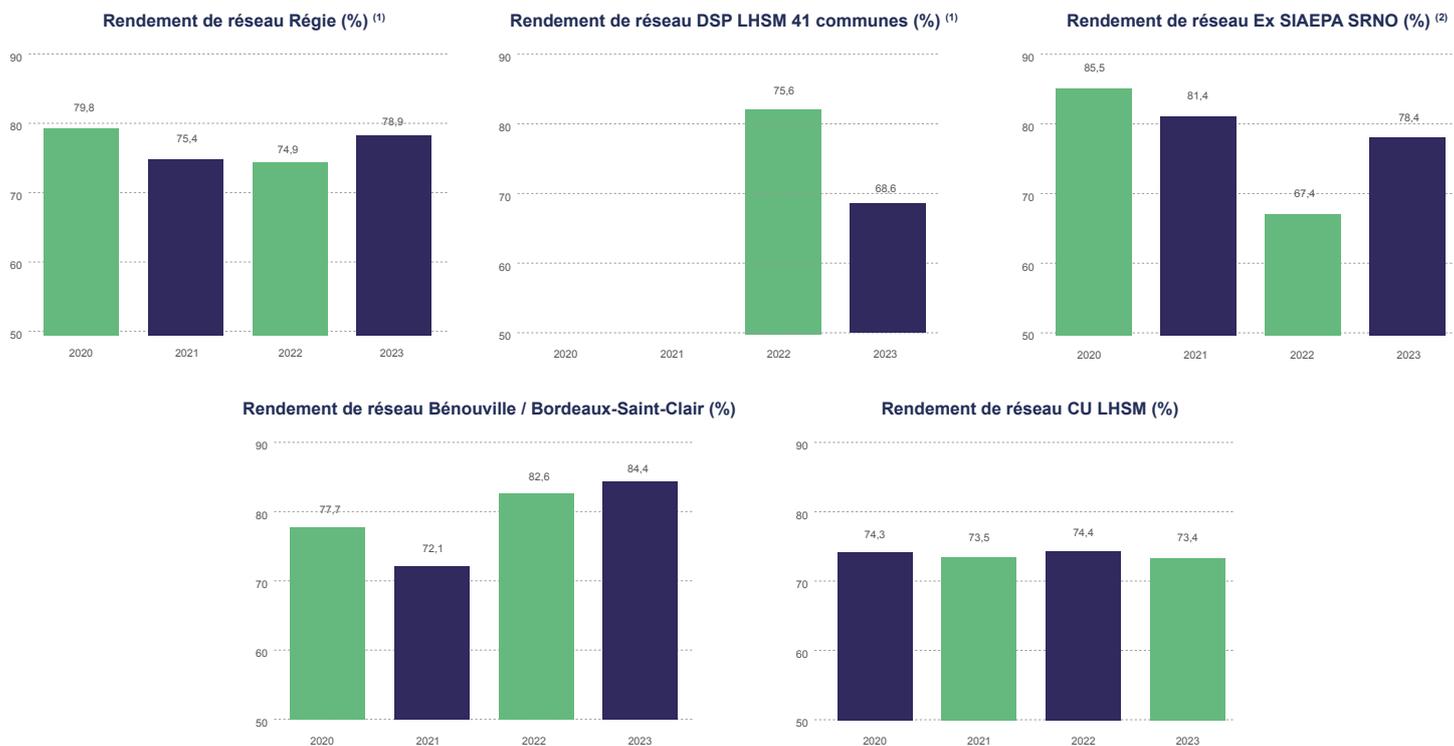
Évolution du rendement par rapport aux années précédentes :

Secteur	2020	2021	2022	2023
Régie	79,8%	75,4%	74,9%	78,9%
DSP LHSM 41 communes ⁽¹⁾	-	-	75,6%⁽²⁾	68,6%
Ex SIAEPA SRNO	85,5%	81,4%	67,4%	78,4%
Bénouville / Bordeaux-Saint-Clair	77,7%	72,1%	82,6%	84,4%
Le Havre Seine Métropole	74,3%	73,5%	74,4%	73,4%

(1) Le contrat DPS LHSM 41 communes a démarré en 2022

(2) Donnée recalculée suite à une erreur dans le rapport annuel 2022

Le niveau de performance hydraulique des différents secteurs de LHSM est supérieur au seuil réglementaire associé à la mise en place d'un plan d'actions (Obligation de performance Grenelle 2 : rendement $\geq 65 + 0,2$ ILC (%)).



⁽¹⁾ L'amélioration du rendement sur la régie s'explique par la réalisation de campagnes de recherches de fuites.
⁽²⁾ Un travail de fiabilisation de la sectorisation est en cours sur ce secteur et de nombreux sous-secteurs ont été identifiés comme étant des zones fuyardes et pour lesquelles un programme de recherche de fuite est prévu par le délégataire.
⁽³⁾ L'amélioration du rendement sur le secteur de l'Ex SIAEPA Saint-Romain NO s'explique par des campagnes de recherche de fuites permettant le ciblage et la réparation de plusieurs fuites importantes en 2023.

1.4.5 Indice linéaire de pertes en réseau (ILP) (Indicateur [P106.3])

Contrairement au rendement, cet indice tient compte de la longueur totale du réseau et donc de sa spécificité. Ce ratio est complémentaire au rendement et présente l'avantage de permettre la comparaison entre plusieurs zones d'un même réseau voire entre plusieurs réseaux.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit l'indice linéaire de pertes en réseau de la façon suivante :

$$\text{Indice linéaire de pertes en réseau} = \frac{\text{Volume mis en distribution} - \text{volume consommé autorisé}}{365 \times \text{longueur du réseau hors branchements}} = \frac{V4 - V6}{365 \times \text{longueur du réseau hors branchements}}$$

L'indice linéaire des pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuites sur le réseau de distribution.

Le tableau suivant présente l'indice linéaire de pertes en réseau en 2023 :

	Régie	DSP LHSM 41 communes	Ex SIAEPA SRNO	Bénouville / Bordeaux-Saint-Clair	Le Havre Seine Métropole
Volume mis en distribution (m³)	14 343 965	4 659 176	152 389	54 698	19 563 423
Volume consommé autorisé (m³)	10 595 440	3 058 953	119 535	46 170	13 820 098
Pertes estimées (m³)	3 748 525	1 600 223	32 854	8 528	5 743 325
Longueur de canalisation hors branchements (kml)	1039,6	868,5	54,1	17,6	1979,9
Indice Linéaire de Pertes en m³/j/km	9,88	5,05	1,66	1,32	7,95

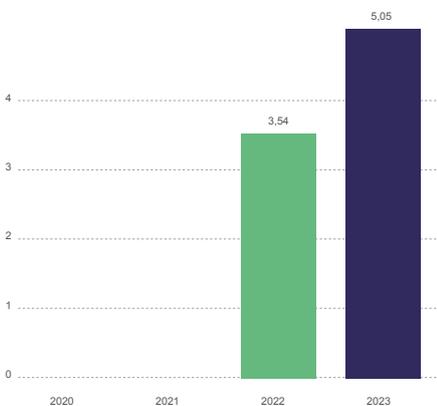
En 2023, l'indice linéaire de pertes en réseau de la CU Le Havre Seine Métropole est de 7,95 m3/j/km.

Indice linéaire de pertes

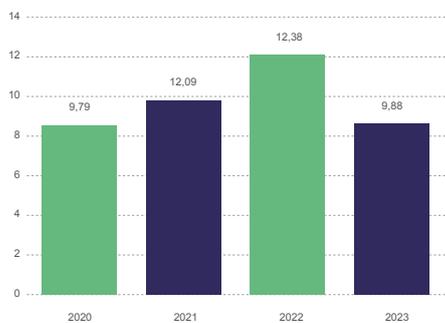
Évolution de l'indice linéaire de pertes en réseau en 2023 :

Secteur	2020	2021	2022	2023
Régie	9,79	12,09	12,38	9,88
DSP LHSM 41 communes	-	-	3,54	5,05
Ex SIAEPA SRNO	1,07	1,51	2,68	1,66
Bénouville / Bordeaux-Saint-Clair	1,94	2,88	1,55	1,32
Le Havre Seine Métropole	7,33	8,16	7,85	7,95

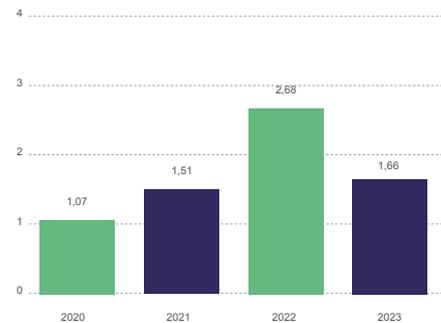
Indice Linéaire de Perte - Ex CODAH - DSP (m³/j/km)



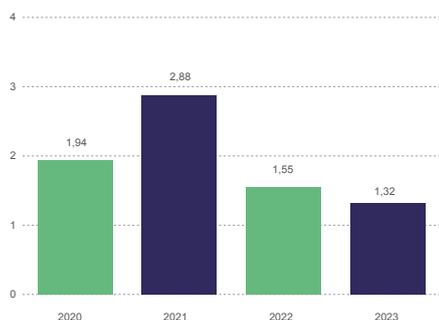
Indice Linéaire de Perte - Régie (m³/j/km)



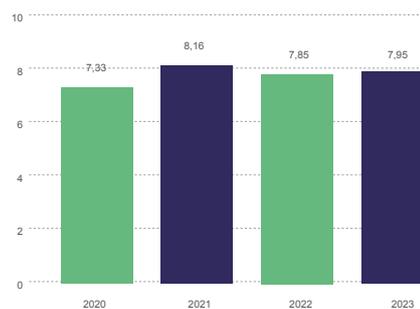
Indice Linéaire de Perte - Ex SIAEPA SRNO (m³/j/km)



Indice Linéaire de Perte - Bénouville / Bordeaux-Saint-Clair (m³/j/km)



Indice Linéaire de Perte - CU LHSM (m³/j/km)



1.4.6 Indice linéaire de volumes non comptés (Indicateur [P105.3])

L'arrêté du 2 mai 2007 définit l'indice linéaire des volumes non comptés de la façon suivante :

$$\text{Indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{\text{Volume mis en distribution} - \text{volumes comptabilisé}}{365 \times \text{longueur du réseau hors branchements}}$$

$$= \frac{V4 - V7}{365 \times \text{longueur du réseau hors branchements}}$$

L'indice linéaire des volumes non comptés évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage.

Le tableau suivant présente l'indice linéaire des volumes non comptés en 2023 :

	Régie	DSP LHSM 41 communes	Ex SIAEPA SRNO	Bénouville / Bordeaux-Saint-Clair	Le Havre Seine Métropole
Volume mis en distribution (m ³)	14 343 965	4 659 176	152 389	54 698	19 563 423
Volume comptabilisé (m ³)	10 483 749	3 043 535	118 174	46 097	13 691 555
Longueur de canalisation hors branchements (kml)	1039,6	868,5	54,1	17,6	1 979,9
Indice Linéaire des volumes non comptés en m ³ /j/km	10,17	5,10	1,73	1,34	8,13

En 2023, l'indice linéaire des volumes non comptés de la CU Le Havre Seine Métropole est de 8,13m³/j/km.

1.4.7 Indice linéaire de consommation (ILC)

La classe de consommation est déterminée à partir de l'ILC (indice linéaire de consommation) qui est égal au volume annuel consommé reportés à la journée et au kilomètre de réseau.

L'indice linéaire de consommation est un ratio utilisé pour évaluer la conformité du rendement du réseau aux exigences du décret du 27 janvier 2012.

$$\text{Indice linéaire de consommation} = \frac{\text{Volume comptabilisé} + \text{Volume consommé sans comptage} + \text{Volume de service} + \text{Volume exporté}}{365 \times \text{longueur du réseau hors branchements}}$$

$$= \frac{V7 + V8 + V9 + V3}{365 \times \text{longueur du réseau hors branchements}}$$

Le tableau suivant présente l'indice linéaire de consommation en 2023 :

	Régie	DSP LHSM 41 communes	Ex SIAEPA SRNO	Bénouville / Bordeaux- Saint-Clair	Le Havre Seine Métropole
Volume comptabilisé (m ³)	10 483 749	3 043 535	118 174	46 097	13 691 555
Volume exporté (m ³)	3 450 674	440 179	0	0	2 031 821
Volume consommé sans comptage (m ³)	51 500	8 360	530	60	60 450
Volume de service (m ³)	60 191	7 058	831	13	68 093
Longueur de canalisation hors branchements (kml)	1039,6	868,5	54,1	17,6	1 979,9
Indice Linéaire de consommation m ³ /j/kml	37,02	11,04	6,05	7,17	21,94

En 2023, le calcul de l'indice linéaire de consommation permet de caractériser les réseaux de type :

Secteur	ILC ≤ 10 m ³ /j/km	10 < ILC ≤ 30 m ³ /j/km	30 < ILC m ³ /j/km	ILP en m ³ /j/km
Régie	Rural	Intermédiaire	Urbain	9,88
DSP LHSM 41 communes	Rural	Intermédiaire	Urbain	5,05
Ex SIAEPA SRNO	Rural	Intermédiaire	Urbain	1,66
Bénouville / Bordeaux-Saint-Clair	Rural	Intermédiaire	Urbain	1,32
Le Havre Seine Métropole	Rural	Intermédiaire	Urbain	7,95

Le tableau suivant, établi par les **Agences de l'Eau** sous forme de référentiel, permet d'apprécier la qualité d'un réseau connaissant sa classe de consommation et son ILP (m³/j/km) :

	ILP (en m ³ /j/km)		
	Consommation rurale	Consommation intermédiaire	Consommation Urbaine
Bon	< 1,5	< 3	< 7
Acceptable	1,5 à 2,5	3 à 5	7 à 10
Médiocre	2,5 à 4	5 à 8	10 à 15
Mauvais	> 4	> 8	> 15

1.4.8 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (Indicateur [P107.2])

Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années, par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées, ainsi que les sections réhabilitées.

Avec Ln, le linéaire de réseau remplacé pour l'année 2023, il se calcule de la façon suivante pour la période 2019-2023 :

$$\text{Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable} = \frac{(\text{Ln} + \text{Ln-1} + \text{Ln-2} + \text{Ln-3} + \text{Ln-4}) / 5}{\text{Longueur du réseau hors branchements}}$$

	Linéaire de canalisations renouvelées en ml					Taux moyen de renouvellement
	2019	2020	2021	2022	2023	
Régie	3 889	3 909	4 536	3 412	2 858,95	0,36%
DSP LHSM 41 communes	2 030	2 733	539	2 198	3 875,50	0,26%
Ex SIAEPA SRNO	0	0	3 080	258	1310	1,72%
Bénouville / Bordeaux-Saint-Clair	0	0	0	0	0	0,00%
Le Havre Seine Métropole	5 919	6 642	8 155	5 868	8 044,45	0,35%

En 2023, un linéaire de 8 044,45ml de canalisations a été renouvelé. Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable de la CU Le Havre Seine Métropole est de 0,35%.

1.4.9 Renouvellement du parc des compteurs d'eau

		Régie	DSP LHSM 41 communes	Ex SIAEPA SRNO	Bénouville / Bordeaux-Saint-Clair
2022	Nombre de compteurs remplacés	3 052	1 405	17	7
	Taux de compteurs remplacés	2,62%	4,44%	1,34%	1,52%
2023	Nombre de compteurs remplacés	13 233	3 546	1	9
	Taux de compteurs remplacés	11,26%	11,11%	0,08%	1,94%

	Le Havre Seine Métropole		
	2022	2023	Variation (N/N-1)
Nombre de compteurs	149 931	151 149	+ 0,81% ▲
Nombre de compteurs remplacés ⁽¹⁾	4 481	16 789	+ 274,67% ▲
Taux de compteurs remplacés	2,99%	11,11%	

⁽¹⁾ Démarrage, à partir de 2023, d'une importante campagne de renouvellement de plus de 100 000 compteurs qui s'étalera sur 3 ans.

1.4.10 Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service (Indicateur [D151.0]) et taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (Indicateur [P152.1])

- **Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service (Indicateur [D151.0])** : Cet indicateur correspond au délai maximal auquel s'est engagé le service d'eau potable pour fournir de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel. Cet indicateur est à mettre en lien avec l'indicateur P152.1 qui reflète le respect de cet engagement.
- **Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (Indicateur [P152.1])** : Cet indicateur évalue l'efficacité du service d'ouverture des branchements de nouveaux abonnés. Il s'applique aussi bien aux branchements neufs qu'aux branchements existants. Il donne le pourcentage d'ouvertures réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service d'eau potable.

Secteur	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service (Indicateur [D151.0])	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (Indicateur [P152.1])
Régie	1j	100%
DSP LHSM 41 communes	1j	100%
Ex SIAEPA SRNO	1j	100%
Bénouville / Bordeaux-Saint-Clair	1j	100%
Le Havre Seine Métropole	1j	100,00%

Le délai est calculé à partir d'une demande complète (par téléphone ou par écrit) en permettant le traitement.

1.5 Tarification de l'eau potable

La délibération relative aux tarifs 2024 date du 28 décembre 2023 (Délibération n°20230518).



De quoi se compose la facture d'eau ?



Une part fixe, liée à l'abonnement

Elle correspond aux coûts d'investissement pour la production, l'entretien du réseau et travaux



Une part proportionnelle, liée à la consommation de l'abonné

Elle correspond à la consommation relevé sur le compteur d'eau pendant la période de facturation



Des taxes et redevances

Il s'agit des redevances versées à l'Agence de l'Eau et de la TVA à 5,5%

Les **taxes et redevances** sont fixées par les organismes concernés :

- ◆ Le service est assujéti à la **TVA au taux de 5,5%**.
- ◆ La **redevance pollution domestique** sert à financer des actions de lutte contre la pollution des eaux. Elle est reversée à l'Agence de l'Eau qui en fixe les taux en fonction des pollutions constatées et des efforts nécessaires pour les réduire.
- ◆ La **redevance pour prélèvement de la ressource** est payée directement sur les m³ prélevés au milieu naturel.

Pour plus de détails, voir l'annexe « *Redevances Pollution de l'eau d'origine domestique* » ou le site internet de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (www.eau-seine-normandie.fr)

Indicateur prix TTC du service au m³ pour 120 m³

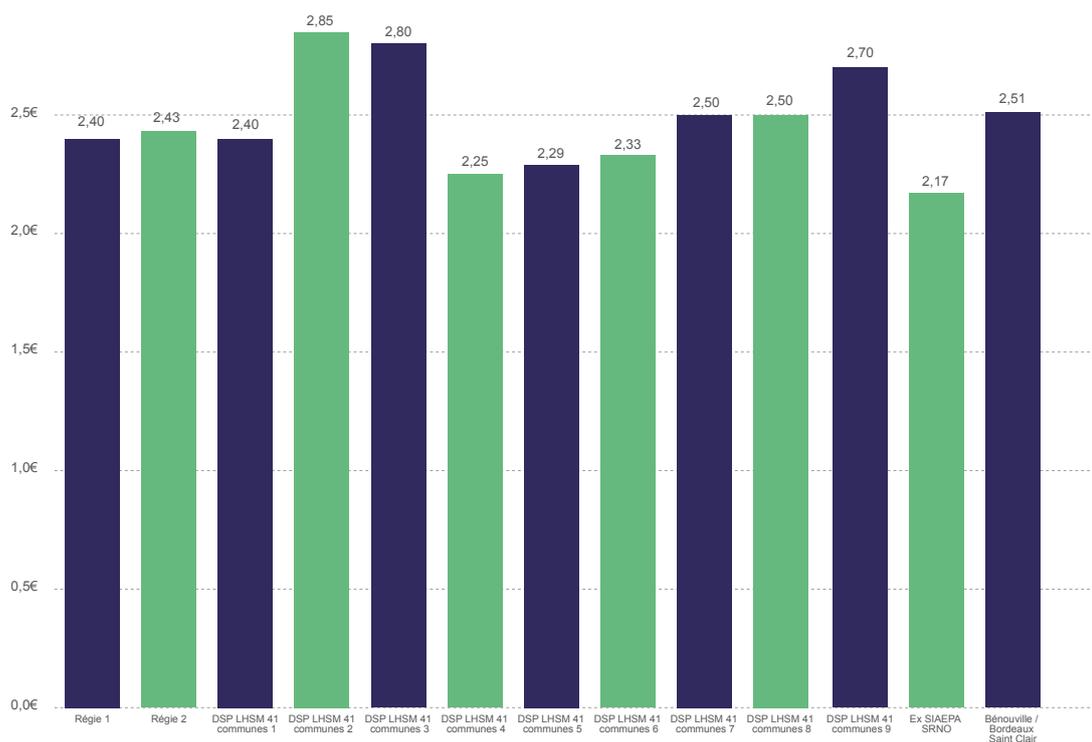
Secteur	Communes	Part fixe - Abonnement	part proportionnelle - Consommation le m ³	Redevances et taxes			Prix du m ³ TTC au 01/01/2024	Variation (N/N-1)
				Redevance prélèvement	Redevance pollution	TVA		
Régie	Gainneville, Gonfreville-L'Orcher, Harfleur, Le Havre, Rogerville, Sainte-Adresse, Saint-Martin-du-Manoir	30,81 €	1,53 €	0,1100 €	0,3800 €	5,50%	2,40 €	= 0,0% ↔
	Saint-Laurent-de-Brévedent	32,64 €	1,54 €	0,1100 €	0,3800 €	5,50%	2,43 €	= 0,0%
DSP LHSM 41 communes	Cauville-sur-Mer, Épouville, Fontaine-la-Mallet, Fontenay, Manéglise, Mannevillette, Montivilliers, Notre-Dame-du-Bec, Octeville-sur-Mer, Rolleville	30,80 €	1,58 €	0,0587 €	0,3800 €	5,50%	2,40 €	= 0,0% ▼
	Graimbouville, Saint-Gilles-de-la-Neuville	41,66 €	1,87 €	0,0587 €	0,4200 €	5,50%	2,85 €	= 0,0% ↔
	Gommerville, Oudalle, Saint-Aubin-Routot, Saint-Romain-de-Colbosc	41,66 €	1,87 €	0,0587 €	0,3800 €	5,50%	2,80 €	= 0,0% ▼
	La Cerlangue, Saint-Vigor-d'Ymonville, Saint-Vincent-Cramesnil, Sandouville	17,80 €	1,55 €	0,0587 €	0,3800 €	5,50%	2,25 €	= 0,0% ▼
	La Remuée, Les-Trois-Pierres	17,80 €	1,55 €	0,0587 €	0,4200 €	5,50%	2,29 €	= 0,0% ▼
	Beaurepaire, Criquetot-L'Esneval, Cuverville, Fongueusemare, La-Poterie-Cap-d'Antifer, Le Tilleul, Saint-Jouin-Bruneval, Sainte-Marie-au-Bosc, Pierrefiques, Villainville	43,48 €	1,57 €	0,0587 €	0,2200 €	5,50%	2,33 €	= 0,0% ▼
	Anglesqueville-L'Esneval, Gonneville-la-Mallet, Heuqueville, Hermeville, Saint-Martin-du-Bec, Turretot, Vergetot	43,48 €	1,57 €	0,0587 €	0,3800 €	5,50%	2,50 €	= 0,0% ▼
	Angerville-L'Orcher	43,48 €	1,57 €	0,0587 €	0,4200 €	5,50%	2,55 €	= 0,0% ▼
	Étretat	41,34 €	1,93 €	0,0587 €	0,2200 €	5,50%	2,70 €	= 0,0% ↔
	Ex SIAEPA SRNO	Épretot, Étainhus, Sainneville-sur-Seine	35,90 €	1,25 €	0,1304 €	0,3800 €	5,50%	2,17 €
Bénouville / Bordeaux- Saint-Clair	Bénouville, Bordeaux-Saint-Clair	76,02 €	1,47 €	0,0587 €	0,2200 €	5,50%	2,51 €	= 0,0% ▼

Au 1^{er} janvier 2024, sur le territoire de la CU Le Havre Seine Métropole, le prix de l'eau varie de 2,17 à 2,85 € TTC, pour une facture type de 120m³.

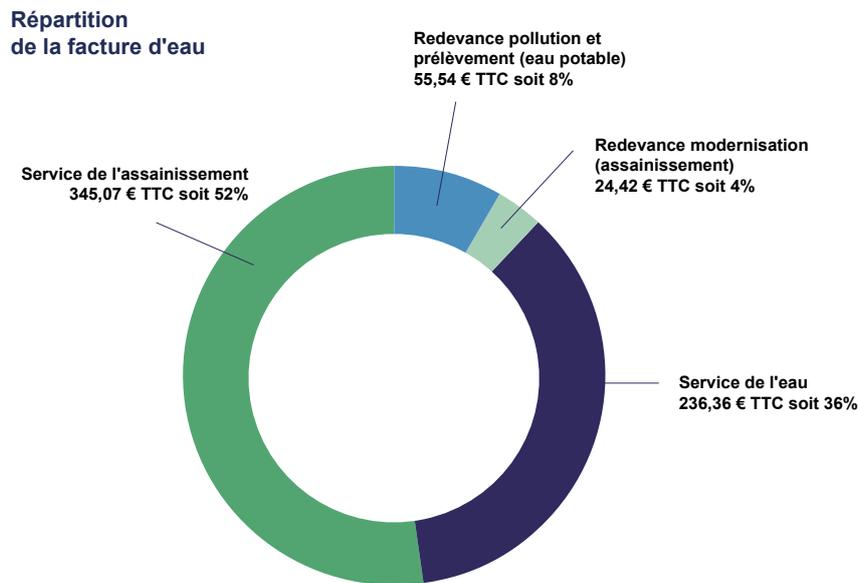
Le tableau des tarifs correspondant à différents volumes de consommation sont détaillés en annexe, par commune.

Secteur		Tarif 2024 du m ³ € TTC Part eau potable
Régie 1	Le Havre, Gainneville, Gonfreville-L'Orcher, Harfleur, Rogerville, Sainte-Adresse, Saint-Martin-du-Manoir	2,40 €
Régie 2	Saint-Laurent-de-Brévedent	2,43 €
DSP LHSM 41 communes 1	Cauville-sur-Mer, Épouville, Fontaine-La-Mallet, Fontenay, Manéglise, Mannevillette, Montvilliers, Notre-Dame-du-Bec, Octeville-sur-Mer, Rolleville	2,40 €
DSP LHSM 41 communes 2	Graimbouville, Saint-Gilles-de-la-Neuville	2,85 €
DSP LHSM 41 communes 3	Gommerville, Oudalle, Saint-Aubin-Routot, Saint-Romain-de-Colbosc	2,80 €
DSP LHSM 41 communes 4	La Cerlangue, Saint-Vigor-d'Ymonville, Saint-Vincent-Cramesnil, Sandouville	2,25 €
DSP LHSM 41 communes 5	La Remuée, Les-Trois-Pierres	2,29 €
DSP LHSM 41 communes 6	Beaurepaire, Criquetot-L'Esneval, Cuverville, Fongueusemare, La-Poterie-Cap-d' Antifer, Le Tilleul, Saint-Jouin-Bruneval, Sainte-Marie-au-Bosc, Pierrefiques, Villainville	2,33 €
DSP LHSM 41 communes 7	Angerville-l'Orcher	2,50 €
DSP LHSM 41 communes 8	Anglesqueville-L'Esneval, Gonneville-La-Mallet, Heuqueville, Hermeville, saint-Martin-du-Bec, Turretot, Vergetot	2,50 €
DSP LHSM 41 communes 9	Étretat	2,70 €
Ex SIAEPA SRNO	Épretot, Etainhus, Sainneville-sur-Seine	2,17 €
Bénouville / Bordeaux Saint Clair	Bénouville, Bordeaux-Saint-Clair	2,51 €

Tarifs 2024 du m³ € TTC
Part eau potable



Sur la base des tarifs appliqués sur l'ensemble des secteurs de la Communauté urbaine, la répartition moyenne sur une facture d'eau de 120m³ est la suivante :



1.6 Gestion des abonnés

1.6.1 Abonnés

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du nombre d'abonnés entre 2022 et 2023 par secteur :

Secteur	Nombre d'abonnés		
	2022	2023	Variation (N/N-1)
Régie ⁽¹⁾	108 501	108 482	+ 0,02% ▼
DSP LHSM 41 communes ⁽²⁾	30 595	30 877	+ 0,92% ▲
Ex SIAEPA SRNO	1 218	1 223	+ 0,41% ▲
Bénouville / Bordeaux-Saint-Clair	441	442	+ 0,23% ▲
Hors territoire CU LHSM ⁽²⁾	25	25	= 0% ↔
LE HAVRE SEINE METROPOLE	140 780	141 049	+ 0,19% ▲

Zone Industrielle	2022	2023	Variation (N/N-1)
	380	390 ⁽³⁾	+ 2,63% ▲

⁽¹⁾ Régie : Le secteur de la «Régie» alimente quelques branchements sur les communes de Montivilliers (31 abonnés), de Fontaine-La-Mallet (2 abonnés) et d'Oudalle (26 abonnés).

⁽²⁾ Hors territoire CU LHSM :

- Le secteur DSP LHSM 41 communes alimente quelques branchements sur la commune de Mélamare (9 abonnés). Cette commune est intégrée à la Communauté d'Agglomération Caux Seine Agglo.
- Le secteur DSP LHSM 41 communes alimente quelques branchements sur les communes des Loges (16 abonnés) et de Bordeaux-Saint-Clair (9 abonnés). Ces communes sont intégrées respectivement au secteur du SIAEPA de Fécamp Sud-Ouest (Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral) et au secteur de Bénouville/Bordeaux-Saint-Clair.

⁽³⁾ Nombre d'abonnés eau potable sur la zone industrielle

Au 31 décembre 2023, la CU Le Havre Seine Métropole comptabilise 141 049 abonnés, en légère augmentation (+0,19% par rapport à l'année précédente, soit +269 abonnés).

Le tableau indiquant le nombre d'abonnés par commune est détaillé en annexe.

1.6.2 Estimation de la population desservie (Indicateur [D101.0])

Secteur	Population desservie		
	2022	2023	Variation (N/N-1)
Régie	202 473	199 809	- 1,32% ▼
DSP LHSM 41 communes	64 998	65 707	+ 1,09% ▲
Ex SIAEPA SRNO	2 883	2 899	+ 0,55% ▲
Bénouville / Bordeaux-Saint-Clair	861	839	- 2,56% ▼
Hors territoire CU LHSM	55	25	= 0,00 % ↔
LE HAVRE SEINE MÉTROPOLE	271 270	269 309	- 0,72% ▼

Hors territoire CU LHSM :

- Le secteur DSP LHSM 41 communes alimente quelques branchements sur la commune de Mélamare (Caux Seine Agglo) ≈20 habitants ;
- Le secteur DSP LHSM 41 communes quelques branchements sur la commune des Loges (Fécamp Sud-Ouest) ≈35 habitants.

Au total, la population desservie en eau potable en 2023 sur Le Havre Seine Métropole est estimée à 269 309 habitants, soit 1,91 habitants/abonnés

Le tableau indiquant la population desservie par commune est détaillé en annexe.

1.6.3 Volumes vendus aux abonnés

Le volume vendu correspond à la totalité des volumes passés par les compteurs abonnés (y compris les éventuels dégrèvements pour fuite après compteur).

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des volumes facturés aux abonnés entre 2022 et 2023 par secteur :

Secteur	Volume vendu (m ³) [VP.063]		
	2022	2023	Variation
Régie	10 073 531	9 865 489	- 2,07% ▼
DSP LHSM 41 communes	3 413 685	3 452 057	+ 1,12% ▲
ex SIAEPA Saint-Romain-Nord-Ouest	107 468	113 114	+ 5,25% ▲
Bénouville / Bordeaux-Saint-Clair	46 026	45 805	- 0,48% ▼
TOTAL LE HAVRE SEINE METROPOLE	13 640 710	13 476 465	- 1,20% ▼

⁽¹⁾ Le contrat DSP LHSM 41 communes a débuté en 2022.

En 2023, le nombre de mètres cubes facturés sur la CU Le Havre Seine Métropole est égal à 13 476 465 m³ (- 1.20% par rapport à l'année précédente soit - 164 245m³).

La consommation moyenne annuelle par abonné sur la CU LHSM est de 96 m³ en 2023. Un habitant consomme environ 137 litres par jour.

La consommation moyenne journalière en eau potable pour la CU LHSM est très légèrement inférieure à la moyenne nationale qui était de 145l/j en 2014 selon l'Agence Française pour la Biodiversité.

À noter également que la consommation journalière moyenne sur la CU LHSM est en 2023 de l'ordre de 37 000 m³/j.

Chapitre 2 - DONNÉES FINANCIÈRES

2.1 Recettes de la collectivité

La principale recette de la section de fonction du budget Eau potable provient de la Vente d'eau aux abonnés (75,33%).

	Compte Administratif 2023 (en €)	% par rapport au total des recettes
Vente d'eau	23 990 000 €	75,33%
<i>Abonnés domestiques</i>	23 189 000 €	72,82%
<i>Abonnés non domestiques - industriels</i>	801 000 €	2,52%
Vente d'eau en gros	1 721 000 €	5,40%
Autres prestations - Travaux de branchements	491 000 €	1,54%
Taxes Agence de l'Eau Seine-Normandie	5 104 000 €	16,03%
Divers (dont redevance d'occupation du domaine public)	539 000 €	1,69%
Total	31 845 000 €	100,00%

2.2 Taux d'impayés (indicateur [P154.0])

Le taux d'impayés 2023 correspond au montant restant impayés au 31/12/2023 des factures eau émises au titre de l'année 2022, divisé par le montant total des factures eau émises au titre de l'année 2022. Le taux d'impayés sur les différents secteurs est recensé ci-dessous :

Secteur	2023	
	Montant des impayés au 31/12/N en € TTC (sur factures N-1)	Montant facturé N - 1 en € TTC
Régie	1 526 678,17 €	39 995 652,04 €
DSP LHSM 41 communes	173 828,00 €	7 200 304,00 €
Ex SIAEPA Saint-Romain-Nord-Ouest	3 427,00 €	251 005,00 €
Bénouville / Bordeaux-Saint-Clair	781,00 €	60 393,00€
TOTAL LE HAVRE SEINE MÉTROPOLE	1 704 714,17 €	47 507 354,04 €

Secteur	Taux d'impayés	
	2022	2023
Régie	4,20%	3,82%
DSP LHSM 41 communes	1,78%	2,41%
Ex SIAEPA Saint-Romain-Nord-Ouest	1,24%	1,37%
Bénouville / Bordeaux-Saint-Clair	0,96%	1,29%
TOTAL LE HAVRE SEINE MÉTROPOLE	3,86%	3,59%

Au 31 décembre 2023, le montant total des impayés pour l'ensemble des secteurs de Le Havre Seine Métropole correspond à la somme de 1 704 714,17 € TTC restant à recouvrer, soit un taux d'impayé de 3,59% (contre 3,86 % au 31/12/2022).

2.3 État de la dette du service (indicateur [P153.2])

Cet indicateur règlementaire correspond à la durée théorique nécessaire à la Communauté Urbaine pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service assainissement.

Cet indicateur se calcule de la façon suivante :

$$\frac{\text{Encours total de la dette contractée par la CU LHSM pour financer le service}}{\text{Épargne brute annuelle}}$$

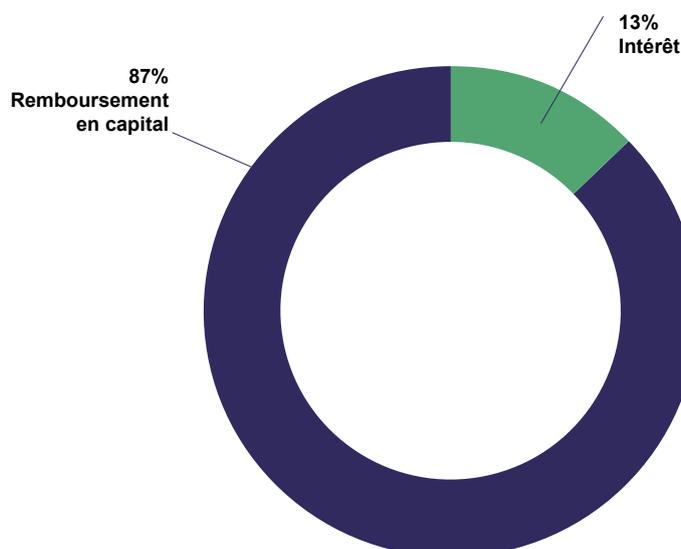
Il correspond à la durée minimum de remboursement sur l'hypothèse que la Communauté Urbaine consacre l'intégralité des bénéfices du service au remboursement de cette dette, autrement dit, que la Collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service. Il sert à apprécier les marges de manœuvre du service en matière de financement des investissements et de capacité d'endettement

L'état de la dette au 31 décembre 2023 est le suivant :

	CU LHSM
Encours de la dette au 31 décembre 2023	9 862 312 €
Annuité de remboursement de la dette durant l'exercice	2 973 365€
	dont intérêts (€) 395 220 €
	dont capital (€) 2 578 145 €
Epargne brute annuelle	8 680 066 €
Durée d'extinction de la dette (année)	1 an et 3 mois
Montant des amortissements réalisés	2 681 971 €

Au 31 décembre 2023, l'encours de la dette est de 9 862 312 € et la durée d'extinction de la dette du service d'eau est de 1 an et 3 mois.

Annuité
de remboursement



2.4 Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (indicateur [P109.0])

La **Loi Brottes du 15 avril 2013** a permis aux Collectivités volontaires d'expérimenter la mise en place d'un traitement social de la facture d'eau.

La CODAH, par une délibération de décembre 2014, a décidé de s'inscrire dans le processus d'expérimentation, ce qui a ensuite été acté par un décret du 31 juillet 2015.

Sur la CODAH, cette expérimentation a pris la forme d'un contrat de Solidarité Eau, dispositif applicable depuis le 1^{er} janvier 2016. Il s'agit d'un outil mis à disposition des partenaires sociaux du territoire (CCAS, autres services municipaux, les services du Département, ...) pour lutter contre la précarité hydrique tout en sensibilisant les publics à la maîtrise de leurs consommations d'eau. Il y a donc un double objectif social et environnemental.

Un foyer qui dépense plus de 3 % de son budget pour ses factures d'eau est considéré comme étant en situation de précarité hydrique.

Le dispositif du contrat Solidarité Eau a ensuite été étendu à l'ensemble du territoire de la Communauté urbaine.

	Nombre d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité
Régie	172	28 474,42 €
DSP LHSM 41 communes	5	217 €
Ex SIAEPA Saint-Romain-Nord-Ouest	0	- €
Bénouville / Bordeaux-Saint-Clair	0	- €
Le Havre Seine Métropole	177	28 691,42 €

En 2023, ce sont **177 dossiers** qui ont été retenus, sur l'ensemble du territoire de la Communauté urbaine, pour un **montant total de 28 691,42 €, soit une aide moyenne de 162,10€ par famille** contre 196,93 € en 2022.

Chapitre 3 – TRAVAUX ENGAGÉS ET PROJETS À L'ÉTUDE

3.1 Programme de travaux

En 2023, Le Havre Seine Métropole a réalisé différents programmes de travaux planifiés. Le montant des investissements s'élève à **11 520 000 € HT** (contre 9 397 000 € HT en 2022).

Ce programme a été subventionné en partie par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie à hauteur de 4,7%, pour un montant de **542 000 €** (contre 163 000 € en 2022) et à hauteur de 0,1 % par le CG76 pour un montant de 16 000 € HT (contre 0 € en 2022).

Le tableau suivant liste les opérations réalisées en 2023, en indiquant la nature des travaux :

Secteur	Commune	Nature des travaux	Localisation des travaux	Diamètre (mm) et matériaux	Linéaire du conduite (ml)	Nombre de branchement repris
Régie	Le Havre	Renouvellement	Rue Dr Bélot Place du Vieux Marché rue Gustave Lennier	Pe 125 + Pe 100	494	19
		Renouvellement	Rue de la Laiterie	Pe 75	164	24
		Renouvellement	Rue Raspail	Pe 125 + F 100	218,3	23
		Renouvellement	Rue Madame de Sévigné	Pe 75	143	20
		Renouvellement	Rue Mougeot	Pe 75 + Pe 50	600	67
	Gainneville	Renouvellement	Rue de l'Église	Pe 50 et 63	161,2	7
	Gonfreville-l'Orcher	Renouvellement	Quai Bougainville	Pe 200	393	0
	Harfleur	Renouvellement	Rue Albert Camus	Pe 90	350	25
		Renouvellement	Dévoisement 300 et 800	F 300 + F 800	185,45	0
	Sainte-Adresse	Renouvellement	Allée des Pêcheurs Claude Monet	Pe 75	150	7
	Gommerville	Renouvellement	Rue Jean Martin	F 150	630	14
	Saint-Vigor-d'Ymonville	Renouvellement	Rue Saint-Jean d'Abbetot	F 150	1525	63
	Saint-Gille-de-la-Neuville	Renouvellement	Rue d'Enfer	Pe 125 et Pe 75	350	21
	Manéglise	Renouvellement	Route d'Épouville RD 52	Pe 75	278,5	12
	Le Tilleul	Renouvellement	Château de Fréfosse	Pe 90	470	0
	Octeville-sur-Mer	Renouvellement	Route de Saint-Supplix	F 200	2	2
	Manéglise/ Épouville	Renouvellement	RD 52 EP	Pe 63 - F 125 F 100	620	37
Ex SIAEPA SRNO	Épretot	Renouvellement	Route du Hameau de Berville	Pe 125	745	21
	Épretot	Renouvellement	Route de Sainneville	F 150	565	7
Le Havre Seine Métropole					8 044,45	369

Ont également été réalisés en 2023 les travaux suivant :

- Adaptation des réseaux en lien avec l'aménagement de l'entrée de ville (bd W Churchill / rue C Laffitte) au Havre.
- Adaptation des réseaux en lien avec le réaménagement du centre-ville reconstruit par la Ville du Havre, place du Vieux marché, rue Dr Belot, rue G. Lennier au Havre.
- Adaptation des réseaux en lien avec le réaménagement du quartier Danton par Ville du Havre rue Raspail au Havre.
- Adaptation des réseaux en lien avec l'aménagement avec l'implantation d'accueil de bateau méthanier quai de Bougainville au Havre.
- Adaptation des réseaux en lien avec l'implantation de site de maraîchage en limite de Fontaine la Mallet et Montivilliers.
- Adaptation des réseaux en lien avec l'aménagement d'une voie nouvelle à Angerville-L'Orcher en lien avec le contournement du bourg.
- Adaptation des réseaux en lien avec l'aménagement de la future résidence hôtelière au château de Fréfosse au Tilleul.

3.2 Projets - Études - Autres réalisations

L'étude permettant d'aboutir à l'élaboration d'un schéma directeur d'alimentation en eau sur les 54 communes de la Communauté Urbaine a démarré en octobre 2021 pour le recueil de l'ensemble des données et par les visites des ouvrages.

A travers une meilleure connaissance des réseaux et de leur fonctionnement, l'étude doit proposer un programme d'actions et d'investissements permettant à la Communauté urbaine d'atteindre les objectifs suivants :

- **Satisfaire les besoins en eau** en quantité et en qualité de toutes les communes adhérentes à la communauté urbaine et **optimiser l'allocation des différentes ressources** en eau de la communauté tout en assurant des solutions de secours.
- **Améliorer la connaissance de l'état patrimonial du réseau public de l'eau** en vue d'anticiper son évolution et planifier un programme de renouvellement des réseaux basé sur l'ensemble des données disponibles
- Assurer une meilleure **maitrise du risque sanitaire** et développer une stratégie générale de prévention et d'anticipation du risque.

La phase 1 d'état des lieux est achevée et une campagne de mesure sur l'ensemble du réseau de production et distribution a été réalisée en avril 2023 permettant de préparer la réalisation du modèle hydraulique du réseau de la CU.

SÉCURISATION ÉLECTRIQUE DES OUVRAGES :

Les travaux d'**amélioration des équipements de pompage** des installations gros consommateurs d'énergie se sont déroulés en 2023 couplés avec une **sécurisation de l'alimentation électrique** par la mise en place de groupes électrogènes.

- Mise en place d'un groupe électrogène de 1600 KVA sur le pompage de Radicatel Eau Industrielle
- Mise en place d'un groupe électrogène de 250 KVA sur le pompage d'eau potable alimentant Bolbec
- Mise en place d'armoires de raccordement rapide sur Radicatel eau potable, La Brèque et l'usine de Saint-Laurent-de-Brèvedent
- Mise en place de deux variateurs de fréquence sur le pompage eau industrielle
- Mise en place de comptage séparé par unité de process afin de mieux déterminer les consommations électriques de chaque unité et identifier les pistes d'économie.



Installation Groupe électrogène eau industrielle

TRAVAUX SUR LES OUVRAGES :

- Démarrage réfection étanchéité extérieure des cuves du réservoir de la Ferme (10 000 m³)



- Sécurisation des accès au site pour garantir la sécurité des intervenants



Réservoir Aplemont

- Sécurisation des sites vis-à-vis de l'intrusion



Captage de Saint-Martin-du-Bec

LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Chapitre 1 – PRÉSENTATION GÉNÉRALE SERVICE ASSAINISSEMENT LE HAVRE SEINE MÉTROPOLE

1.1 Organisation des services – Mode de gestion en 2023

La communauté urbaine Le Havre Seine Métropole assure la gestion de l'assainissement collectif et non collectif sur l'ensemble du territoire communautaire.

En 2023, l'organisation des services est la suivante (voir la liste des communes dans l'Annexe « Mode de gestion et date des contrats de DSP ») :

- 1 secteur « Régie » exploité directement par la Communauté urbaine : Secteur Régie (8 communes dont Le Havre, soit 199 809 habitants) ;
- 1 service exploité en Régie sous contrat de Prestation de Service (Station Edelweiss) ;
- 6 secteurs exploités en Délégation de Service Public (46 communes, soit 69 500 habitants) :
 - Délégation de service public du secteur DSP LHSM (29 communes) ;
 - Délégation de service public de l'ancien SIAEPA de Saint-Romain-de-Colbosc (6 communes) ;
 - Délégation de service public de l'ancien SIAEPA de La Cerlangue (6 communes) ;
 - Délégation de service public de l'ancien SIAEPA de Saint-Romain-Nord-Ouest (2 communes) ;
 - Délégation de service public de la commune de Sainneville-sur-Seine (1 commune) ;
 - Délégation de service public partielle du SIAEPA de Fécamp Sud-Ouest (2 communes).

En application de la loi du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, les contrats de délégation conclus par toutes ces collectivités ont été transférés à Le Havre Seine Métropole, ils se poursuivent jusqu'à leur terme.

Les modes de gestion et exploitants des différents secteurs en 2023 sont les suivants :

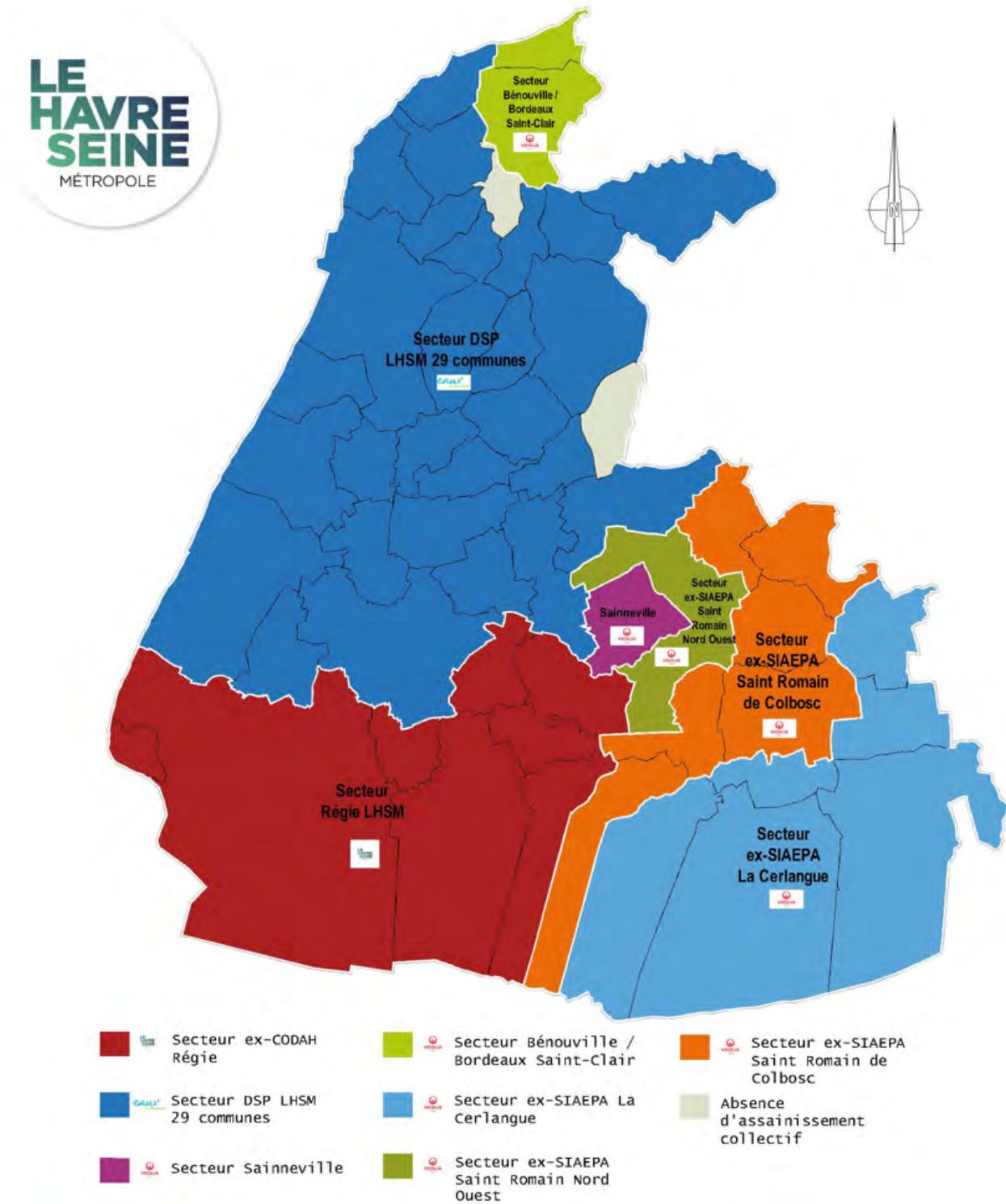
Périmètre	Régie	Ex SIAEPA SRNO Ex SIAEPA SRC Ex-SIAEPA La Cerlangue Bénouville / Bordeaux-Saint-Clair Sainneville	DSP LHSM 29 communes
Exploitant en 2023	Régie 	Affermage 	Affermage 

Le contrat sur le secteur Ex DSP CODAH Nord est arrivé à échéance le 31 décembre 2021. Ce périmètre a été intégré à cette date dans le périmètre du nouveau contrat DSP LHSM 29 communes démarré le 01 janvier 2022 dont le titulaire est Eaux de Normandie.

Le contrat sur le secteur Ex SIAEPA de la Région de Criquetot-L'Esneval est arrivé à échéance le 10 mai 2022. Ce périmètre a été intégré à cette date dans le périmètre du nouveau contrat DSP LHSM 29 communes démarré le 01 janvier 2022 dont le titulaire est Eaux de Normandie.

Cette organisation est synthétisée dans la carte présentée ci-dessous :

Le Havre Seine Métropole Système d'assainissement collectif en 2023



1.2 La direction Cycle de l'Eau

Le Havre Seine Métropole est autorité organisatrice pour la gestion de l'assainissement collectif et non collectif sur l'ensemble de son territoire, via sa Direction Cycle de l'Eau.

Elle est exploitante des services publics de l'assainissement, soit en régie, soit via des Délégations de Services Publics.

Elle assure également les études et le suivi des investissements.

1.3 Caractéristiques techniques du service

1.3.1 Les unités de dépollution des eaux usées

Les eaux usées collectées sur Le Havre Seine Métropole sont traitées via **22 stations d'épuration** avant le rejet au milieu naturel.

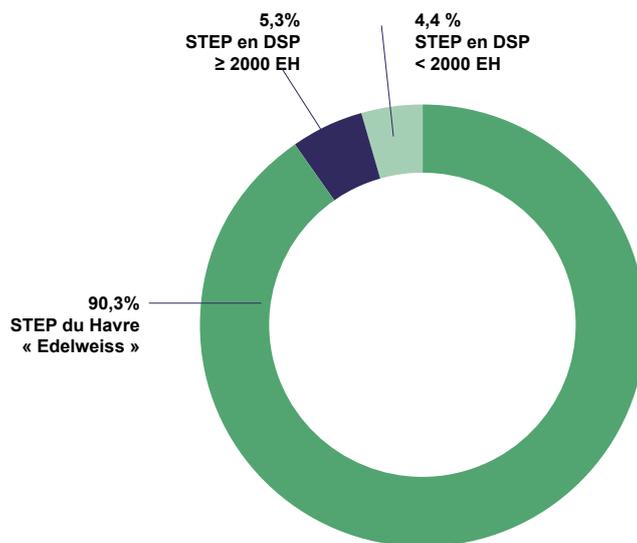
Le principal ouvrage de dépollution sur le territoire de la Communauté urbaine est la station EDELWEISS, d'une capacité de **322 000 équivalent-habitant** traitant les eaux usées de **19 communes**.



Station d'épuration des eaux usées « Edelweiss »

Secteur	Ouvrage d'épuration	Type de traitement	Mise en service	Capacité nominale (EH)	Pourcentage de la capacité de traitement totale	Nombre de communes raccordées	Exutoire
Régie	STEP du Havre « Edelweiss »	Boue activée	2011	322 000	90,18%	19 (Le Havre, Angerville-l'Orcher, Épouville, Fontaine-la-Mallet, Fontenay, Gainneville, Gonfreville-l'Orcher, Harfleur, Hermeville, Manéglise, Montivilliers, Notre-Dame-du-Bec, Rogerville, Rolleville, Sainte-Adresse, Saint-Laurent-de-Brèvedent, Saint-Martin-du-Bec, Saint-Martin-du-Manoir et Turretot)	Rejet maritime Via les bassins René Coty du Port
DSP LHSM 29 communes	STEP de Cauville-sur-Mer	Boue activée	2003	2 000	0,56%	1 (Cauville sur Mer)	Eboulis de la falaise
	STEP de Mannevillette	Boue activée + lagunage naturel	1996	1 200	0,34%	1 (Mannevillette)	Aire d'infiltration
	Lagune d'Octeville-sur-Mer	Lagunage aéré	1986	500	0,14%	1 (Octeville sur Mer)	La Manche (Exutoire maritime)
	STEP de Criquetot-l'Esneval	Boue activée	1986	1 850	0,52%	1 (Criquetot-l'Esneval)	Bassin pluvial
	STEP de Saint-Jouin-Bruneval	Boue activée	1991	1 800	0,50%	1 (Saint-Jouin-Bruneval)	La Manche (Exutoire maritime)
	STEP de Gonneville-la-Mallet	Boue activée	1992	1 800	0,50%	2 (Anglesqueville-l'Esneval, Gonneville-la-Mallet)	Bétoire (rejet diffus)
	STEP de Heuqueville	Boue activée	1999	700	0,20%	1 (Heuqueville)	Aire d'infiltration
	STEP du Tilleul	Boue activée	2022	1 900	0,53%	3 (Le Tilleul, Beaurepaire, La Poterie-Cap-d'Antifer, Sainte-Marie-au-Bosc, Hameau de Bruneval (Saint-Jouin-Bruneval))	Aire d'infiltration
	Lagune de Villainville	Lagunage naturel	1993	250	0,07%	2 (Cuverville, Villainville)	Fossé pluvial
	Filtre à sable de Fongueusemare	Fosse toutes eaux + filtre à sable	1998	70	0,02%	1 (Fongueusemare)	Aire d'infiltration
	STEP d'Étretat	Biofiltre	1993	4 700	1,32%	1 (Étretat)	La Manche - Rejet maritime
Ex SIAEPA Saint-Romain-Nord-Ouest	STEP d'Étainhus	Lit bactérien + disques biologiques	2017	1 000	0,28%	1 (Étainhus)	Aire d'infiltration
	Lagune d'Épretot	Lagunage naturel + filtre planté de roseaux	2013	500	0,14%	1 (Épretot)	Zone d'infiltration
Commune Sainneville	Lagune de Sainneville	Lagunage naturel	1987	600	0,17%	1 (Sainneville)	Aire d'infiltration
Ex SIAEPA Saint-Romain-de-Colbosc	STEP de Saint-Romain-de-Colbosc	Boue activée + filtre à sable	2003	7 000	1,96%	2 (Gommerville, Saint-Romain-de-Colbosc)	Bassin pluvial
	STEP de Saint-Aubin-Routot	Boue activée	1984	1 500	0,42%	1 (Saint-Aubin-Routot)	Puits filtrant
	Lagune de Saint-Gilles-de-la-Neuville	Lagunage naturel	1988	500	0,14%	1 (Saint-Gilles-de-la-Neuville)	Aire d'infiltration -Bétoire
	Lagune de Graimbouville	Lagunage naturel	1998	350	0,10%	1 (Graimbouville)	Bassin pluvial
Ex SIAEPA Région de La Cerlangue	STEP de Saint-Vigor-d'Ymonville	Boue activée	2011	3 000	0,84%	2 (Saint-Vigor-d'Ymonville, Saint-Vincent-de-Cramesnil)	Aire d'infiltration
	STEP de La Cerlangue	Boue activée	2007	2 300	0,64%	2 (La-Cerlangue, La Remuée)	Aire d'infiltration
	STEP de Sandouville	Boue activée	2018	1 550	0,43%	2 (Oudalle, Sandouville)	Canal de Tancarville
LE HAVRE SEINE MÉTROPOLE				357 070			

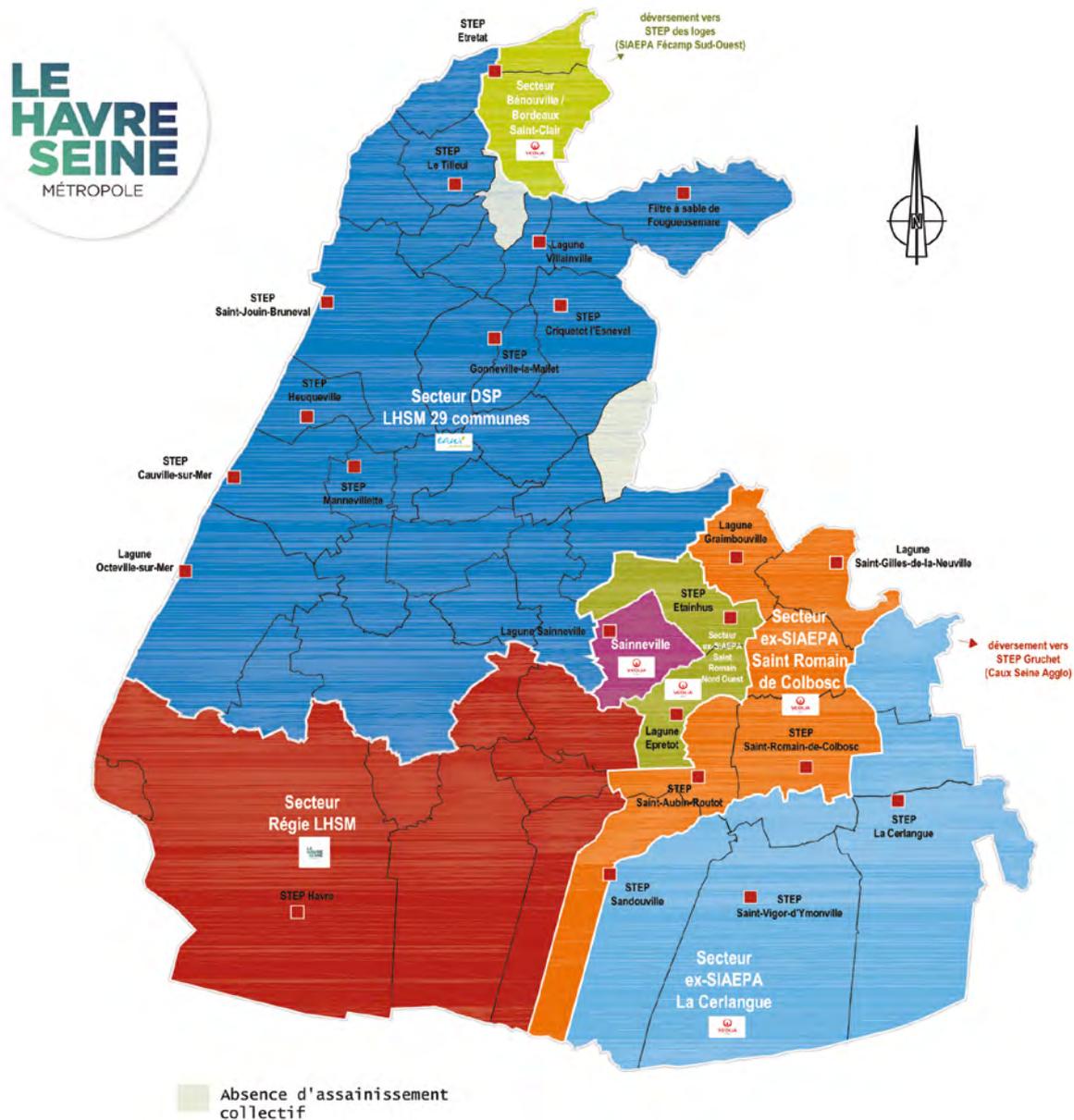
Capacité de traitement des stations d'épuration



Les eaux usées de deux systèmes d'assainissement présent sur le territoire sont traitées sur un ouvrage de dépollution d'une autre collectivité :

- ◆ Les eaux usées des communes de Bénouville et Bordeaux-Saint-Clair sont traitées sur la station d'épuration des Loges (SIAEPA Fécamp Sud-Ouest) ;
- ◆ Les eaux usées de la commune des Trois Pierres sont traitées à la station d'épuration de Gruchet-Le-Valasse (Caux Seine Agglo).

La carte ci-dessous présente le périmètre des différents systèmes d'assainissement présents sur le territoire communautaire :



1.3.2 Connaissance patrimoniale et gestion des réseaux d'eaux usées (Indicateur [P202.2B])

L'arrêté du 2 décembre 2013 (JO du 19 décembre 2013) assure l'articulation entre l'obligation de réaliser un descriptif détaillé introduite par le décret du 27 janvier 2012 et l'arrêté du 2 mai 2007 sur le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service. Il modifie notamment les critères d'évaluation des indices de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux en introduisant un nouveau barème de 0 à 120 points (précédent barème sur 100 points).

Ce même arrêté précise qu'il faut que ce nouvel indice atteigne un total de 40 points sur les 45 premiers points accessibles pour que le service dispose d'un descriptif détaillé. D'autre part, cet arrêté stipule que l'atteinte de ce seuil de 40 points conditionne l'attribution des points suivants alloués par le barème (entre les cotations 45 et 120 points - effet « palier »).

			Régie	DSP LHSM 29 communes	Ex SIAEPA SRNO	Sainneville- sur-Seine	Ex SIAEPA SRC	Ex SIAEPA Région de La Cerlangue	Bénouville / Bordeaux Saint Clair	Le Havre Seine Métropole
1^{er} échelon de connaissance : Détail des 15 premiers points à obtenir										
+ 15 points	0 point	Absence de plan de réseau de collecte et de transport ou plan très incomplet								
	+ 10 points	VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	10	10	10	10	10	10	10	10
	+ 5 points	VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	5	5	5	5	5	5	5	5

Les 15 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service ne puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :

2^{ème} échelon de connaissance : Détail des 30 points à obtenir										
+ 15 points	+ 10 points	VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques, et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux	10	10	10	10	10	10	10	10
		VP.254 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)								
	+ 1 à 5 points	VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (par 10 % du linéaire renseigné après les 50 % - le 5 ^{ème} point est renseigné pour au moins 95 % du linéaire total de réseau)	4 (90%)	2 (71%)	5 (96,1%)	5 (97,3%)	1 (66,2%)	3 (87,8%)	2 (75%)	3
+ 15 points	+ 10 points	VP.255 - L'inventaire des réseaux mentionne pour chaque tronçon la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50%) du linéaire total des réseaux étant renseignée.	10	0	10	10	10	0	0	10
	+ 1 à 5 points	VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (par 10 % du linéaire renseigné après les 50 % - le 5 ^{ème} point est renseigné pour au moins 95 % du linéaire total de réseau)	4	0	1	0	5	0	0	

Si au moins 40 points sur les 45 précédents sont obtenus :

3^{ème} échelon de connaissance : Détail des 75 points à obtenir pour compléter l'objectif de connaissance patrimoniale										
+ 75 points	+ 10 points	VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie (par 10 % du linéaire renseigné après les 50 % - le 5 ^{ème} point est renseigné pour au moins 95 % du linéaire total de réseau)	10	0	0	10	0	0	0	0
	+ 1 à 5 points	VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie (par 10 % du linéaire renseigné après les 50 % - le 5 ^{ème} point est renseigné pour au moins 95 % du linéaire total de réseau)	4	0	0	2	0	0	0	0
	+ 10 points	VP.257 - Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	10	10	10	10	10	0	0	0
	+ 10 points	VP.258 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	10	10	10	10	10	0	0	0
	+ 10 points	VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	0	10	10	10	10	0	0	0
	+ 10 points	VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	10	10	10	10	10	0	0	0
	+ 10 points	VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	0	10	0	0	0	0	0	0
	+ 10 points	VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	0	0	0	0	0	0	0	0

Le Havre Seine Métropole	87	27	81	92	81	28	27	38
---------------------------------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux pour le territoire de la Communauté Urbaine est de 38 points.

La mise à jour de la cartographie est assurée par Le Havre Seine Métropole sur les secteurs Régie et Ex CODAH DSP et par les délégataires assainissement sur le reste du territoire. Le Havre Seine Métropole a comme projet d'assurer la gestion cartographique par la régie sur 100% du territoire afin d'en améliorer la précision et la qualité en constituant une cartographie complète et homogène sur l'ensemble du territoire.

1.3.3 Patrimoine

Le tableau ci-dessous détaille le patrimoine du réseau de collecte des eaux usées :

	Régie	DSP LHSM 29 communes	Ex SIAEPA SRNO	Sainneville- sur-Seine	Ex SIAEPA SRC	Ex SIAEPA Région de La Cerlangue	Bénouville / Bordeaux- Saint-Clair	Le Havre Seine Métropole
Canalisations								
Longueur totale du réseau EU (km) - hors branchements - [VP.077]	629,2	349	14,1	4,2	57,4	48,6	6,6	1 109
Dont gravitaire (km)	607,8	297,2	11,9	3,6	49,4	35,2	4,2	1 009,2
Dont refoulement (km)	21,5	51,8	2,2	0,6	8	13,3	2,4	99,7
Longueur totale du réseau EP (km) - hors branchements -	295,1 ⁽¹⁾	201,8	0	0	0	0,3	0	496,9
Ouvrages d'épuration								
Nombre d'ouvrage d'épuration	1	11	2	1	4	3	0	22
Poste de refoulement								
Nombre de PR / aérojecteur / DIP	64	129	6	2	23	24	3	251
Branchements								
Nombre de branchements eaux usées séparatif ou unitaires	22 963 ⁽²⁾	15 801	535	137	2 089	1 679	264	28 440
Ouvrages annexes								
Nombre de Déversoirs d'orage	14	7	0	0	0	0	0	21

(1) Dont les communes de : Épretot, Étainhus, Gommerville, Graimbouville, La Ce langue, La Remuée, Les-Trois-Pierres, Oudalle, Sainneville-sur-Seine, Saint-Aubin-Routot, Saint-Gilles-de-la-Neuville, Saint-Romain-de-Colbosc, Saint-Vigor-d'Ymonville, Saint-Vincent-de-Cramesnil, Sandouville

(2) Branchements d'assainissement uniquement recensés apparaissant sur les plans



Au 31 décembre 2023, le linéaire du réseau de collecte des eaux usées du service public d'assainissement est composé de 1 109 km de canalisations (hors branchements) dont 99,7 km de refoulement, et 251 postes de relèvement pour le transfert des effluents vers les différentes stations de traitement des eaux usées.

Le réseau comporte également 21 déversoirs d'orage dont l'objectif est de soulager les canalisations du réseau unitaire en période de forte pluie. Cela permet d'éviter la saturation des réseaux. Le trop plein d'eau est rejeté au milieu naturel. Ces ouvrages participent à la lutte contre les inondations.

Le réseau est majoritairement de type unitaire sur la Régie, et majoritairement de type séparatif sur le territoire en DSP.

Le linéaire du réseau par commune est détaillé en annexe.

Branchements neufs :

Secteur	Nouveaux branchements créés en 2023
Régie	91
DSP LHSM 29 communes	39
Ex SIAEPA SRNO	0
Sainneville-sur-Seine	0
ex SIAEPA SRC	4
Ex SIAEPA Région de La Cerlangue	7
Bénouville / Bordeaux-Saint-Clair	0
Le Havre Seine Métropole	141

En 2023, 141 nouveaux branchements ont été réalisés sur le territoire de la CU Le Havre Seine Métropole.

1.4 Exploitation – Indicateurs de performance des stations de traitement des eaux usées

1.4.1 Entretien et maintenance des ouvrages

Secteur	Nombre d'intervention curatives sur le réseau (désobstructions)	Linéaire de curage préventif et curatif (km)	Taux de curage (%)	Linéaire d'ITV (km)
Régie	311	72,0	7,79%	9,000
DSP LHSM 29 communes	66	24,6	4,47%	13,359
ex SIAEPA SRNO	1	1,1	7,74%	0,000
Sainneville-sur-Seine	0	0,3	7,20%	0,000
ex SIAEPA SRC	8	4,9	8,62%	0,149
ex SIAEPA Région de La Cerlangue	4	3,7	7,67%	0,093
Bénouville / Bordeaux-Saint-Clair	2	01	1,21%	0,020
Le Havre Seine Métropole	392	106,8	6,65%	22,621

Le taux moyen de curage en 2023 sur l'ensemble du territoire de la CU LHSM est de 6,65 % (106,89 km de réseau curé).



Chantier de réparation conduite de refoulement - Harfleur

1.4.2 Les points de curage fréquents du réseaux (Indicateur [P252.2])

Cet indicateur recense, pour 100 km de réseau d'assainissement, le nombre de sites d'intervention, dits «points noirs», nécessitant au moins deux interventions par an pour entretien (curage, lavage, mise en sécurité). Il permet de mettre en évidence la présence de défauts structurels ponctuels.

	2023	
	Nombre total de points concernés sur le réseau	Nombre de points du réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100km
Régie	52	8,26
DSP LHSM 29 communes	9	2,58
Ex SIAEPA SRNO	0	0,00
Sainneville-sur-Seine	0	0,00
Ex SIAEPA SRC	2	3,49
Ex SIAEPA Région de La Cerlangue	1	2,06
Bénouville / Bordeaux-Saint-Clair	0	0,00
Le Havre Seine Métropole	64	5,77

En 2023, 64 points noirs ont été recensés sur le périmètre de Le Havre Seine Métropole, ce qui représente un taux de 5,77 points noirs par 100 km de réseau.

Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes. Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.). Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public dans les parties privatives des usagers.

1.4.3 Nombre d'autorisation de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (Indicateur [D202.0])

Cet indicateur recense le nombre d'autorisations de rejets d'effluents non domestiques dans le réseau délivrées par la collectivité qui gère le service d'assainissement.

Le déversement des effluents non domestiques nécessite un **Arrêté d'Autorisation de Déversement** (AAD), délivrée par la CU LHSM.

L'autorisation prend la forme d'un arrêté spécial de déversement qui détermine au minimum les conditions techniques du déversement, en particulier les **caractéristiques quantitatives et qualitatives des eaux usées rejetées**. La Communauté urbaine détermine les modalités d'entretien des dispositifs de prétraitement (déboureur-séparateur à hydrocarbures, séparateur à graisse...) et les modalités de surveillance du rejet (autocontrôle, contrôle par la Communauté urbaine). Cette autorisation peut être complétée par une **Convention Spéciale de Déversement** (CSD) qui définit les modalités administratives, techniques, juridiques et financières du rejet industriel parvenant au réseau d'assainissement.

Au 31/12/2023, 101 arrêtés d'autorisation de déversement ont été établis :

26 sur le secteur « Régie » ⁽¹⁾
75 sur le secteur « DSP LHSM 29 communes »

(1) 3 nouveaux arrêtés signés en 2023 sur la régie : Groupe hospitalier du Havre : établissement de Monod : arrêté 2023117
Distillerie de la Seine : arrêté 20230051 - AFUL Centre Océane : 2023005

1.4.4 Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (Indicateur [P255.3])

Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseaux de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...)).

Indice de 0 à 120 attribué selon l'état de la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement en relation avec l'application de l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5

Cet indice est obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A, B, et C :

A - Éléments communs à tous les types de réseaux	
+ 20 points	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...)
+ 10 points	Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)
+ 20 points	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement
+ 30 points	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 21 juillet 2015
+ 10 points	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 21 juillet 2015
+ 10 points	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur

Les indicateurs des tableaux B et C ne sont pris en compte que si la somme des indicateurs mentionnés dans le tableau A atteint au moins 80 points.

B - Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs	
+ 10 points	Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total
C - Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes	
+ 10 points	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage

		Régie	DSP LHSM 29 communes	Ex SIAEPA SRNO	Sainneville- sur-Seine	Ex SIAEPA SRC	Ex SIAEPA Région de La Cerlangue	Bénouville / Bordeaux- Saint-Clair	Le Havre Seine Métropole
A - Éléments communs à tous les types de réseaux									
+ 20 points	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...)	20	20	20	20	20	20	20	20
+ 10 points	Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	10	10	10	10	10	10	10	10
+ 20 points	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20	20	20	20	20	20	20	20
+ 30 points	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 21 juillet 2015	30	0	0	0	0	0	0	17
+ 10 points	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 21 juillet 2015	10	0	0	0	0	0	0	6
+ 10 points	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	10	0	0	0	0	0	0	6
Les indicateurs des tableaux B et C ne sont pris en compte que si la somme des indicateurs mentionnés dans le tableau A atteint au moins 80 points.									
B – Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs									
+ 10 points	Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	0	0	0	0	0	0	0	0
C – Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes									
+ 10 points	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	10	0	0	0	0	0	0	0
Le Havre Seine Métropole		110	50	50	50	50	50	50	79

En 2023, l'indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte sur l'ensemble du territoire Le Havre Seine Métropole est de 79 points.

1.4.5 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (Indicateur [P253.2])

Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années, par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées, ainsi que les sections réhabilitées.

Avec Ln, le linéaire de réseau remplacé pour l'année 2023, il se calcule de la façon suivante pour la période 2019-2023 :

$$\text{Taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement} = \frac{(\text{Ln} + \text{Ln-1} + \text{Ln-2} + \text{Ln-3} + \text{Ln-4} + \text{Ln-4}) / 5}{\text{Longueur du réseau hors branchements}}$$

	Linéaire de canalisations renouvelées en ml					Taux moyen de renouvellement
	2019	2020	2021	2022	2023	
Régie	934	3 474	1 558	896	2 857	0,21%
DSP LHSM 29 communes	741	1 777	791	5 682	1 875	0,39%
Ex SIAEPA SRNO	0	244	0	0	0	0,35%
Sainneville-sur-Seine	0	0	0	0	0	0,00%
Ex SIAEPA SRC	0	0	0	0	0	0,00%
Ex SIAEPA Région de La Cerlangue	0	0	0	0	0	0,00%
Bénouville / Bordeaux-Saint-Clair	0	0	0	0	0	0,00%
Le Havre Seine Métropole	1 675	5 496	2 349	6 578	4 732	0,26%

En 2023, 4 732 ml de canalisations ont été renouvelées. Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement sur le territoire Le Havre Seine Métropole est de 0,26%.

1.4.6 Volumes traités et rejetés au milieu naturel

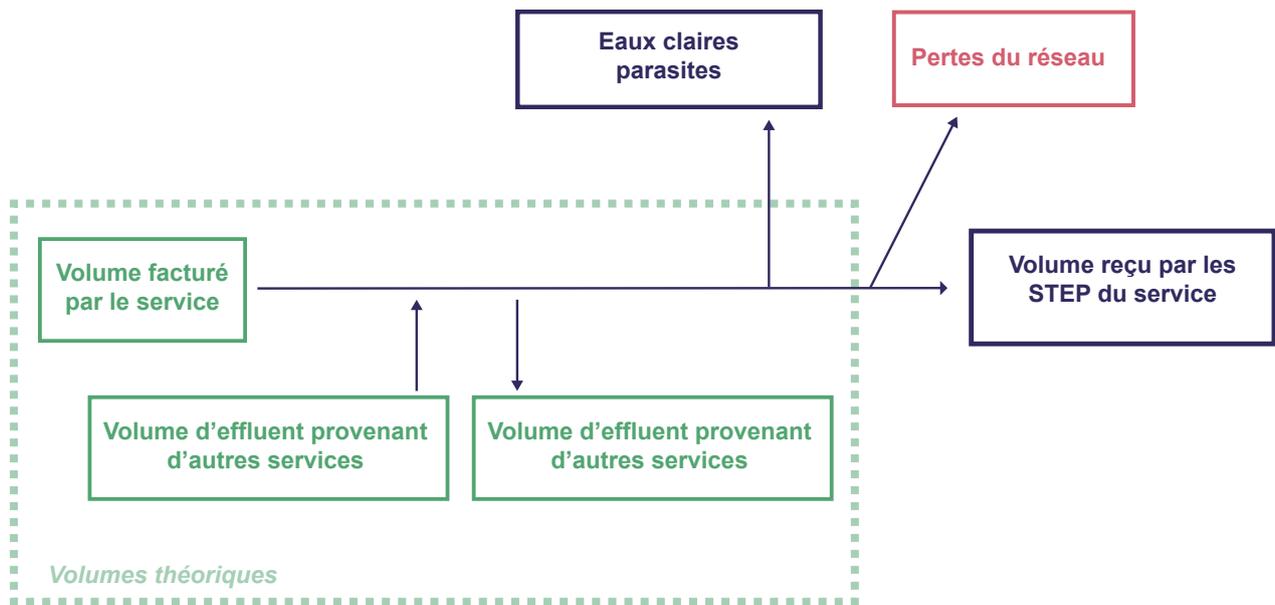
Secteur	2022	2023	Variation
Régie (STEP Edelweiss)	29 151 138	31 356 564	+ 7,57% ▲
DSP LHSM 29 communes	610 074	687 435	+ 12,68% ▲
Lagune d'Octeville-sur-Mer	28 765	29 078	+ 1,09% ▲
STEP de Cauville-sur-Mer	60 652	104 322	+ 72,00% ▲
STEP de Manevillette	46 297	55 460	+ 19,79% ▲
STEP de Gonnevill-La-Mallet	76 149	56 298	- 26,07% ▼ ⁽³⁾
STEP de Saint-Jouin-Bruneval	35 047	43 122	+ 23,04% ▲
STEP de Criquetot-L'Esneval	127 307	139 699	+ 9,73% ▲
STEP d'Heuqueville	31 606	34 547	+ 9,31% ▲
Lagune du Tilleul	16 744	54 728	+ 226,85% ▲ ⁽²⁾
Lagune de Villainville	10 950	10 950	-
Filtre à sable de Fongueusemare	3 285	3 285	-
STEP d'Étretat	128 482	155 946	+ 21,38 ▲
ex SIAEPA Saint-Romain-Nord-Ouest	49 768	53 967	+ 8,44% ▲
Lagune d'Épretot	16 863	17 520	+ 3,90% ▲
STEP d'Étainhus	32 905	36 447	+ 10,76% ▲
Commune Sainneville (Lagune de Sainneville)	22 469	22 265	- 0,91% ▼
ex SIAEPA Saint-Romain-de-Colbosc	254 911	305 148	+ 19,71% ▲
Lagune de Graimbouville	12 679	23 652	+ 86,54% ▲
Lagune de Saint-Gilles-de-la-Neuville	24 163	19 345	- 19,94% ▼
STEP de Saint-Aubin-Routot	17 346	32 702	+ 88,53% ▲
STEP de Saint-Romain-de-Colbosc	200 723	29 449	+14,31% ▲
ex SIAEPA Région de La Cerlangue	173 892	190 049	+ 9,29% ▲
STEP de Sandouville	49 018	55 314	+ 12,84% ▲
STEP de la Cerlangue	57 167	61 406	+ 7,42% ▲
STEP de Saint-Vigor-d'Ymonville	67 707	73 329	+8,30% ▲
Le Havre Seine Métropole	30 262 252	32 615 428	+ 7,78% ▲

(1) Variation liée aux eaux claires parasites.

(2) La STEP du Tilleul a été mise en service en août 2022

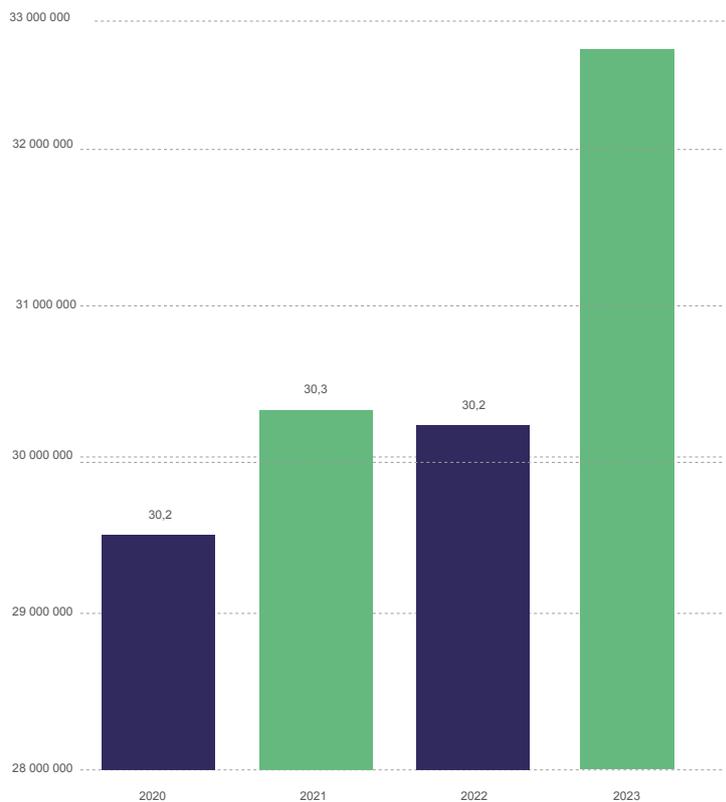
(3) Problème de débitmètre sur la STEP de Gonnevill-La-Mallet

(4) L'année 2023 a été marquée par une pluviométrie exceptionnelle. Alors qu'en moyenne il pleut entre 700 et 900 mm par an en Seine Maritime, il a plu plus de 1 100 mm en 2023 sur le territoire. Et c'est le mois de novembre qui a été le plus pluvieux. Cela a fortement impacté le fonctionnement des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration sur le dernier trimestre avec des volumes beaucoup plus importants à collecter et à traiter.



L'estimation du volume traité sur les ouvrages provient d'une donnée de mesure de débit journalier sur les différents ouvrages (volume traité sortie station A4 + By-pass A5). Cette donnée n'est pas assez représentative pour déduire, par soustraction du volume facturé au volume traité, une estimation des quantités d'eaux claires parasites collectées sur les différents systèmes d'assainissement collectif.

Volumes traités par les stations de traitement des eaux usées en millions de m³



En 2023, les 22 stations d'épuration de la Communauté Urbaine ont traité plus de 32 millions de m³.

1.4.7 Bilans de l'autosurveillance des ouvrages d'épuration

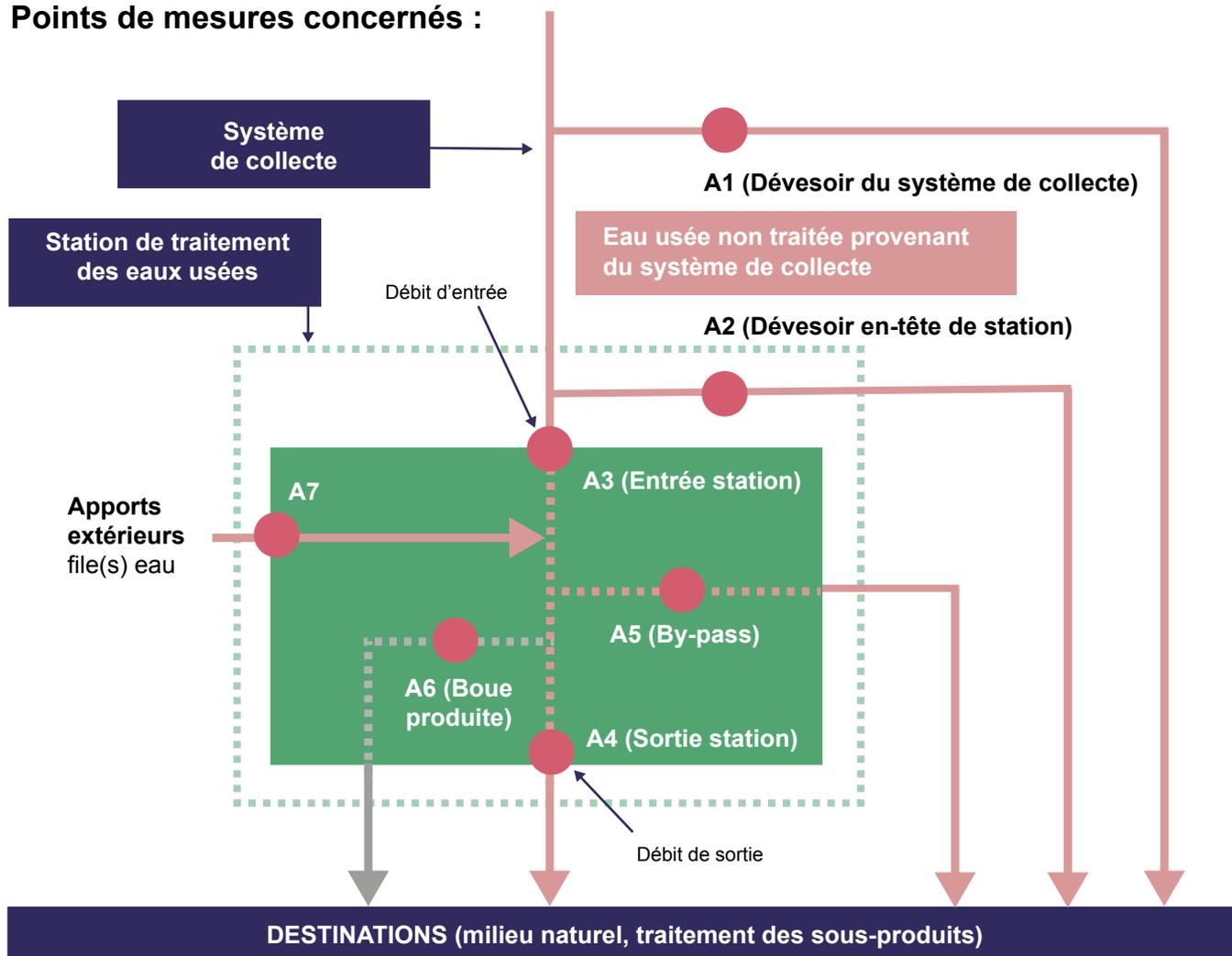
L'autosurveillance est la surveillance du fonctionnement des ouvrages d'assainissement (station d'épuration et réseau de collecte). Elle est réglementée par l'arrêté du 21 juillet 2015 et ses modifications par arrêtés ministériels du 24 août 2017 et du 31 juillet 2020.

L'autosurveillance des ouvrages d'épuration a pour but d'évaluer et de maintenir l'efficacité du système d'assainissement tout en répondant aux objectifs d'atteinte du bon état des eaux, fixés par la Directive européenne Cadre sur l'Eau. L'autosurveillance permet également à la CU LHSM de rendre compte du fonctionnement de ses systèmes d'assainissement auprès des acteurs de l'eau (Police de l'Eau, Agence de l'Eau et SATESE).

Les points d'autosurveillance réglementaires (A) de chaque système d'assainissement sont précisés dans leurs scénarii SANDRE (STEP et réseau de collecte) et sont décrits dans le schéma ci-dessous.

Les scénarii SANDRE sont des documents spécifiques qui formalisent les échanges de données (nature, fréquence de transmission) entre les maîtres d'ouvrages et les acteurs de l'eau. Le format SANDRE permet d'avoir une codification unique et un langage commun entre les acteurs.

Points de mesures concernés :



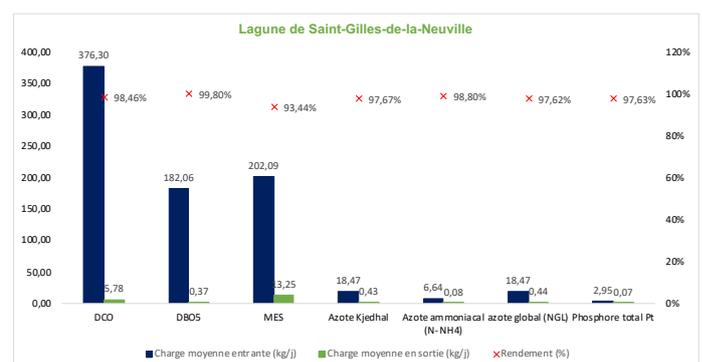
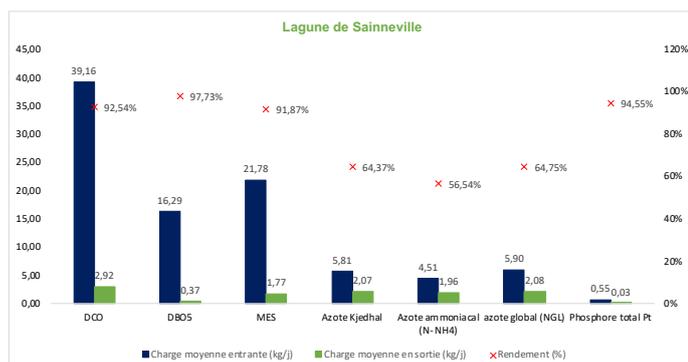
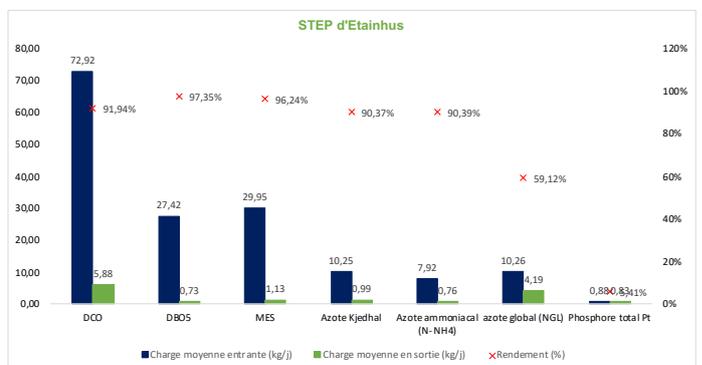
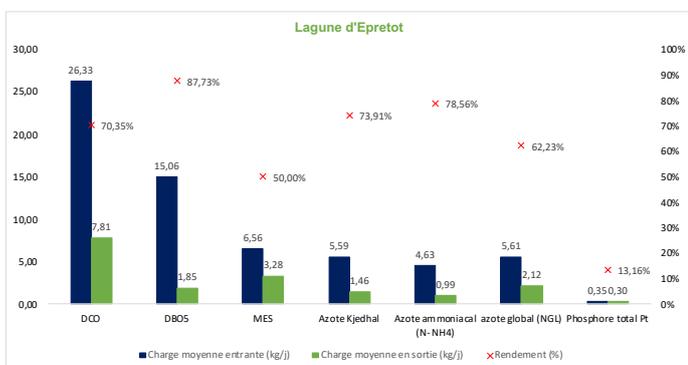
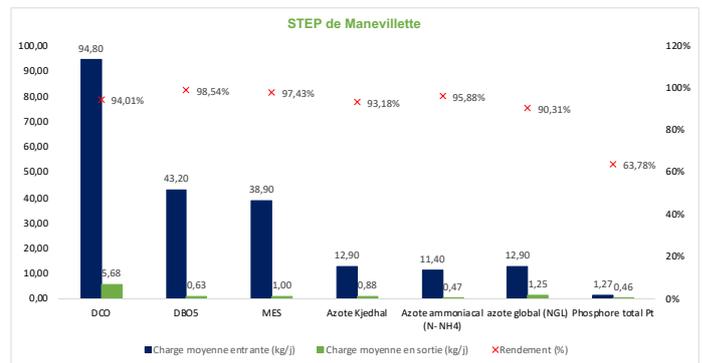
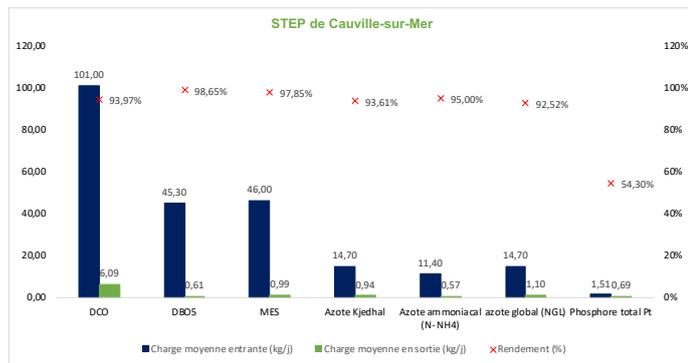
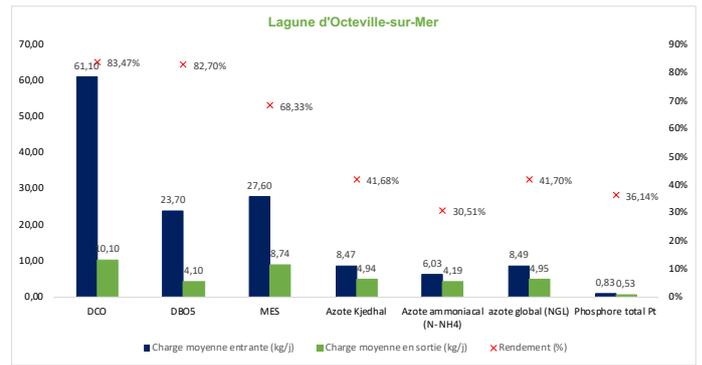
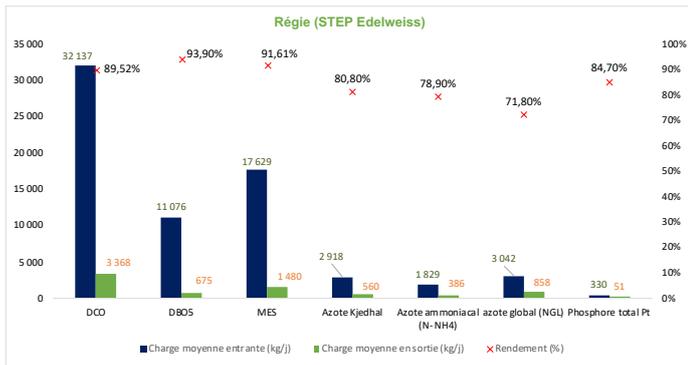
Chaque système d'assainissement est régi par un **arrêté préfectoral qui fixe les prescriptions en termes de rejet au milieu naturel**. Ces prescriptions peuvent être plus exigeantes que la réglementation nationale, en fonction des caractéristiques du milieu récepteur.

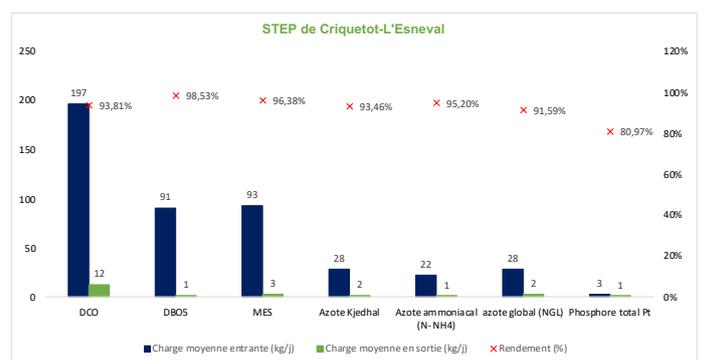
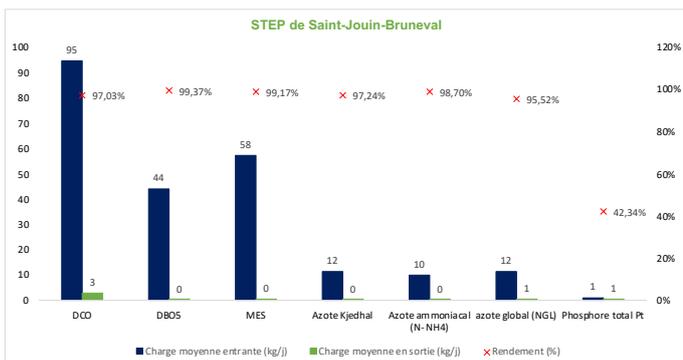
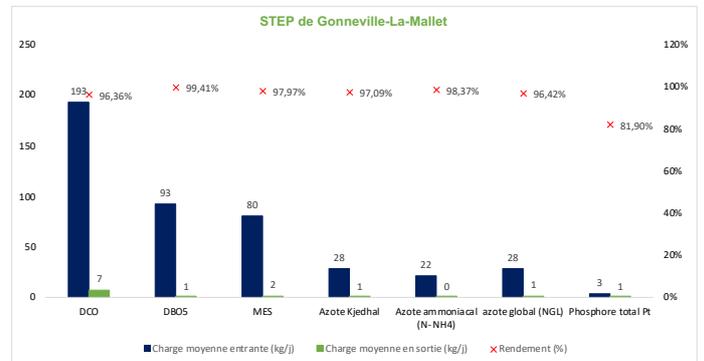
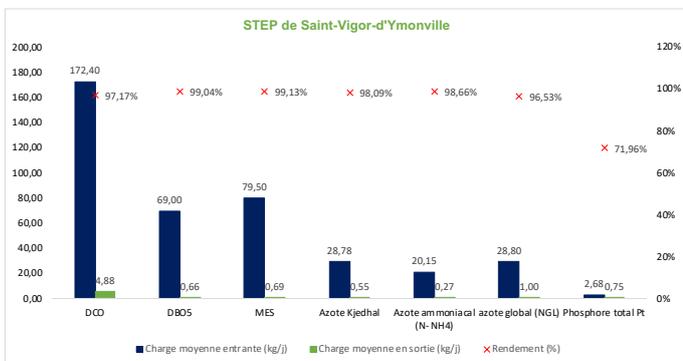
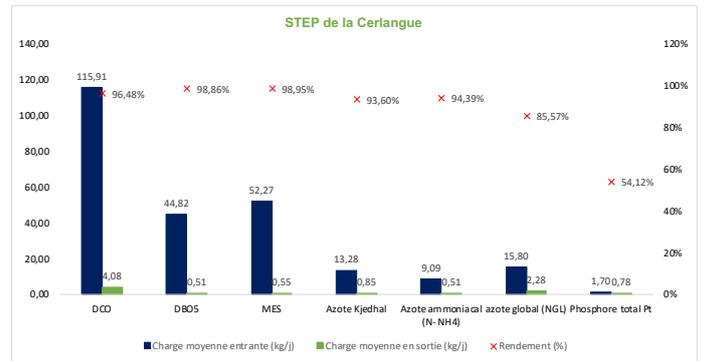
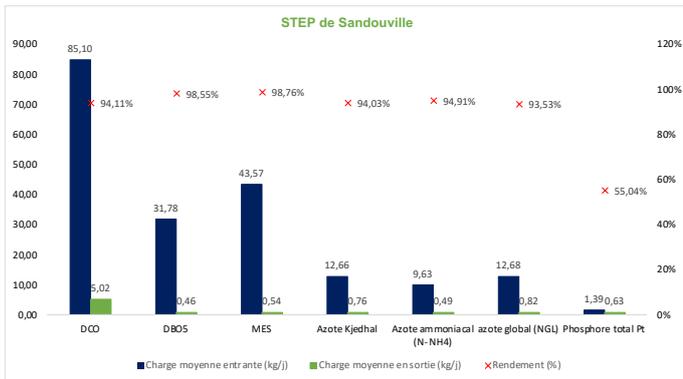
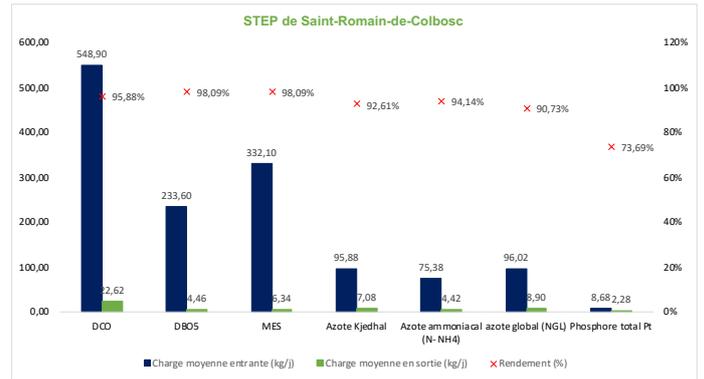
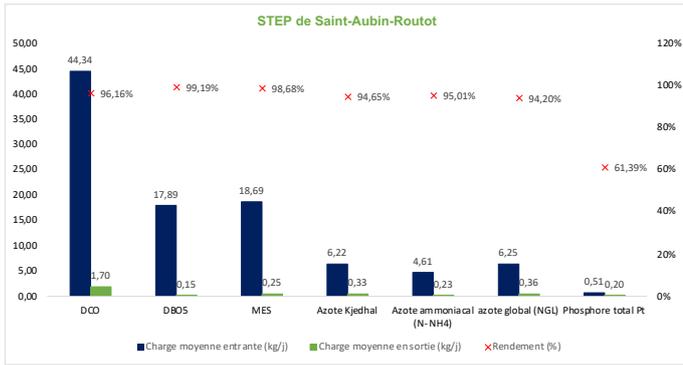
Sur la base des bilans d'autosurveillance réalisés en 2022, les rendements épuratoires des unités de traitement sont présentés ci-dessous :

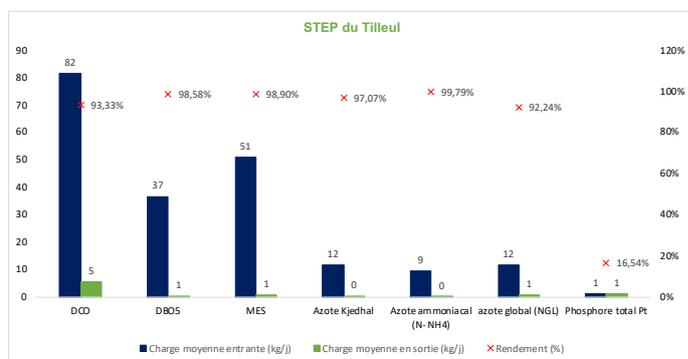
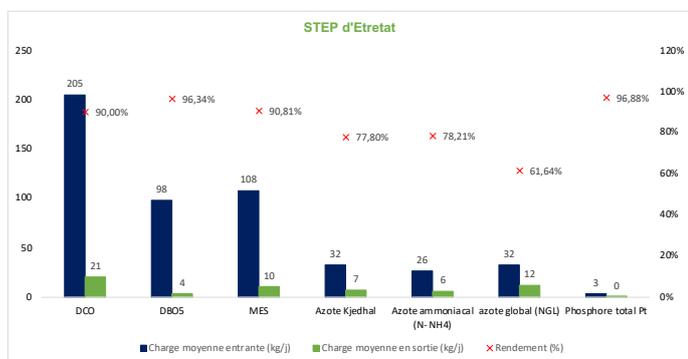
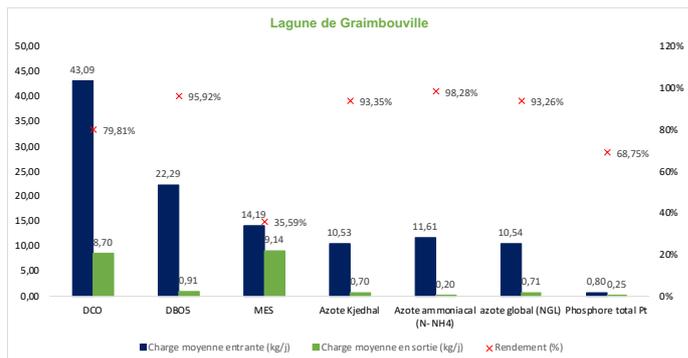
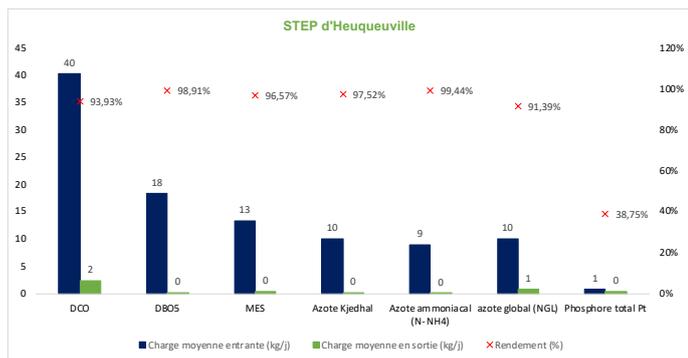
Station	DCO	DBO5	MES	Azote Kjeldhal (NTK)	Azote ammoniacal (N- NH4)	Azote global (NGL)	Phosphore total Pt
<i>STEP Edelweiss</i>	89,52%	93,90%	91,61%	80,80%	78,90%	71,80%	84,70%
<i>Lagune d'Octeville-sur-Mer</i>	83,47%	82,70%	68,33%	41,68%	30,51%	41,70%	36,14%
<i>STEP de Cauville-sur-Mer</i>	93,97%	98,65%	97,85%	93,61%	95,00%	92,52%	54,30%
<i>STEP de Mannevillette</i>	94,01%	98,54%	97,43%	93,18%	95,88%	90,31%	63,78%
<i>STEP de Gonnevill-La-Mallet</i>	96,36%	99,41%	97,97%	97,09%	98,37%	96,42%	81,90%
<i>STEP de Saint-Jouin-Bruneval</i>	97,03%	99,37%	99,17%	97,24%	98,70%	95,52%	42,34%
<i>STEP de Criquetot-L'Esneval</i>	93,81%	98,53%	96,38%	93,46%	95,20%	91,59%	80,97%
<i>STEP d'Heuqueville</i>	93,93%	98,91%	96,57%	97,52%	99,44%	91,39%	38,75%
<i>STEP d'Étretat</i>	90,00%	96,34%	90,81%	77,80%	78,21%	51,64%	96,88%
<i>STEP du Tilleul</i>	93,33%	98,58%	98,90%	97,07%	99,79%	92,24%	16,54%
<i>Lagune d'Épretot</i>	70,35%	87,73%	50,00%	73,91%	78,56%	62,23%	13,16%
<i>STEP d'Étainhus</i>	91,94%	97,35%	96,24%	90,37%	90,39%	59,12%	5,41%
<i>Lagune de Sainneville-sur-Seine</i>	92,54%	97,73%	91,87%	64,37%	56,54%	64,75%	94,55%
<i>Lagune de Graimbouville</i>	79,81	95,92%	35,59%	93,35%	98,28%	93,26%	68,75%
<i>Lagune de Saint-Gilles-de-la-Neuville</i>	98,46%	99,80%	93,44%	97,67%	98,80%	97,62%	97,63%
<i>STEP de Saint-Aubin-Routot</i>	96,16%	99,19%	98,68%	94,65%	95,01%	94,20%	61,39%
<i>STEP de Saint-Romain-de-Colbosc</i>	95,88%	98,09%	98,09%	92,61%	94,14%	90,73%	73,69%
<i>STEP de Sandouville</i>	94,11%	98,55%	98,76%	94,03%	94,91%	93,53%	55,04%
<i>STEP de la Cerlangue</i>	96,48%	98,86%	98,95%	93,60%	94,39%	85,57%	54,12%
<i>STEP de Saint-Vigor-d'Ymonville</i>	97,17%	99,04%	99,13%	98,09%	98,66%	96,53%	71,96%

Données détaillées en annexe

Le rendement épuratoire d'une unité de traitement correspond au rapport de la pollution éliminée sur la pollution reçue.







1.4.8 Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (Indicateur [P254.3])

Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de **bilans 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration** d'un service d'assainissement, au regard des prescriptions d'autosurveillance du ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement.

- Cet indicateur ne concerne que les stations d'épuration de plus de 2000 équivalent-habitant (EH), quel que soit le type de traitement (physico-chimique, boues activées, lagunage ...).

$$\text{Conformité des performances des équipements} = \frac{\text{Nombre de bilans conformes}}{\text{Nombre de bilans réalisés}} \times 100$$

Ouvrage d'épuration	Capacité nominale (EH)	Nombre de bilans sur 24h de l'autosurveillance réglementaire	Nombre de bilans sur 24h de l'autosurveillance réglementaires non conformes	Nombre de bilans sur 24h de l'autosurveillance réglementaires conformes	Taux de conformité	Charge entrante annuelle en DBO ₅ (kg/an)
STEP du Havre « Edelweiss »	322 000	365	7	358	98,08%	4 055 883,0
STEP de Saint-Romain-de-Colbosc	7 000	12	5	7	58,33%	80 253,0
STEP de Saint-Vigor-d'Ymonville	3 000	12	0	12	100,00%	23 335,0
STEP de La Cerlangue	2 300	12	0	12	100,00%	15 692,0
STEP d'Étretat	4 700	12	2	10	83,33%	35 691,0
STEP de Criquetot	1 800	12	2	10	83,33%	33 139

Non-conformité :

- **STEP Edelweiss** : 7 bilans NC sur le paramètre MES ;
- **STEP de Saint-Romain-de-Colbosc** : 5 bilans NC sur les paramètres NTK et NGL (Azote Kjeldahl et globale) ;
- **STEP d'Étretat** : 2 bilans NC (E. Coli et coliformes) ;
- **STEP de Criquetot** : 2 bilans NC (Entérocoques) ;

Un indice de conformité global pour le service est obtenu en pondérant par la charge entrante annuelle en DBO₅ pour l'ensemble de ces stations. En 2023, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est égal à 97,11%.

1.4.9 Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (Indicateur [P203.3])

Cet indicateur permet d'évaluer la **conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement**, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU (directive n°91/271/CEE du Conseil du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux urbaines résiduaires).

Cet indicateur résulte des conformités des seuls réseaux de collecte du service (y compris ceux se déversant dans une station d'épuration non gérée par le service de l'assainissement) pondérés par la charge entrante en DBO₅. **Chaque système de collecte correspond à l'ensemble des réseaux aboutissant à une même station.** La valeur de cet indicateur comprise entre 0 (non-conforme) et 100 (conforme) s'obtient auprès des services de l'état (Direction Départementale des territoires et de la Mer – DDTM – Police de l'Eau).

- Cet indicateur ne concerne que les réseaux collectant une charge > 2000 EH.

Système de collecte	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO ₅ /j	Conformité 2023 (Fiche ROSEAU)
STEP du Havre « Edelweiss »	11 112,01	100
STEP de Saint-Romain-de-Colbosc	219,87	100
STEP de Saint-Vigor-d'Ymonville	63,93	100
STEP de La Cerlangue	42,99	100
STEP d'Étretat	97,78	0
STEP de Criquetot	90,79	100

Le système de collecte d'Étretat est non-conforme en 2023 (non-conforme en 2021) :

- Interventions réalisées sur le système de collecte :
 - Réparation branchement 63 bis rue Guy de Maupassant
 - Scellement d'un avaloir rue Notre Dame
 - Scellement d'un avaloir avenue de Verdun
 - Remise a la cote d'une boîte de branchement 35 rue du colonel Raynal
 - Renouvellement de 2 tampons assainissement route de Benouville
 - Réalisation d'un branchement pour les toilettes publiques place Victor Hugo
- En 2022, un total de 153 déversements a été observé pour les DO 1, DO 2 et DO 4. D'après le bilan annuel, le volume total déversé s'élève à 20468 m³.

Un indice de conformité global pour le service est obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système de collecte. En 2023, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est égal à 99,16%.

1.4.10 Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (Indicateur [P204.3])

Cet indicateur permet d'évaluer la **conformité des équipements de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement**, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU (directive n°91/271/CEE du Conseil du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux urbaines résiduaires).

Cet indicateur résulte des conformités de chaque station de traitement des eaux usées (STEU) du service, pondérées par la charge entrante en DBO5 (moyenne annuelle).

La valeur de cet indicateur comprise entre 0 (non-conforme) et 100 (conforme) s'obtient auprès des services de l'état (Direction Départementale des territoires et de la Mer – DDTM – Police de l'Eau).

➔ Cet indicateur ne concerne que les STEP > 2000 EH.

Système de collecte	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des EU en kg DBO ₅ /j (charge entrante annuelle)	Conformité 2022 (Fiche ROSEAU)
STEP du Havre « Edelweiss »	4 055 883,00	100
STEP de Saint-Romain-de-Colbosc	80 253,00	0
STEP de Saint-Vigor-d'Ymonville	22 335,00	100
STEP de La Cerlangue	15 692,00	100
STEP d'Étretat	35 691,00	0
STEP de Criquetot	33 139,00	0

- Les STEP de Saint-Romain-de-Colbosc, d'Étretat et de Criquetot sont non-conformes en équipement en 2023 car non conforme en performance depuis au moins 3 années consécutives ;

Un indice de conformité global pour le service est obtenu en pondérant par la charge brute de pollution organique (moyenne annuelle) pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées. En 2023, l'indice global de conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées est égal à 96,5%.

1.4.11 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (Indicateur [P205.3])

Cet indicateur permet d'évaluer la **conformité de la performance de l'ensemble des stations d'épuration du service d'assainissement** au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU (directive n°91/271/CEE du Conseil du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux urbaines résiduaires).

Cet indicateur résulte des conformités de chaque station de traitement des eaux usées (STEU) du service, pondérées par la charge entrante en DBO5 (moyenne annuelle). La valeur de cet indicateur comprise entre 0 (non-conforme) et 100 (conforme) s'obtient auprès des services de l'état (Direction Départementale des territoires et de la Mer – DDTM – Police de l'Eau).

→ Cet indicateur ne concerne que les STEP > 2000 EH.

Système de collecte	Charge brute de pollution oragnique reçue par la station de traitement des EU en Kg/jDBO ₅ /j	Conformité 2023 (Fiche ROSEAU)
STEP du Havre « Edelweiss »	4 055 883	100
STEP de Saint-Romain-de-Colbosc	80 253	0
STEP de Saint-Vigor-d'Ymonville	23 335	100
STEP de La Cerlangue	15 692	0
STEP d'Étretat	35 691	0
STEP de Criquetot	33 139	0

En 2023,

La STEP de Saint-Romain-de-Colbosc est non-conforme en performance :

- La STEU ne répond pas aux exigences fixées par l'arrêté préfectoral pour les paramètres azote Kjeldahl (NTK) et azote global (NGL).

La STEP de La Cerlangue est non-conforme en performance :

- La fiabilité du système d'auto-surveillance concernant les débits en A4 et du point A5 sont en cours de résolution (Etude en cours pour travaux)

La STEP d'Étretat est non-conforme en performance :

- La STEU est non conforme du fait du non-respect des normes de rejets pour le paramètre E.coli et Coliformes.

La STEP de Criquetot est non-conforme en performance :

- La STEU est non conforme du fait du non-respect des normes de rejets pour le paramètre Entérocoque.

Un indice de conformité global pour le service est obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique (moyenne annuelle) pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées. En 2023, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est égal à 96,9%.

1.4.12 Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (Indicateur [D203.0]) et taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conforme à la réglementation (Indicateur [P206.3])

Cet indicateur mesure le pourcentage de boues évacuées selon une filière conforme. Les sous-produits, les boues de curage et les matières de vidange qui transitent par la station sans être traitées par les files eau ou boue de la station ne sont pas prises en compte.

Ce taux est calculé en application selon la formule suivante :

$$\frac{\text{Nombre de bilans conformes}}{\text{Nombre de bilans réalisés}} \times 100$$

Secteur	STEP	Total boues évacuées (tMs)	Taux d'évacuation selon une filière conforme
Régie	STEP Edelweiss	5 185,9	100%
DSP LHSM 29 communes	STEP de Cauville-sur-Mer	14,8	
	STEP de Manevillette	8,1	
	STEP de Gonneville-la-Mallet	13,2	
	STEP de Saint-Jouin-Bruneval	17	
	STEP de Criquetot-L'Esneval	43,8	
	STEP d'Heuqueville	3,5	
	STEP d'Étretat	37,6	
	Nouvelle STEP du Tilleul	0	
Ex SRNO	STEP d'Étainhus	2,3	
Ex Saint-Romain	STEP de Saint-Aubin-Routot	6,1	
	STEP de Saint-Romain-de-Colbosc	70	
Ex SIAEPA Région de La Cerlangue	STEP de Sandouville	10,8	
	STEP de la Cerlangue	9,7	
	STEP de Saint-Vigor-d'Ymonville	8	
TOTAL LE HAVRE SEINE MÉTROPOLE		5 430,7	

* Une filière est dite « conforme » si elle remplit les 2 conditions suivantes :

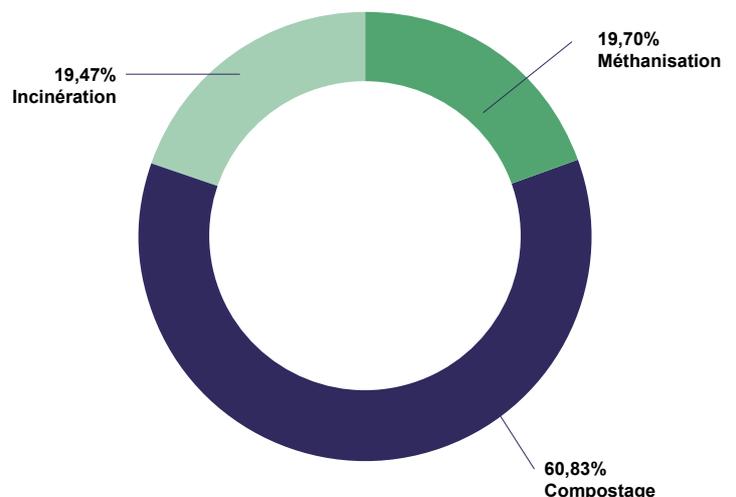
- ✓ **Le transport des boues doit respecter la réglementation en vigueur ;**
- ✓ **La filière de traitement doit être autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.**

Évolution des quantités de boues évacuées

Le taux de boues évacuées selon une filière conforme est de 100 %



Valorisation des boues de la STEP « Edelweiss »



1.5 Tarification de l'assainissement collectif

La délibération relative aux **tarifs 2024 date du 28 décembre 2023** (Délibération n°20230518).

Les **taxes et redevances** sont fixées par les organismes concernés :

- ◆ Le service est assujéti à la **TVA au taux de 10%**.
- ◆ La **redevance modernisation des réseaux de collecte** est calculée chaque année par l'Agence de l'Eau pour chaque commune. Cette redevance lui est reversée afin de permettre les investissements nécessaires au maintien et à l'amélioration de la dépollution des eaux usées. Depuis le 1^{er} janvier 2008, elle concerne toutes les Collectivités équipées d'un réseau collectif.
- ➔ Au 1^{er} janvier 2024, **la redevance de modernisation des réseaux de collecte est la même pour l'ensemble des communes du secteur, à 0,185 €/m³.**

Pour plus de détail, se reporter au site internet de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (www.eau-seine-normandie.fr)

Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 (Indicateur [P204.0])

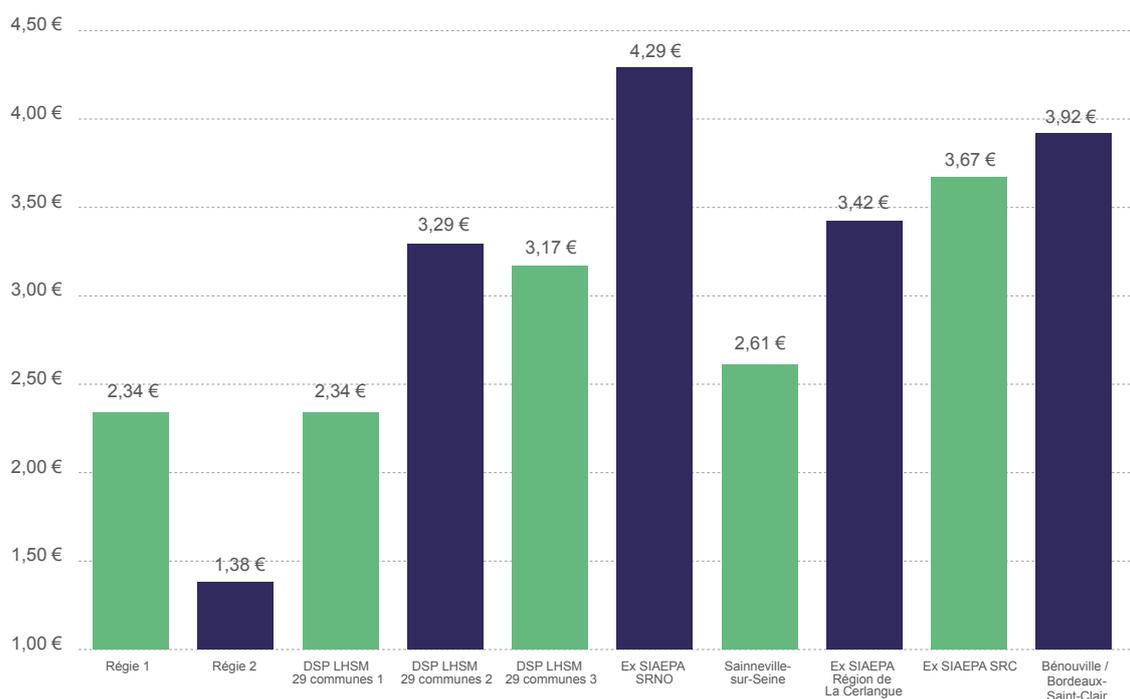
Secteur	Communes	Part fixe - Abonnement	part proportionnelle - Consommation le m ³	Redevances et taxes		Prix du m3 TTC au 01/01/2023	Variation (N/N-1)
				Redevance modernisation des réseaux de collecte	TVA		
Régie	Gainneville, Gonfreville-L'orcher, Harfleur, Le Havre, Rogerville, Sainte-Adresse, Saint-Martin-du-Manoir	- €	2,1340 €	0,1850 €	10%	2,34 €	= 0,0% ↔
	Saint-Laurent-de-Brévedent	- €	1,1777 €	0,1850 €	10%	1,38 €	= 0,0% ↔
DSP LHSM 29 communes	Cauville-sur-Mer, Epouville, Fontaine-La-Mallet, Fontenay, Manéglise, Manneville, Montvilliers, Notre-Dame-du-Bec, Octeville-sur-Mer, Rolleville	- €	1,9400 €	0,1850 €	10%	2,34 €	= 0,0% ↔
	Angerville-L'Orcher, Anglesqueville-L'Esneval, Beaurepaire, Criquetot-L'Esneval, Cuverville, Fongueusemare, Gonneville-La-Mallet, Heuqueville, Hermeville, La-Poterie-Cap-d'Antifer, Le Tilleul, Saint-Jouin-Bruneval, saint-Martin-du- Bec, Sainte-Marie-au-Bosc, Turretot, Villainville	51,8600 €	2,3720 €	0,1850 €	10%	3,29 €	= 0,0% ↔
	Étretat	19,7100 €	2,5330 €	0,1850 €	10%	3,17 €	= 0,0% ↔
Ex SIAEPA SRNO	Épretot, Etainhus	- €	3,7130 €	0,1850 €	10%	4,29 €	= 0,0% ↔
Commune de Sainneville	Sainneville-sur-Seine	- €	2,1864 €	0,1850 €	10%	2,61 €	= 0,0% ↔
Ex SIAEPA SRC	Graimbouville, Saint-Gilles-de-la-Neuville, Gommerville, Oudalle, Saint-Aubin-Routot, Saint-Romain-de-Colbosc	- €	2,9268 €	0,1850 €	10%	3,42 €	= 0,0% ↔
Ex SIAEPA Région de La Cerlangue	La Cerlangue, Saint-Vigor-d'Ymonville, Saint-Vincent-Cramesnil, Sandouville, La Remuée, Les-Trois-Pierres	- €	3,1556 €	0,1850 €	10%	3,67 €	= 0,0% ↔
Bénouville / Bordeaux-Saint- Clair	Benouville, Bordeaux-Saint-Clair	21,8200 €	3,2000 €	0,1850 €	10%	3,92 €	= 0,0% ↔

Au 1^{er} janvier 2024, sur le territoire de la Communauté urbaine, le prix de la part assainissement varie de 1,38 à 4,29 € TTC, pour une facture type de 120 m³.

Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ (Indicateur [P204.0])

Secteur		Tarif 2024 du m ³ € TTC Part assainissement
Régie 1	Le Havre, Gainneville, Gonfreville-L'Orcher, Harfleur, Rogerville, Sainte-Adresse, Saint-Martin-du-Manoir	2,34 €
Régie 2	Saint-Laurent-de-Brévedent	1,38 €
DSP LHSM 29 communes 1	Cauville-sur-Mer, Épouville, Fontaine-La-Mallet, Fontenay, Manéglise, Mannevillette, Montivilliers, Notre-Dame-du-Bec, Octeville-sur-Mer, Rolleville	2,34 €
DSP LHSM 29 communes 2	Angerville-L'Orcher, Anglesqueville-L'Esneval, Beaurepaire, Criquetot-L'Esneval, Cuverville, Fongueusemare, Gonneville-La-Mallet, Heuqueville, Hermeville, La-Poterie-Cap-d 'Antifer, Le Tilleul, Saint-Jouin-Bruneval, saint-Martin-du-Bec, Sainte-Marie-au-Bosc, Turretot, Villainville	3,29 €
DSP LHSM 29 communes 3	Étretat	3,17 €
Ex SIAEPA SRNO	Épretot, Étainhus	4,29 €
Sainneville-sur-Seine	Sainneville-sur-Seine	2,61 €
Ex SIAEPA SRC	Graimbouville, Saint-Gilles-de-la-Neuville, Gommerville, Oudalle, Saint-Aubin-Routot, Saint-Romain-de-Colbosc	3,42 €
Ex SIAEPA Région de La Cerlangue	La Cerlangue, Saint-Vigor-d'Ymonville, Saint-Vincent-Cramesnil, Sandouville, La Remuée, Les-Trois-Pierres	3,67 €
Bénouville / Bordeaux-Saint-Clair	Bénouville, Bordeaux-Saint-Clair	3,92 €

Le tableau des tarifs correspondant à différents volumes de consommation sont détaillés en annexe.

Tarif 2024 du m³ € TTC
Part assainissement

1.6 Gestion des abonnés

1.6.1 Abonnés redevables de l'assainissement collectif

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du nombre d'abonnés entre 2022 et 2023 par secteur :

Secteur	Nombre d'abonnés		
	2022	2023	Variation
Régie	107 372	107 260	- 0,10% ▼
DSP LHSM 29 communes	20 525	20 680	+ 0,76% ▲
ex SIAEPA Saint-Romain-Nord-Ouest	539	539	= 0,00% ↔
Sainneville-sur-Seine	226	224	- 0,88% ▼
ex SIAEPA Saint-Romain-de-Colbosc	3 098	3 168	+ 2,26% ▲
ex SIAEPA Région de La Cerlangue	1 688	1 694	+ 0,36% ▲
Bénouville / Bordeaux-Saint-Clair	267	267	= 0,00% ↔
Hors territoire CU LHSM	1	1	= 0,00% ↔
LE HAVRE SEINE METROPOLE	133 716	133 833	+ 0,09% ▲

(1) Régie :

- + 2 abonnés sur la commune de Fontaine-La-Mallet
- + 5 abonnés sur la commune de Montivilliers

(2) Hors territoire CU LHSM :

- + 1 abonné sur la commune de Mélamare

Au 31 décembre 2023, la Communauté urbaine comptabilise 133 833 abonnés redevables de l'assainissement collectif (+0,09% par rapport à l'année précédente, soit +117 abonnés).

Le tableau indiquant le nombre d'abonnés par commune est détaillé en annexe.

1.6.2 Assiette de facturation

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'assiette de la redevance assainissement collectif facturée aux abonnés entre 2022 et 2023 :

Secteur	Assiette de facturation (m³)		
	2022	2023	Variation
Régie	9 349 497	9 196 033	- 1,64% ▼
DSP LHSM 29 communes	1 889 108	1 774 035	- 6,09% ▼
ex SIAEPA Saint-Romain-Nord-Ouest	42 855	41 730	- 2,63% ▼
Sainneville-sur-Seine	15 314	16 513	+ 7,83% ▲
ex SIAEPA Saint-Romain-de-Colbosc	251 834	246 091	- 2,28% ▼
ex SIAEPA Région de La Cerlangue	136 448	136 773	+ 0,24% ▲
Bénouville / Bordeaux-Saint-Clair	19 029	19 123	+ 0,49% ▲
TOTAL LE HAVRE SEINE METROPOLE	11 704 085	11 430 298	-2,34% ▼

Au 31 décembre 2023, l'assiette de redevance assainissement collectif facturée aux abonnés sur le territoire est égale à 11 430 298 m³ (-2,34 % par rapport à l'année précédente, soit -273 787 m³).

Chapitre 2 - DONNÉES FINANCIÈRES

2.1 Recettes de la collectivité

La principale recette de la section de fonction du budget Assainissement provient de la **redevance basée sur la consommation d'eau potable des abonnés (79,36 %)**.

D'autres recettes liées à la gestion du service et des subventions d'exploitation de l'Agence de l'Eau Seine Normandie viennent également alimenter le budget.

	Compte Administratif 2023	% par rapport au total des recettes
Redevance Assainissement collectif	23 293 000 €	79,36%
Contribution du budget général pour les eaux pluviales	4 472 000 €	15,24%
Prestations et travaux de branchements	934 000 €	3,18%
Prime pour l'épuration AESN	651 000 €	2,22%
Total	29 350 000 €	100%

2.2 Taux d'impayés (Indicateur [P257])

Le taux d'impayés 2023 correspond au montant restant impayés au 31/12/2023 des factures eau émises au titre de l'année 202, divisé par le montant total des factures eau émises au titre de l'année 2022.

Le taux d'impayés sur les différents secteurs est recensé ci-dessous :

Secteur	2023	
	Montant des impayés au 31/12/N en € TTC (sur factures N-1)	Montant facturé N - 1 en € TTC
Régie	1 168 019,94 €	32 258 850,65 €
DSP LHSM 29 communes	80 860,66 €	2 722 984,52 €
Ex SIAEPA Saint-Romain-Nord-Ouest	3 084,00 €	195 463,00 €
Sainneville-sur-Seine	424,00 €	47 140,00 €
Ex SIAEPA Saint-Romain-de-Colbosc	14 489,00 €	829 481,00 €
Ex SIAEPA Région de La Cerlangue	10 017,00 €	491 151,00€
Bérouville / Bordeaux-Saint-Clair	601,00 €	45 334,00 €
Le Havre Seine Métropole	1 277 495,60 €	36 590 404,17 €

Secteur	Taux d'impayés	
	2022	2023
Régie	3,70 %	3,62%
DSP LHSM 29 communes	1,50 %	2,97%
Ex SIAEPA Saint-Romain-Nord-Ouest	1,53 %	1,58%
Sainneville-sur-Seine	0,57 %	0,90%
Ex SIAEPA Saint-Romain-de-Colbosc	1,27 %	1,75%
Ex SIAEPA Région de La Cerlangue	4,64 %	2,04%
Bérouville / Bordeaux-Saint-Clair	1,02 %	1,33%
Le Havre Seine Métropole	3,51 %	3,49%

Au 31 décembre 2023, le montant total des impayés pour l'ensemble des secteurs de Le Havre Seine Métropole correspond à la somme de 1 277 495,60 € TTC restant à recouvrer, soit un taux d'impayé de 3,49%.

2.3 État de la dette du service (indicateur [p256.2])

Cet indicateur règlementaire correspond à la durée théorique nécessaire à la Communauté Urbaine pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service assainissement.

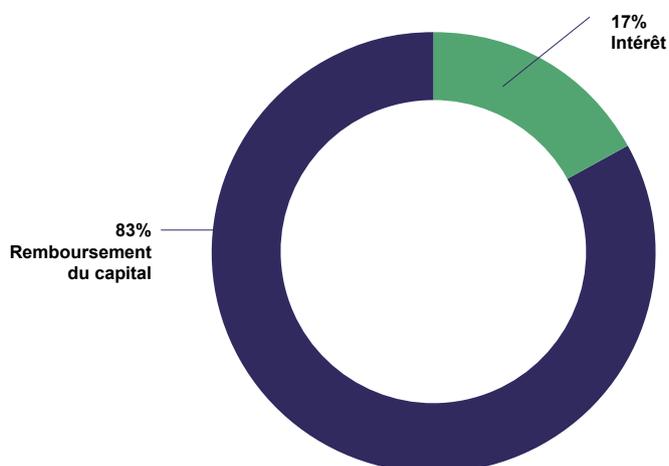
Il correspond à la durée minimum de remboursement sur l'hypothèse que la Communauté Urbaine consacre l'intégralité des bénéfices du service au remboursement de cette dette, autrement dit, que la Collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service. Il sert à apprécier les marges de manœuvre du service en matière de financement des investissements et de capacité d'endettement.

L'état de la dette au 31 décembre 2023 sur l'ensemble du territoire est le suivant :

	CU LHSM
Encours de la dette au 31 décembre 2023	34 622 117 €
Annuité de remboursement de la dette durant l'exercice	6 904 199 €
<i>dont intérêt</i>	1 193 007 €
<i>dont capital</i>	5 711 193 €
Epargne brute annuelle	10 453 226 €
Durée d'extinction de la dette (année)	3 ans et 4 mois
Montant des amortissements réalisés	5 742 690 €

Au 31 décembre 2023, l'encours de la dette est de 34 622 117 € et la durée d'extinction de la dette du service d'assainissement est de 3 ans et 4 mois.

Annuité de remboursement



2.4 Montant des abandons de créance ou des versements à un fond de solidarité (Indicateur [P207.0])

La **Loi Brottes du 15 avril 2013** a permis aux Collectivités volontaires d'expérimenter la mise en place d'un traitement social de la facture d'eau.

La CODAH, par une délibération de décembre 2014, a décidé de s'inscrire dans le processus d'expérimentation, ce qui a ensuite été acté par un décret du 31 juillet 2015.

Sur la CODAH, cette expérimentation a pris la forme d'un contrat de Solidarité Eau, dispositif applicable depuis le 1^{er} janvier 2016. Il s'agit d'un outil mis à disposition des partenaires sociaux du territoire (CCAS, autres services municipaux, les services du Département, ...) pour lutter contre la précarité hydrique tout en sensibilisant les publics à la maîtrise de leurs consommations d'eau. Il y a donc un double objectif social et environnemental.

Un foyer qui dépense plus de 3 % de son budget pour ses factures d'eau est considéré comme étant en situation de précarité hydrique.

Le dispositif du contrat Solidarité Eau a ensuite été étendu à l'ensemble du territoire de la Communauté Urbaine.

En 2023, ce sont **174 dossiers** qui ont été retenus sur l'ensemble du territoire pour un **montant total de 28 600,37 €**, soit **une aide moyenne de 164,37 € par abonné**, contre 198,32 € en 2022.

	Nombre de dossiers Contrat de Solidarité Eau acceptés	Montant total de l'aide du Contrat de Solidarité Eau
Régie	172	28 474,42 €
DSP LHSM 29 communes	2	125,95 €
Ex SIAEPA Saint-Romain-Nord-Ouest	0	- €
Sainneville-sur-Seine	0	- €
Ex SIAEPA Saint-Romain-de-Colbosc	0	- €
Ex SIAEPA Région de La Cerlangue	0	- €
Bénouville / Bordeaux-Saint-Clair	0	- €
Le Havre Seine Métropole	174	28 600,37 €

Chapitre 3 – TRAVAUX ENGAGÉS ET PROJETS À L'ÉTUDE

3.1 Programme de travaux

Le tableau suivant liste les opérations réalisées en 2023, en indiquant la nature des travaux :

Secteur	Commune	Nature des travaux	Localisation des travaux	Diamètre (mm) et matériaux	Linéaire du réseau (ml)	Nombre de branchement repris
Régie	Le Havre	Réhabilitation	Boulevard Jules Durand EU	PRV 300 / 200	286	14
			Rue Charles Laffitte, quai Colbert EU	AC 300 Gr 400	183	0
			Boulevard Amiral Mouchez (réha) EU	T150 + Gr300 + Gr200	1 162	109
			Tramway - rues du Havre EU		540	0
	Extension	Rue du 329 ^{ème} et Eugène Landoas EP	BA400 + BA300	849,3	12	
	Saint-Laurent-de-Brévedent	Réhabilitation / Renouvellement	Rue de la gare et Côte des Chataigniers EU	PRV 180 et 200	686	13
DSP LHSM 29 communes	Manéglise / Épouville	Réhabilitation / Renouvellement	RD 52 EP	1000BA + 800 BA + 600BA	1 775	65
		Extension			595	6
	Octeville	Réhabilitation / Renouvellement	Chemin des Cèdres et rue du 8 Mai 1945 EP - Lotissement Les Courlis	Gr200 + BA 200/300/400/500	100	10
		Extension			118,4	
Le Havre Seine Métropole					6 294,7	229

Le montant des investissements s'élève à **8 724 000 € HT** (13 799 000 € HT en 2022).

Ce programme a été subventionné à **0,45 par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, pour un montant de 39 000 €** (contre 755 000 € en 2022).

Ont également été réalisées en 2023 les opérations suivantes :

- Restructuration de réseaux pluviaux chemin des cèdres et rue du 8 Mai 1945 à Saint-Jouin-Bruneval en lien avec le projet de nouveau lotissement.
- Extension et renforcement des réseaux pluviaux de la RD52 à Épouville / Manéglise.
- Adaptation des réseaux Assainissement au Havre en lien avec la restructuration des anciens bâtiments Calmette et pasteur du GHH rue du 329^{ème} et avec l'entrée de ville (quai Colbert / rue Charles Laffitte).
- Réhabilitation des réseaux assainissement au Havre en lien avec le projet de Tramway rue Jean Jaurès, réseau structurant boulevard Amiral Mouchez.

3.2 Projets – Études – Autres réalisations

SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT EDELWEISS :

Les rejets du système d'assainissement EDELWEISS représentent en moyenne environ 1.19 % des volumes globaux transitant par le système (A1+A2+A3) ce qui est nettement inférieur aux 5 % demandé par la note technique du 7 septembre 2015. Le pourcentage de déversement par rapport au volume global collecté depuis 2013 évolue comme suit :

Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
% déversement	1,74	2,05	1,25	1,04	2,08	1,43	1,23	1,32	0,90	0,73	1,19

Le système d'assainissement EDELWEISS est donc conforme.

RÉSEAU DE COLLECTE :

Différentes études et projets sont en cours afin de diminuer encore les rejets sur le réseau.

› **Etude de la vallée de Gournay et le PR Pablo Picasso:**

D'importantes investigations ont été réalisées sur ce secteur en 2022. Suite aux campagnes de mesure de pression, un programme de travaux s'est poursuivi en 2023 (renouvellement de certaines canalisations, création de Té de curage, renouvellement de vanne sur PR...). De plus, une réflexion est menée sur les 2 postes de Saint Martin la Vallée qui sont en mauvais états. Enfin, les contrôles de branchement réalisés sur Saint-Laurent-de-Brévedent ont révélé plusieurs non conformités. Un travail est actuellement en cours pour s'assurer de la bonne mise en conformité des riverains concernés.

› **Zone de collecte du PR Saint-Julien:**

Le PR de St Julien est confronté à d'importants apports d'eau alors qu'il est alimenté par un réseau séparatif. Des études menées par l'exploitant montrent une corrélation entre l'augmentation de la hauteur d'eau dans le réseau et les pluies. Des études se poursuivent sur le secteur de Fontaine La Mallet pour identifier les arrivées d'eaux claires parasite avec la mise en place de capteurs de niveaux pour mieux sectoriser Fontaine-La-Mallet et Octeville-sur-Mer. En parallèle, les travaux de fiabilisation se poursuivent sur le poste avec la mise en place d'une bache supplémentaire afin de faciliter l'entretien du poste et augmenter sa capacité de pompage. Ces travaux seront réalisés en 2024.

› **Poste de relèvement Henri Dunant**

Une sensibilisation a été faite auprès des exploitants afin d'éviter toute surverse par temps sec lors de la maintenance de ce poste. Aucun déversement n'a eu lieu en temps sec en 2023 sur ce poste.

Les travaux de fiabilisation du poste (mise en place d'un groupe électrogène et revamping des armoires électriques) se sont terminés en 2023. Malgré cela ce PR reste l'un des points noirs du réseau. Aussi ce site reste sous étroite surveillance pour limiter au maximum les rejets au milieu naturel.

› **DO des Régates :**

Une étude doit être menée sur le captage des sources de Ste Adresse qui sont amenées au Régates via le collecteur de Ste Adresse. Ces eaux claires constituent une arrivée constante non négligeable et cela complexifie tous travaux d'entretien et de maintenance du bassin.

De plus, des travaux de fiabilisation ont été réalisés cette année avec le changement d'une des pompes de refoulement du bassin des Régates et la reprise des infiltrations d'eau sur les collecteurs d'arrivée des Régates

› Zone de collecte de la STEP :

Une dégradation du siphon de l'ilet a été identifié au cours de l'année 2022, du fait notamment d'une augmentation de la concentration en chlorure en entrée station. La phase préparatoire des travaux pour le renouvellement complet de l'ouvrage a débuté fin 2023.

› Zone de collecte de Montivilliers :

Le réseau de collecte de Montivilliers dispose de plusieurs surverses déclaratives (PR Brequigny, Champs de foire et Notre-Dame-du-Bec). La position des capteurs sur ces surverses a été revue par le service mesure en lien avec le délégataire car ces derniers étaient mal positionnés. De plus, un nouveau site a été équipé et intégré au schéma SANDRE : le PR4 . De nombreuses surverses ont au lieu sur ce site, et certaines en temps sec. Des investigations ont donc été lancées sur ce secteur, notamment avec des campagnes de tests à la fumée sur les communes en amont (Angerville-l'Orcher, Turretot, Saint-Martin-du-Bec et Hermeville) révélant 31 non conformités.

Enfin, une étude est menée pour la réhabilitation du ce PR.

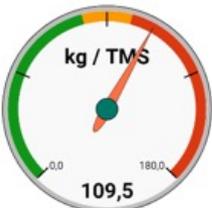
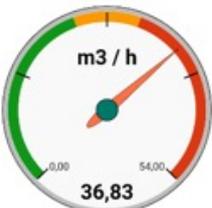
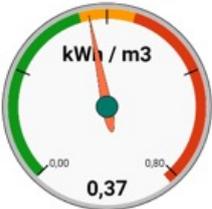
STATION EDELWEISS :

Le système de traitement respecte les exigences de traitement imposées par la réglementation que ce soit en temps sec ou en temps de pluie et va même au-delà de ces exigences dans la majorité des cas. La station EDELWEISS mise en service en 2011 permet donc de rejeter une eau conforme en tout temps, hors situations exceptionnelles.

› Principaux indicateurs :

Le contrat d'exploitation établi entre la CU LHSM et VEOLIAEAU prévoit des engagements de réduction de consommation énergétique et de réactifs notamment à partir de l'année 2022 à la suite d'un important programme de travaux réalisés sur l'installation.

Voici à fin 2023, l'état des indicateurs majeurs sur le site et la comparaison avec 2022.

Consommation	2022	2023	Commentaires
Réactifs	Chlorure ferrique coprécipitation 	Chlorure ferrique coprécipitation 	L'objectif est atteint sur la maîtrise du rejet en phosphore par l'installation d'un analyseur de phosphates en continu qui permet d'ajuster au mieux l'injection de chlorure ferrique en coprécipitation.
	Chlorure ferrique filtres presses 	Chlorure ferrique filtres presses 	L'objectif de maîtrise du conditionnement des boues n'est pas atteint.
Consommation énergétique	Gaz en incinération 	Gaz en incinération 	L'objectif de réduction de la consommation de gaz en incinération n'est pas atteint et la performance s'est dégradée en 2023 en lien avec la diminution de la siccité des boues incinérées et des dysfonctionnements sur le brûleur du four.
	Consommation par m ³ temps sec 	Consommation par m ³ temps sec 	L'objectif est quasiment atteint sur la consommation électrique du site du au remplacement des postes les plus consommateurs.
	Siccité des boues déshydratées 	Siccité des boues déshydratées 	L'objectif s'est fortement dégradé en 2023 du aux nombreux défauts de l'ensemble du convoyage des boues.

3.3 Écopôle



La Station d'épuration EDELWEISS abrite également l'Écopôle. Le site, tel qu'il a été conçu permet différentes grilles de lecture en fonction du niveau de chacun. **Cet espace présente la gestion de l'eau sur le territoire** avec ses spécificités et notamment **les eaux usées et pluviales de la collecte, au stockage et à la dépollution ainsi que la lutte contre les inondations.**

Si les contenus ont été élaborés conformément au programme de l'Education Nationale (CE2/CM2), la richesse des informations apportées et la diversité des supports utilisés touchent de nombreux publics, collège, lycée et universitaire.

Le bilan est très positif avec une augmentation de fréquentation chaque année. Les professeurs qui sont venus au début de la création reviennent année après année. Par ailleurs de plus en plus d'adultes viennent grâce à l'office de tourisme pour les mercredis de l'entreprise mais également grâce au référencement de l'Écopôle dans diverses revues sur les activités à faire dans la région.

Bilan de l'année 2023 :

L'Écopôle **a reçu, en 2023, 3 397 visiteurs.** Des animations ont également été mises en place à l'extérieure, au parc de Rouelles ou à Montivilliers le long de la Lézarde.

Les agents ont également participé à plusieurs animations extérieures :

1. Écopôle décentralisé à l'AFGA à Montivilliers (du 17 au 21 avril)
2. Fête des commerçants à Angerville-l'Orcher (le 13 mai)
3. Écopôle décentralisé à l'AFGA à Pierrefiques (du 17 au 20 juillet)
4. Transat Jacques Vabre Normandie Le Havre (le 27 octobre)

Chapitre 4 – ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

4.1 Mission statutaire du SPANC

Le Service Public d'Assainissement non Collectif (SPANC) de « Le Havre Seine Métropole » est issu de la fusion de 5 SPANC. Sur le territoire communautaire, le SPANC assure les compétences : **contrôle et entretien**.

Le SPANC a pour mission obligatoire le contrôle de conformité des projets d'assainissement non collectifs lié à l'urbanisme et le contrôle de bon fonctionnement des installations existantes. Une redevance est perçue auprès des usagers du SPANC pour le fonctionnement de celui-ci.

Au titre de sa mission de contrôle, le SPANC réalise les contrôles suivants :

- ✓ **Contrôle périodique de bon fonctionnement des installations (périodique + vente)**
- ✓ **Contrôles de conception et d'implantation**
- ✓ **Contrôle de la bonne exécution des installations neuves**

Le SPANC assure également sur une partie du territoire de la Communauté Urbaine la mission d'entretien pour les installations réhabilitées, proposées aux usagers via des conventions spécifiques.

4.2 Mode de gestion du service

Le SPANC est exploité en régie sur l'ensemble du territoire de la communauté urbaine, hormis les communes de Bénouville et Bordeaux-Saint-Clair (contrat d'affermage).

Périmètre	Toutes les communes de la CU Le Havre Seine Métropole sauf Bénouville et Bordeaux-Saint-Clair	Bénouville / Bordeaux-Saint-Clair
Mode de Gestion <i>Exercice 2023</i>	Régie + Prestation de service 	Affermage 

Un projet d'harmonisation des tarifs et des prestations d'assainissement non collectif a été présenté aux élus en 2021. Ce projet d'harmonisation consistant à harmoniser les montants des redevances ainsi que la fréquence des contrôles périodiques à 10 ans a été mis en application en 2022.

4.3 Tarification de l'assainissement non collectif

La délibération relative aux tarifs 2024 date du 28 décembre 2023 (Délibération n°20230518).

	Tarif € TTC au 1 ^{er} janvier 2023	Tarif € TTC au 1 ^{er} janvier 2024	Variation N/N-1
Redevance "Contrôle de conception du neuf"	80,00 €	85,42 €	+ 6,78 % ▲
Redevance "Contrôle de réalisation du neuf"	80,00 €	85,42 €	+ 6,78 % ▲
Redevance "Entretien"	160,00 €	170,85 €	+ 6,78 % ▲
Redevance "Contrôle périodique"	20,00 €	21,36 €	+ 6,78 % ▲
Majoration de la pénalité en cas de non-conformité des installations d'assainissement non collectif (article L1331-8 du code de la santé publique)	4 fois le montant facturé pour le contrôle => cette pénalité vient se rajouter au montant du contrôle facturé pendant l'année en cours (voir conditions d'application prévues à l'article L1331-8 de la santé publique)		

Tarif TTC sur la base d'un taux de TVA de 10%

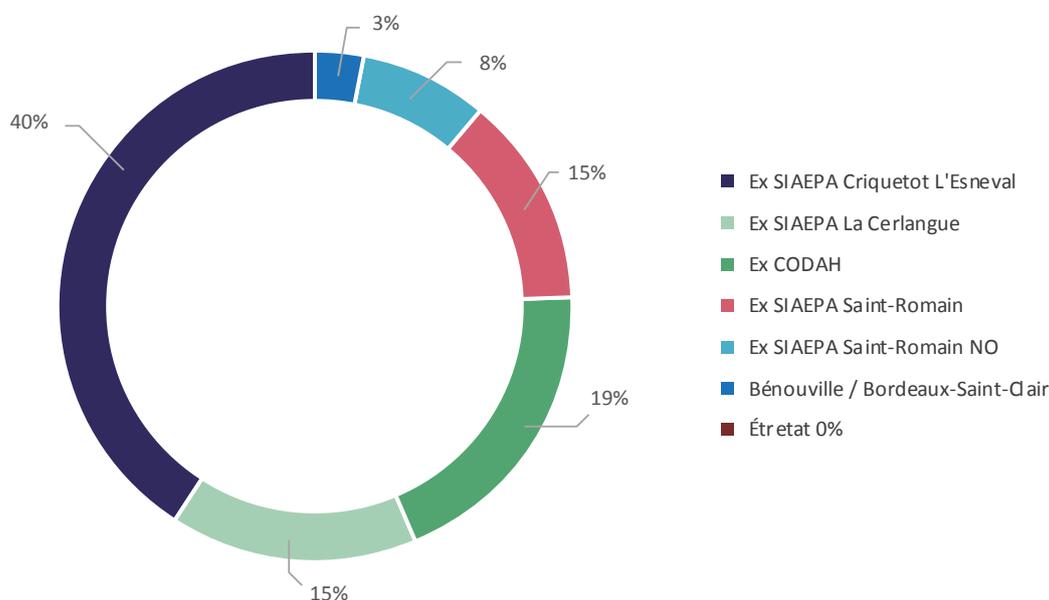
4.4 Caractéristiques du service

Le SPANC de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole comptabilise **5 645 installations** sur les 54 communes du territoire.

Secteur	Communes	Nombre d'installation	Secteur	Communes	Nombre d'installation
Ex CODAH Nord + Régie	Cauville-sur-Mer	71	Ex SIEAPA Criqueot L'Esneval	Angerville-L'Orcher	161
	Épouville	42		Anglesqueville L'Esneval	81
	Fontaine-La-Mallet	97		Beaurepaire	105
	Fontenay	67		Criqueot-L'Esneval	195
	Gainneville	30		Cuverville	83
	Gonfreuille-L'Orcher	37		Fongueusemare	70
	Harfleur	14		Gonneville-La-Mallet	125
	Le Havre	72		Hermeville	51
	Manéglise	59		Heuqueville	119
	Mannevillette	21		La Poterie-Cap-d'Antifer	112
	Montvilliers	190		Le Tilleul	165
	Notre-Dame-du-Bec	28		Pierrefiques	81
	Octeville	214		Saint-Martin-du-Bec	59
	Rogerville	14		Sainte-Marie-au-Bosc	66
	Rolleville	57		Turretot	65
	Saint-Martin-du-Manoir	73		Vergetot	169
Sainte-Adresse	2	Villainville	73		
Saint-Laurent-de-Brèvedent	6	Saint-Jouin-Bruneval	445		
Ex SIEAPA St Romain NO	Épretot	113	Ex SIAEPA la Cerlangue	La Cerlangue	199
	Étainhus	159		La Remuée	285
	Sainneville-sur-Seine	168		Les Trois Pierres	161
Ex SIAEPA Saint-Romain	Gommerville	152		Sandouville	32
	Graimbouville	99		Saint-Vigor-d'Ymonville	113
	Oudalle	58	Saint-Vincent-Cramesnil	58	
	Saint-Aubin-Routot	141	Bénouville & Bordeaux-	Bénouville	28
	Saint-Gilles-de-la-Neuille	92		Bordeaux-Saint-Clair	140
Saint-Romain-de-Colbosc	323	Étretat	Étretat	5	

Secteur	Nombre d'installation
Ex SIAEPA Criquetot-L'Esneval	2 225
Ex SIAEPA La Cerlangue	848
Ex CODAH	1 094
Ex SIAEPA Saint-Romain	865
Ex SIAEPA Saint-Romain NO	440
Bénouville et Bordeaux-Saint-Clair	168
Étretat	5
Le Havre Seine Métropole	5645 ⁽¹⁾

(1) Un recensement des installations a été engagé et ce travail de consolidation des données se poursuivra dans les prochaines années.



4.5 Évaluation du nombre d'habitants desservis par le SPANC (Indicateur [D301.0])

Au 31 décembre 2023, Le SPANC de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole représente 5 645 installations sur les 54 communes du territoire. Sur la base d'un ratio de 2,16 habitant par logement (données de l'Insee 2021), le nombre d'habitants desservis par le SPANC est estimé à 12 193 habitants (indicateur [D301.0]), soit 4,5% de la population.

4.6 Bilans des contrôles réalisés

Contrôles réalisés par le SPANC



- Le SPANC réalise un contrôle de bon fonctionnement qui consiste à s’assurer que l’installation d’assainissement non collectif ne présente pas de risques sanitaires et environnementaux et n’engendre pas de nuisances pour l’habitation ou le voisinage. Ce contrôle permet également de repérer l’accessibilité et les défauts d’entretien et d’usure éventuels ;
- Dans le cadre des permis de construire, la déclaration du système d’assainissement non collectif est obligatoire. Le propriétaire doit faire au préalable faire appel à un bureau d’études spécialisé qui réalise une étude de sol et de définition de filière destinée à définir les caractéristiques de l’installation d’assainissement non collectif la mieux adaptée à la future habitation (dimensionnement) et à la parcelle sur laquelle l’installation ANC sera implantée.
- Le contrôle des installations neuves ou réhabilitées réalisé le SPANC se déroule en 2 étapes :
- Un contrôle de conception et d’implantation qui consiste à vérifier la conformité du projet d’assainissement conformément aux prescriptions techniques du DTU 64.1 et de la réglementation en vigueur (après avis favorable, le SPANC délivre un avis de faisabilité) ;
- Un contrôle d’exécution qui consiste à valider la conformité des travaux avant remblaiement des ouvrages (après avis favorable, le SPANC délivre un certificat de conformité).

Contrôle	Total
Contrôle périodique de bon fonctionnement	784
Contrôle vente	127
Contrôle de conception du neuf	79
Contrôle de bonne exécution	60
	1050

En 2023, 1050 contrôles d’assainissement non collectif ont été réalisés. Un marché de contrôle a démarré en 2022 afin d’augmenter le nombre de contrôles réalisés annuellement.

	2019	2020	2021	2022	2023
Périodique de bon fonctionnement	29	0	174	108	784
Contrôle vente	35	44	99	150	127
Conception	20	14	75	79	79
Exécution	6	10	35	58	60
Total :	90	68	383	395	1050

4.7 Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (Indicateur [D302.0])

Cet indicateur descriptif permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées en assainissement non collectif.

Sa valeur est comprise entre 0 et 140, selon le barème suivant :

+20 points	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	✓
+20 points	Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	✓
+30 points	Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de 8 mois	✓
+30 points	Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	✓

Les 100 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service ne puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :

+10 points	Existence d'un service capable d'assurer, à la demande du propriétaire, l'entretien des installations	✓
+20 points	Existence d'un service capable d'assurer, à la demande du propriétaire, les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	
+10 points	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	✓

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif relatif au service (D302.0) est de 120/140.

4.8 Le taux de conformité des installations

Cet indicateur évalue le pourcentage d'installations d'assainissement non collectif conformes, après contrôle, à la réglementation sur l'ensemble des installations contrôlées depuis la création du service

Conformément à l'arrêté du 27 avril 2017 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif, les installations existantes sont considérées non conformes dans les cas suivants :

- a) Installations présentant des dangers pour la santé des personnes ;
- b) Installations présentant un risque avéré de pollution de l'environnement ;
- c) Installations incomplètes ou significativement sous-dimensionnées ou présentant des dysfonctionnements majeurs.

Le taux de conformité associé à l'établissement des RPQS a été adaptés par l'arrêté du 2 décembre 2013 pour considérer dans le taux de conformité de l'indicateur de performance le nombre d'installations jugées non conformes mais ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement.

Le taux de conformité des installations contrôlées est de 34 %.

Ce taux sera précisé dans les prochaines années, au fur et à mesure des nouvelles campagnes de contrôles périodiques.

SOMMAIRE ANNEXES

Bilans annuels 2023 de l'ARS	86
Synthèse de la tarification du service eau potable au 1^{er} janvier 2024	109
Synthèse de la tarification du service assainissement collectif au 1^{er} janvier 2024	111
Synthèse de la tarification des services eau potable et assainissement collectif au 1^{er} janvier 2024	113
Linéaire du réseau eau potable par commune	114
Nombre d'abonnés eau potable par commune	115
Population alimentée en eau potable par commune	116
Linéaire du réseau assainissement par commune	117
Nombre de redevables de l'assainissement collectif par commune	118
Nombre d'habitants raccordés au réseau assainissement collectif par commune	119
Fiches des caractéristiques des ouvrages d'épuration	120
Rendements épuratoires des ouvrages d'épuration	126
Modes de gestion et dates des contrats de délégation de service public	127
Mode de gestion et date de fin des contrats de délégation de service public assainissement	128
Redevances pour pollution de l'eau d'origine domestique	129
Note d'information de l'agence de l'eau Seine-Normandie	130

BILANS ANNUELS 2023 DE L'ARS



QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : FONTAINE LA MALLET

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2023 La présence de produits de dégradation de pesticides dans la ressource a entraîné plusieurs dépassements de la valeur réglementaire dans l'eau distribuée, sans risque pour la santé au regard des concentrations mesurées. Un suivi spécifique est en place et des actions destinées à améliorer la qualité de l'eau sont à mener (protection de la ressource, traitement de l'eau). L'eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.	A
	B
	C
	D
Indicateur 2022 : A	

Origine et gestion de l'eau
Votre réseau est alimenté par un captage : YPORT. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine. Elle fait l'objet d'un traitement. Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (FONTAINE-LA-MALLET), soit 2637 personnes. Le responsable des installations est : « LHSM ».
Pour plus de renseignements, veuillez contacter « AGENCE VEOLIA POINTE DE CAUX » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 24 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
NITRATES	A	Bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 22 Valeur moyenne : 35,4 mg/L Valeur maxi : 38,2 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	C	Dépassements réguliers de la limite réglementaire
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 8 Conformité : 75 % Nombre de substances recherchées : 324 Valeur maxi : 0,369 microgramme/L (chlorothalonil r471811) Substance(s) non conforme(s) : chloridazone desphényl ; chlorothalonil r471811
FLUOR	A	Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 0,055 mg/L Valeur maxi : 0,07 mg/L
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		
DURETÉ		Eau dure
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.		Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne : 24,7 °f Valeur maxi : 26,3 °f

Quelques conseils	
ABSENCE 	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
ADOUCCISSEUR 	Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.
RÉSEAU PRIVÉ 	Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.
CHLORE 	Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.

Pour aller plus loin	
	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 25/04/2024

UDI 076000343

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



BILANS ANNUELS 2023 DE L'ARS



QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : ST MARTIN DU BEC EX MONTIVILLIERS

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2023	La présence de produits de dégradation de pesticides dans la ressource a entraîné plusieurs dépassements de la valeur réglementaire dans l'eau distribuée, sans risque pour la santé au regard des concentrations mesurées. Un suivi spécifique est en place et des actions destinées à améliorer la qualité de l'eau sont à mener (protection de la ressource, traitement de l'eau). L'eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.	C	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau de qualité convenable
			C : Eau de qualité insuffisante
			D : Eau de mauvaise qualité
		Indicateur 2022 : A	

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : ROLLEVILLE SOURCE 74-7-51, ROLLEVILLE SOURCE 74-7-52, YPORT. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 5 communes (CAUVILLE-SUR-MER, FONTENAY, MANNEVILLE, MONTIVILLIERS, OCTEVILLE-SUR-MER), soit 10262 personnes. Le responsable des installations est : « LHSM ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « AGENCE VEOLIA POINTE DE CAUX » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

PARAMÈTRE	INDICATEUR	QUALITÉ
BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 26 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
NITRATES	A	Bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 26 Valeur moyenne : 35,3 mg/L Valeur maxi : 38,2 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	C	Dépassements réguliers de la limite réglementaire
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 8 Conformité : 75 % Nombre de substances recherchées : 324 Valeur maxi : 0,369 microgramme/L (chlorothalonil r471811) Substance(s) non conforme(s) : chloridazone desphényl ; chlorothalonil r471811
FLUOR	A	Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 0,055 mg/L Valeur maxi : 0,07 mg/L
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		
DURETÉ		Eau dure
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.		Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne : 24,7 °f Valeur maxi : 26,3 °f

Quelques conseils

ABSENCE	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
ADOUCCISSEUR	Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.
RÉSEAU PRIVÉ	Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.
CHLORE	Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.

Pour aller plus loin

	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eapotable.sante.gouv.fr
--	--

Édité le 25/04/2024

UDI 076002258

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



BILANS ANNUELS 2023 DE L'ARS



QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : LE HAVRE BAS SERVICE

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2023	La présence d'un produit de dégradation de pesticide dans la ressource a entraîné plusieurs dépassements de la valeur réglementaire dans l'eau distribuée, sans risque pour la santé au regard des concentrations mesurées. Un suivi spécifique est en place et des actions destinées à améliorer la qualité de l'eau sont à mener (protection de la ressource, traitement de l'eau). L'eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.	C	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau de qualité convenable
			C : Eau de qualité insuffisante
			D : Eau de mauvaise qualité
		Indicateur 2022 : A	

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : RADICATEL ET ST LAURENT. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (HAVRE (LE)), soit 4975 personnes. Le responsable des installations est : « LHSM ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « LHSM » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 24 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
NITRATES	A	Bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 53 Valeur moyenne : 36,4 mg/L Valeur maxi : 39,7 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	C	Dépassements réguliers de la limite réglementaire
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 10 Conformité : 70 % Nombre de substances recherchées : 324 Valeur maxi : 0,777 microgramme/L (chlorothalonil r471811) Substance(s) non conforme(s) : chlorothalonil r471811 ; total des pesticides analysés

Quelques conseils

ABSENCE 	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
ADOUCCISSEUR 	Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.
RÉSEAU PRIVÉ 	Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.
CHLORE 	Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.

FLUOR	A	Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : 8 Valeur moyenne : 0,0163 mg/L Valeur maxi : 0,05 mg/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ	Eau dure	
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.		Nombre de prélèvements : 23 Valeur moyenne : 25,7 °f Valeur maxi : 27,6 °f

Pour aller plus loin

	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr
--	--

Édité le 25/04/2024

UDI 076000359

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



BILANS ANNUELS 2023 DE L'ARS



QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : LE HAVRE CAUCRIAUVILLE

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2023	La présence d'un produit de dégradation de pesticide dans la ressource a entraîné plusieurs dépassements de la valeur réglementaire dans l'eau distribuée, sans risque pour la santé au regard des concentrations mesurées. Un suivi spécifique est en place et des actions destinées à améliorer la qualité de l'eau sont à mener (protection de la ressource, traitement de l'eau). L'eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.	C	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau de qualité convenable
			C : Eau de qualité insuffisante
			D : Eau de mauvaise qualité
		Indicateur 2022 : A	

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : RADICATEL ET ST LAURENT. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (HAVRE (LE)), soit 16583 personnes. Le responsable des installations est : « LHSM ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « LHSM » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 41 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
NITRATES	A	Bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 183 Valeur moyenne : 33,7 mg/L Valeur maxi : 39,7 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	C	Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Quelques conseils

ABSENCE	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
ADOUCCISSEUR	Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.
RÉSEAU PRIVÉ	Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.
CHLORE	Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 10 Conformité : 70 % Nombre de substances recherchées : 324 Valeur maxi : 0,777 microgramme/L (chlorothalonil r471811) Substance(s) non conforme(s) : chlorothalonil r471811 ; total des pesticides analysés
FLUOR	A	Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : 8 Valeur moyenne : 0,0313 mg/L Valeur maxi : 0,05 mg/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ	Eau dure
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 23 Valeur moyenne : 25,4 °f Valeur maxi : 27,6 °f

Pour aller plus loin

	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr
--	--

Édité le 25/04/2024

UDI 076001796

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



BILANS ANNUELS 2023 DE L'ARS



QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : CERLANGUE

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2023	La présence de produits de dégradation de pesticides dans la ressource a entraîné plusieurs dépassements de la valeur réglementaire dans l'eau distribuée, sans risque pour la santé au regard des concentrations mesurées. Un suivi spécifique est en place et des actions destinées à améliorer la qualité de l'eau sont à mener (protection de la ressource, traitement de l'eau). L'eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.	C	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau de qualité convenable
			C : Eau de qualité insuffisante
			D : Eau de mauvaise qualité
		Indicateur 2022 : C	

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : ST-VIGOR NOUVEAU FORAGE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 9 communes (CERLANGUE (LA), MELAMARE, REMUEE (LA), SAINT-ROMAIN-DE-COLBOSC, SAINT-VIGOR-D'YMONVILLE, SAINT-VINCENT-CRAMESNIL, SANDOUVILLE, TANCARVILLE, TROIS-PIERRES (LES)), soit 5813 personnes. Le responsable des installations est : « LHSM ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « AGENCE VEOLIA POINTE DE CAUX » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 15 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
NITRATES	A	Bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 16 Valeur moyenne : 29,4 mg/L Valeur maxi : 38,9 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	C	Dépassements réguliers de la limite réglementaire
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 10 Conformité : 70 % Nombre de substances recherchées : 324 Valeur maxi : 0,348 microgramme/L (chlorothalonil r471811) Substance(s) non conforme(s) : chloridazone desphényl ; chlorothalonil r471811

Quelques conseils

ABSENCE 	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
ADOUCCISSEUR 	Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.
RÉSEAU PRIVÉ 	Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.
CHLORE 	Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.

FLUOR	A	Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,09 mg/L Valeur maxi : 0,09 mg/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ	Eau dure	
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.		Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 25,8 °f Valeur maxi : 26,3 °f

Pour aller plus loin

	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr
--	--

Édité le 25/04/2024

UDI 076000428

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



BILANS ANNUELS 2023 DE L'ARS



QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : CRIQUETOT-L'ESNEVAL

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2023	La présence de produits de dégradation de pesticides dans la ressource a entraîné plusieurs dépassements de la valeur réglementaire dans l'eau distribuée, sans risque pour la santé au regard des concentrations mesurées. Un suivi spécifique est en place et des actions destinées à améliorer la qualité de l'eau sont à mener (protection de la ressource, traitement de l'eau). L'eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.	C	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau de qualité convenable
			C : Eau de qualité insuffisante
			D : Eau de mauvaise qualité
		Indicateur 2022 : C	

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : ST-MARTIN-DU-BEC CLOS PIGEON, ST-MARTIN-DU-BEC LE BEC. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente plus de 17 communes, soit 14455 personnes. Le responsable des installations est : « LHSM ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOLIA POINTE DE CAUX » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

PARAMÈTRE	QUALITÉ	COMPLÉMENTAIRE
BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité	Nombre de prélèvements : 30 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
NITRATES	A Bonne qualité	Nombre de prélèvements : 30 Valeur moyenne : 29 mg/L Valeur maxi : 36,9 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	C Dépassements réguliers de la limite réglementaire	Nombre de prélèvements : 5 Conformité : 60 % Nombre de substances recherchées : 324 Valeur maxi : 0,497 microgramme/L (chlorothalonil r471811) Substance(s) non conforme(s) : 3 substance(s) non-conformes
FLUOR	A Très bonne qualité	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0 mg/L Valeur maxi : 0 mg/L
DURETÉ	Eau très dure	Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire. Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 30,4 °f Valeur maxi : 31,4 °f

Quelques conseils

ABSENCE	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
ADOUCCISSEUR	Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.
RÉSEAU PRIVÉ	Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.
CHLORE	Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 25/04/2024
UDI 076000432

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



BILANS ANNUELS 2023 DE L'ARS



QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : ETRETAT

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2023	La présence de produits de dégradation de pesticides dans la ressource a entraîné plusieurs dépassements de la valeur réglementaire dans l'eau distribuée, sans risque pour la santé au regard des concentrations mesurées. Un suivi spécifique est en place et des actions destinées à améliorer la qualité de l'eau sont à mener (protection de la ressource, traitement de l'eau). L'eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.	C	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau de qualité convenable
			C : Eau de qualité insuffisante
			D : Eau de mauvaise qualité
		Indicateur 2022 : C	

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : ETRETAT F1, ETRETAT F2. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (ETRETAT), soit 1238 personnes. Le responsable des installations est : « LHSM ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOLIA POINTE DE CAUX » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 14 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
NITRATES	A	Bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 14 Valeur moyenne : 35,3 mg/L Valeur maxi : 39,3 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	C	Dépassements réguliers de la limite réglementaire
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 13 Conformité : 38 % Nombre de substances recherchées : 324 Valeur maxi : 0,356 microgramme/L (chlorothalonil r471811) Substance(s) non conforme(s) : 4 substance(s) non-conformes

Quelques conseils

ABSENCE 	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
ADOUCCISSEUR 	Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.
RÉSEAU PRIVÉ 	Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.
CHLORE 	Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.

FLUOR	A	Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0 mg/L Valeur maxi : 0 mg/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ	Eau dure	
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.		Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 27,1 °f Valeur maxi : 28,2 °f

Pour aller plus loin

	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr
--	--

Édité le 25/04/2024

UDI 076000340

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



BILANS ANNUELS 2023 DE L'ARS



QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : FECAMP SUD-OUEST

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2023	La présence de produits de dégradation de pesticides dans la ressource a entraîné plusieurs dépassements de la valeur réglementaire dans l'eau distribuée, sans risque pour la santé au regard des concentrations mesurées. Un suivi spécifique est en place et des actions destinées à améliorer la qualité de l'eau sont à mener (protection de la ressource, traitement de l'eau). L'eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.	C	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau de qualité convenable
			C : Eau de qualité insuffisante
			D : Eau de mauvaise qualité
		Indicateur 2022 : B	

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : BEC-DE-MORTAGNE LE VILLAGE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 13 communes (BENOUVILLE, BORDEAUX-SAINT-CLAIR, CRIQUEBEUF-EN-CAUX, EPREVILLE, FECAMP, FROBERVILLE, GANZEVILLE, GERVILLE, LOGES (LÉS), MANIQUERVILLE, SAINT-LEONARD, TOURVILLE-LÈS-IFS, VATTETOT-SUR-MER), soit 7977 personnes. Le responsable des installations est : « SYN. FECAMP-SUD-OUEST ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « AGENCE VEOLIA POINTE DE CAUX » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

PARAMÈTRE	INDICATEUR	QUALITÉ
BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 19 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
NITRATES	A	Bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 19 Valeur moyenne : 30,9 mg/L Valeur maxi : 33 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	C	Dépassements réguliers de la limite réglementaire
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 8 Conformité : 0 % Nombre de substances recherchées : 324 Valeur maxi : 0,749 microgramme/L (chlorothalonil r471811) Substance(s) non conforme(s) : 5 substance(s) non-conformes
FLUOR	A	Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0,025 mg/L Valeur maxi : 0,05 mg/L
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		
DURETÉ		Eau dure
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.		Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 24,9 °f Valeur maxi : 29,3 °f

Quelques conseils

ABSENCE	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
ADOUCCISSEUR	Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.
RÉSEAU PRIVÉ	Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.
CHLORE	Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.

Pour aller plus loin

	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr
--	--

Édité le 25/04/2024
UDI 076000450

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



BILANS ANNUELS 2023 DE L'ARS



QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : GAINNEVILLE

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2023	La présence d'un produit de dégradation de pesticide dans la ressource a entraîné plusieurs dépassements de la valeur réglementaire dans l'eau distribuée, sans risque pour la santé au regard des concentrations mesurées. Un suivi spécifique est en place et des actions destinées à améliorer la qualité de l'eau sont à mener (protection de la ressource, traitement de l'eau). L'eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.	C	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau de qualité convenable
			C : Eau de qualité insuffisante
			D : Eau de mauvaise qualité
		Indicateur 2022 : A	

Origine et gestion de l'eau
Votre réseau est alimenté par plus de 4 captages. L'eau qui l'alimente est souterraine.
Elle fait l'objet d'un traitement.
Votre réseau alimente de façon permanente 3 communes (GAINNEVILLE, ROGERVILLE, SAINT-MARTIN-DU-MANOIR), soit 5531 personnes. Le responsable des installations est : « LHSM ».
Pour plus de renseignements, veuillez contacter « LHSM » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 22 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
NITRATES	A	Bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 22 Valeur moyenne : 37,4 mg/L Valeur maxi : 39,5 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	C	Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Quelques conseils

ABSENCE	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
ADOUCCISSEUR	Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.
RÉSEAU PRIVÉ	Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.
CHLORE	Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 6 Conformité : 67 % Nombre de substances recherchées : 324 Valeur maxi : 0,777 microgramme/L (chlorothalonil r471811) Substance(s) non conforme(s) : chlorothalonil r471811 ; total des pesticides analysés
FLUOR	A	Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 0,0125 mg/L Valeur maxi : 0,05 mg/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ	Eau dure
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 11 Valeur moyenne : 25,8 °f Valeur maxi : 27,6 °f

Pour aller plus loin

	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr
--	--

Édité le 25/04/2024

UDI 076002269

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



BILANS ANNUELS 2023 DE L'ARS



QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : GONFREVILLE HARFLEUR

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2023	La présence de produits de dégradation de pesticides dans la ressource a entraîné plusieurs dépassements de la valeur réglementaire dans l'eau distribuée, sans risque pour la santé au regard des concentrations mesurées. Un suivi spécifique est en place et des actions destinées à améliorer la qualité de l'eau sont à mener (protection de la ressource, traitement de l'eau). L'eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.	C	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau de qualité convenable
			C : Eau de qualité insuffisante
			D : Eau de mauvaise qualité
		Indicateur 2022 : C	

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : ST-MARTIN - FORAGE DURECU, ST-MARTIN - SOURCE DURECU. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 4 communes (GONFREVILLE-L'ORCHER, HARFLEUR, HAVRE (LE), ROGERVILLE), soit 17467 personnes. Le responsable des installations est : « LHSM ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « LHSM » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

PARAMÈTRE	INDICATEUR	QUALITÉ
BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 33 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
NITRATES	A	Bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 33 Valeur moyenne : 36,8 mg/L Valeur maxi : 42 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	C	Dépassements réguliers de la limite réglementaire
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 15 Conformité : 7 % Nombre de substances recherchées : 324 Valeur maxi : 0,873 microgramme/L (chloridazone desphényl) Substance(s) non conforme(s) : 5 substance(s) non-conformes
FLUOR	A	Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 0,025 mg/L Valeur maxi : 0,05 mg/L
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		
DURETÉ		Eau dure
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.		Nombre de prélèvements : 7 Valeur moyenne : 26,4 °f Valeur maxi : 28,6 °f

Quelques conseils

ABSENCE	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
ADOUCCISSEUR	Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.
RÉSEAU PRIVÉ	Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.
CHLORE	Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.

Pour aller plus loin

	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr
--	--

Édité le 25/04/2024

UDI 076000348

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



BILANS ANNUELS 2023 DE L'ARS



QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : LE HAVRE HAUT SERVICE

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2023	La présence de produits de dégradation de pesticides dans la ressource a entraîné plusieurs dépassements de la valeur réglementaire dans l'eau distribuée, sans risque pour la santé au regard des concentrations mesurées. Un suivi spécifique est en place et des actions destinées à améliorer la qualité de l'eau sont à mener (protection de la ressource, traitement de l'eau). L'eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.	C	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau de qualité convenable
			C : Eau de qualité insuffisante
			D : Eau de mauvaise qualité
		Indicateur 2022 : A	

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : RADICATEL, ST-LAURENT et YPORT. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (HAVRE (LE)), soit 61357 personnes. Le responsable des installations est : « LHSM ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « LHSM » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 128 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
NITRATES	A	Bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 180 Valeur moyenne : 35,2 mg/L Valeur maxi : 39,7 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	C	Dépassements réguliers de la limite réglementaire
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 20 Conformité : 70 % Nombre de substances recherchées : 324 Valeur maxi : 0,777 microgramme/L (chlorothalonil r471811) Substance(s) non conforme(s) : 3 substance(s) non-conformes
FLUOR	A	Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : 16 Valeur moyenne : 0,047 mg/L Valeur maxi : 0,07 mg/L
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		
DURETÉ		Eau dure
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.		Nombre de prélèvements : 47 Valeur moyenne : 25,1 °f Valeur maxi : 27,6 °f

Quelques conseils

ABSENCE 	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
ADOUCCISSEUR 	Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.
RÉSEAU PRIVÉ 	Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.
CHLORE 	Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.

Pour aller plus loin

	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr
--	--

Édité le 25/04/2024

UDI 076000357

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



BILANS ANNUELS 2023 DE L'ARS



QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : LE HAVRE LES HALLATES

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2023	La présence d'un produit de dégradation de pesticide dans la ressource a entraîné plusieurs dépassements de la valeur réglementaire dans l'eau distribuée, sans risque pour la santé au regard des concentrations mesurées. Un suivi spécifique est en place et des actions destinées à améliorer la qualité de l'eau sont à mener (protection de la ressource, traitement de l'eau). L'eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.	C	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau de qualité convenable
			C : Eau de qualité insuffisante
			D : Eau de mauvaise qualité
		Indicateur 2022 : A	

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : RADICATEL, ST-LAURENT et YPORT. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (HAVRE (LE)), soit 14925 personnes. Le responsable des installations est : « LHSM ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « LHSM » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 37 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
NITRATES	A	Bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 194 Valeur moyenne : 37,4 mg/L Valeur maxi : 40,1 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	C	Dépassements réguliers de la limite réglementaire
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 14 Conformité : 71 % Nombre de substances recherchées : 324 Valeur maxi : 0,777 microgramme/L (chlorothalonil r471811) Substance(s) non conforme(s) : chlorothalonil r471811 ; total des pesticides analysés

Quelques conseils

ABSENCE 	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
ADOUCCISSEUR 	Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.
RÉSEAU PRIVÉ 	Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.
CHLORE 	Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.

FLUOR	A	Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne : 0,0153 mg/L Valeur maxi : 0,07 mg/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ	Eau dure
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 35 Valeur moyenne : 25,8 °f Valeur maxi : 27,6 °f

Pour aller plus loin

	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr
--	--

Édité le 25/04/2024

UDI 076000358

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



BILANS ANNUELS 2023 DE L'ARS



QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : MONTIVILLIERS

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2023	La présence de produits de dégradation de pesticides dans la ressource a entraîné plusieurs dépassements de la valeur réglementaire dans l'eau distribuée, sans risque pour la santé au regard des concentrations mesurées. Un suivi spécifique est en place et des actions destinées à améliorer la qualité de l'eau sont à mener (protection de la ressource, traitement de l'eau). L'eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.	C	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau de qualité convenable
			C : Eau de qualité insuffisante
			D : Eau de mauvaise qualité
		Indicateur 2022 : C	

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : MONTIVILLIERS PAYENNIERE SOU. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (MONTIVILLIERS), soit 10540 personnes. Le responsable des installations est : « LHSM ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « AGENCE VEOLIA POINTE DE CAUX » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

PARAMÈTRE	QUALITÉ	INDICATEUR
BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité	Nombre de prélèvements : 23 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
NITRATES	A Bonne qualité	Nombre de prélèvements : 23 Valeur moyenne : 43,4 mg/L Valeur maxi : 45,6 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	C Dépassements réguliers de la limite réglementaire	Nombre de prélèvements : 12 Conformité : 0 % Nombre de substances recherchées : 324 Valeur maxi : 0,997 microgramme/L (chloridazone desphényl) Substance(s) non conforme(s) : 5 substance(s) non-conformes
FLUOR	A Très bonne qualité	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0,035 mg/L Valeur maxi : 0,07 mg/L
DURETÉ	Eau dure	Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.
		Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 29,5 °f Valeur maxi : 30,3 °f

Quelques conseils

ABSENCE	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
ADOUCCISSEUR	Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.
RÉSEAU PRIVÉ	Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.
CHLORE	Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 25/04/2024
UDI 076000373

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

BILANS ANNUELS 2023 DE L'ARS



QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : MONTIVILLIERS CENTRE

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2023	La présence de produits de dégradation de pesticides dans la ressource a entraîné plusieurs dépassements de la valeur réglementaire dans l'eau distribuée, sans risque pour la santé au regard des concentrations mesurées. Un suivi spécifique est en place et des actions destinées à améliorer la qualité de l'eau sont à mener (protection de la ressource, traitement de l'eau). L'eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.	C	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau de qualité convenable
			C : Eau de qualité insuffisante
			D : Eau de mauvaise qualité
		Indicateur 2022 : C	

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : MONTIVILLIERS PAYENNIERE SOU, ST-MARTIN - FORAGE DURECU, ST-MARTIN - SOURCE DURECU. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 3 communes (GONFREVILLE-L'ORCHER, HARFLEUR, MONTIVILLIERS), soit 5890 personnes. Le responsable des installations est : « LHSM ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « AGENCE VEOLIA POINTE DE CAUX » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

PARAMÈTRE	QUALITÉ	COMPLÉMENTAIRE
BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité	Nombre de prélèvements : 14 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
NITRATES	A Bonne qualité	Nombre de prélèvements : 70 Valeur moyenne : 41,2 mg/L Valeur maxi : 46,1 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	C Dépassements réguliers de la limite réglementaire	Nombre de prélèvements : 27 Conformité : 4 % Nombre de substances recherchées : 324 Valeur maxi : 0,997 microgramme/L (chloridazone desphényl) Substance(s) non conforme(s) : 5 substance(s) non-conformes
FLUOR	A Très bonne qualité	Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 0,03 mg/L Valeur maxi : 0,07 mg/L
DURETÉ	Eau dure	Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne : 28 °f Valeur maxi : 30,3 °f

Quelques conseils

ABSENCE	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
ADOUCCISSEUR	Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.
RÉSEAU PRIVÉ	Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.
CHLORE	Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.

Pour aller plus loin

	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr
--	--

Édité le 25/04/2024
UDI 076000354

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

BILANS ANNUELS 2023 DE L'ARS



QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : LE HAVRE MOYEN SERVICE

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2023 La présence d'un produit de dégradation de pesticide dans la ressource a entraîné plusieurs dépassements de la valeur réglementaire dans l'eau distribuée, sans risque pour la santé au regard des concentrations mesurées. Un suivi spécifique est en place et des actions destinées à améliorer la qualité de l'eau sont à mener (protection de la ressource, traitement de l'eau). L'eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.	C
	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable
	C : Eau de qualité insuffisante
	D : Eau de mauvaise qualité
	Indicateur 2022 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : RADICATEL ET ST LAURENT. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (HAVRE (LE)), soit 58041 personnes. Le responsable des installations est : « LHSM ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « LHSM » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 112 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
NITRATES	A	Bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 153 Valeur moyenne : 31,9 mg/L Valeur maxi : 39,7 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	C	Dépassements réguliers de la limite réglementaire
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 10 Conformité : 70 % Nombre de substances recherchées : 324 Valeur maxi : 0,777 microgramme/L (chlorothalonil r471811) Substance(s) non conforme(s) : chlorothalonil r471811 ; total des pesticides analysés
FLUOR	A	Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : 8 Valeur moyenne : 0,0372 mg/L Valeur maxi : 0,05 mg/L
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		
DURETÉ		Eau dure
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.		Nombre de prélèvements : 23 Valeur moyenne : 25,2 °f Valeur maxi : 27,6 °f

Quelques conseils

ABSENCE 	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
ADOUCCISSEUR 	Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.
RÉSEAU PRIVÉ 	Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.
CHLORE 	Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.

Pour aller plus loin

	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr
--	--

Édité le 25/04/2024

UDI 076000361

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



BILANS ANNUELS 2023 DE L'ARS



QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : LE HAVRE PONT VII ZI

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2023	La présence d'un produit de dégradation de pesticide dans la ressource a entraîné plusieurs dépassements de la valeur réglementaire dans l'eau distribuée, sans risque pour la santé au regard des concentrations mesurées. Un suivi spécifique est en place et des actions destinées à améliorer la qualité de l'eau sont à mener (protection de la ressource, traitement de l'eau). L'eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.	C	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau de qualité convenable
			C : Eau de qualité insuffisante
			D : Eau de mauvaise qualité
		Indicateur 2022 : A	

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : RADICATEL ET ST LAURENT. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 6 communes (GONFREVILLE-L'ORCHER, HAVRE (LE), OUDALLE, ROGERVILLE, SAINT-VIGOR-D'YMONVILLE, SANDOUILLE), soit 6705 personnes. Le responsable des installations est : « LHSM ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « LHSM » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 29 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
NITRATES	A	Bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 29 Valeur moyenne : 31 mg/L Valeur maxi : 39,4 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	C	Dépassements réguliers de la limite réglementaire
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 5 Conformité : 60 % Nombre de substances recherchées : 324 Valeur maxi : 0,283 microgramme/L (chlorothalonil r471811) Substance(s) non conforme(s) : chlorothalonil r471811

Quelques conseils

ABSENCE

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ADOUCCISSEUR

Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ

Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

CHLORE

Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.

FLUOR	A	Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 0,05 mg/L Valeur maxi : 0,05 mg/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ	Eau dure	
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.		Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne : 24,9 °f Valeur maxi : 26,5 °f

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 25/04/2024

UDI 076000362

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



BILANS ANNUELS 2023 DE L'ARS



QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : RADICATEL

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité	
2023 La présence d'un produit de dégradation de pesticide dans la ressource a entraîné plusieurs dépassements de la valeur réglementaire dans l'eau distribuée, sans risque pour la santé au regard des concentrations mesurées. Un suivi spécifique est en place et des actions destinées à améliorer la qualité de l'eau sont à mener (protection de la ressource, traitement de l'eau). L'eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.	C	
		A : Eau de bonne qualité
		B : Eau de qualité convenable
		C : Eau de qualité insuffisante
	D : Eau de mauvaise qualité	
	Indicateur 2022 : A	

Origine et gestion de l'eau
Votre réseau est alimenté par plus de 4 captages. L'eau qui l'alimente est souterraine.
Elle fait l'objet d'un traitement.
Votre réseau alimente de façon permanente 3 communes (SAINT-VIGOR-D'YMONVILLE, SANDOUVILLE, TANCARVILLE), soit 203 personnes. Le responsable des installations est : « LHSM ».
Pour plus de renseignements, veuillez contacter « AGENCE VEOLIA POINTE DE CAUX » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 14 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
NITRATES	A	Bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 14 Valeur moyenne : 30,1 mg/L Valeur maxi : 33 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	C	Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Quelques conseils

ABSENCE 	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
ADOUCCISSEUR 	Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.
RÉSEAU PRIVÉ 	Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.
CHLORE 	Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 5 Conformité : 60 % Nombre de substances recherchées : 324 Valeur maxi : 0,283 microgramme/L (chlorothalonil r471811) Substance(s) non conforme(s) : chlorothalonil r471811
---	--	---

FLUOR	A	Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 0,05 mg/L Valeur maxi : 0,05 mg/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ	Eau dure
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne : 24,9 °f Valeur maxi : 26,5 °f

Pour aller plus loin

	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr
--	--

Édité le 25/04/2024

UDI 076002390

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



BILANS ANNUELS 2023 DE L'ARS



QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : ROLLEVILLE

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2023	La présence de produits de dégradation de pesticides dans la ressource a entraîné plusieurs dépassements de la valeur réglementaire dans l'eau distribuée, sans risque pour la santé au regard des concentrations mesurées. Un suivi spécifique est en place et des actions destinées à améliorer la qualité de l'eau sont à mener (protection de la ressource, traitement de l'eau). L'eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.	C	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau de qualité convenable
			C : Eau de qualité insuffisante
			D : Eau de mauvaise qualité
		Indicateur 2022 : B	

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : ROLLEVILLE SOURCE 74-7-51, ROLLEVILLE SOURCE 74-7-52, YPORT. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 6 communes (EPOUVILLE, MANEGLISE, MONTIVILLIERS, NOTRE-DAME-DU-BEC, ROLLEVILLE, SAINT-MARTIN-DU-BEC), soit 5676 personnes. Le responsable des installations est : « LHSM ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « AGENCE VEOLIA POINTE DE CAUX » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 15 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
NITRATES	A	Bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 15 Valeur moyenne : 41,7 mg/L Valeur maxi : 44,7 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	C	Dépassements réguliers de la limite réglementaire
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 9 Conformité : 0 % Nombre de substances recherchées : 324 Valeur maxi : 0,901 microgramme/L (chloridazone desphényl) Substance(s) non conforme(s) : 5 substance(s) non-conformes

Quelques conseils

ABSENCE 	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
ADOUCCISSEUR 	Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.
RÉSEAU PRIVÉ 	Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.
CHLORE 	Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.

FLUOR	A	Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,05 mg/L Valeur maxi : 0,05 mg/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ	Eau dure
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 27,8 °f Valeur maxi : 28,6 °f

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 25/04/2024

UDI 076000481

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



BILANS ANNUELS 2023 DE L'ARS



QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : STE ADRESSE

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2023	La présence de produits de dégradation de pesticides dans la ressource a entraîné plusieurs dépassements de la valeur réglementaire dans l'eau distribuée, sans risque pour la santé au regard des concentrations mesurées. Un suivi spécifique est en place et des actions destinées à améliorer la qualité de l'eau sont à mener (protection de la ressource, traitement de l'eau). L'eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.	C	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau de qualité convenable
			C : Eau de qualité insuffisante
			D : Eau de mauvaise qualité
		Indicateur 2022 : A	

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : YPORT. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (SAINTE-ADRESSE), soit 7216 personnes. Le responsable des installations est : « LHSM ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « LHSM » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 27 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
NITRATES	A	Bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 27 Valeur moyenne : 35,7 mg/L Valeur maxi : 38,6 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	C	Dépassements réguliers de la limite réglementaire
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 8 Conformité : 75 % Nombre de substances recherchées : 324 Valeur maxi : 0,369 microgramme/L (chlorothalonil r471811) Substance(s) non conforme(s) : chloridazone desphényl ; chlorothalonil r471811
FLUOR	A	Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 0,055 mg/L Valeur maxi : 0,07 mg/L
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		
DURETÉ		Eau dure
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.		Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne : 24,7 °f Valeur maxi : 26,3 °f

Quelques conseils

	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
	Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.
	Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.
	Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.

Pour aller plus loin

	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr
--	--

Édité le 25/04/2024

UDI 076000390

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



BILANS ANNUELS 2023 DE L'ARS



QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : ST LAURENT BREVEDENT

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2023	La présence de produits de dégradation de pesticides dans la ressource a entraîné plusieurs dépassements de la valeur réglementaire dans l'eau distribuée, sans risque pour la santé au regard des concentrations mesurées. Un suivi spécifique est en place et des actions destinées à améliorer la qualité de l'eau sont à mener (protection de la ressource, traitement de l'eau). L'eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.	C	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau de qualité convenable
			C : Eau de qualité insuffisante
			D : Eau de mauvaise qualité
		Indicateur 2022 : B	

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 4 captages. L'eau qui l'alimente est souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (SAINT-LAURENT-DE-BREVEDENT), soit 1490 personnes. Le responsable des installations est : « LHSM ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « LHSM » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 10 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
NITRATES	A	Bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 10 Valeur moyenne : 36,8 mg/L Valeur maxi : 39,7 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	C	Dépassements réguliers de la limite réglementaire
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 9 Conformité : 67 % Nombre de substances recherchées : 324 Valeur maxi : 0,649 microgramme/L (chlorothalonil r471811) Substance(s) non conforme(s) : 4 substance(s) non-conformes
FLUOR	A	Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0 mg/L Valeur maxi : 0 mg/L
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		
DURETÉ		Eau dure
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.		Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 26,1 °f Valeur maxi : 26,9 °f

Quelques conseils

	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
	Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.
	Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.
	Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.

Pour aller plus loin

	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr
--	--

Édité le 25/04/2024

UDI 076000507

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



BILANS ANNUELS 2023 DE L'ARS



QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : ST ROMAIN NORD OUEST

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2023	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau de qualité convenable
			C : Eau de qualité insuffisante
			D : Eau de mauvaise qualité
		Indicateur 2022 : A	

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : ST-LAURENT FORAGE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 4 communes (EPRETOT, ETAINHUS, SAINNEVILLE, SAINT-AUBIN-ROUTOT), soit 2826 personnes. Le responsable des installations est : « LHSM ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « AGENCE VEOLIA POINTE DE CAUX » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 13 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
NITRATES	A	Bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 13 Valeur moyenne : 38 mg/L Valeur maxi : 40,3 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 1 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 320 Valeur maxi : 0 microgramme/L
FLUOR	A	Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,05 mg/L Valeur maxi : 0,05 mg/L
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		
DURETÉ		Eau dure
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.		Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 26,6 °f Valeur maxi : 28 °f

Quelques conseils

ABSENCE 	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
ADOUCCISSEUR 	Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.
RÉSEAU PRIVÉ 	Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.
CHLORE 	Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.

Pour aller plus loin

	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr
--	--

Édité le 25/04/2024

UDI 076000515

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



BILANS ANNUELS 2023 DE L'ARS



QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : ST ROMAIN DE COLBOSC

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2023	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau de qualité convenable
			C : Eau de qualité insuffisante
			D : Eau de mauvaise qualité
		Indicateur 2022 : A	

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : OUDALLE F2 CÔTE SANDOUILLE, OUDALLE F3 CÔTE DE CAROUGE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 8 communes (EPRETOT, GOMMERVILLE, GRAIMBOUVILLE, OUDALLE, REMUEE (LA), SAINT-AUBIN-ROUTOT, SAINT-GILLES-DE-LA-NÉUVILLE, SAINT-ROMAIN-DE-COLBOSC), soit 8710 personnes. Le responsable des installations est : « LHSM ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « AGENCE VEOLIA POINTE DE CAUX » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

PARAMÈTRE	QUALITÉ	INDICATEUR
BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 21 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
NITRATES	A	Bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 19 Valeur moyenne : 37,7 mg/L Valeur maxi : 40,1 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 5 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 324 Valeur maxi : 0,055 microgramme/L (chlorothalonil r47181)
FLUOR	A	Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0,05 mg/L Valeur maxi : 0,05 mg/L

Quelques conseils

- ABSENCE** : Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
- ADOUCCISSEUR** : Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.
- RÉSEAU PRIVÉ** : Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.
- CHLORE** : Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ	Eau dure
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 27 °f Valeur maxi : 27,5 °f

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 25/04/2024

UDI 076000514

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



BILANS ANNUELS 2023 DE L'ARS



QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : LE HAVRE TRES HAUT SERVICE

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2023	La présence de produits de dégradation de pesticides dans la ressource a entraîné plusieurs dépassements de la valeur réglementaire dans l'eau distribuée, sans risque pour la santé au regard des concentrations mesurées. Un suivi spécifique est en place et des actions destinées à améliorer la qualité de l'eau sont à mener (protection de la ressource, traitement de l'eau). L'eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.	C	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau de qualité convenable
			C : Eau de qualité insuffisante
			D : Eau de mauvaise qualité
		Indicateur 2022 : A	

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : RADICATEL, ST LAURENT ET YPORT. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (HAVRE (LE)), soit 9950 personnes. Le responsable des installations est : « LHSM ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « LHSM » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 18 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
NITRATES	A	Bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 186 Valeur moyenne : 35,1 mg/L Valeur maxi : 39,7 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	C	Dépassements réguliers de la limite réglementaire
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 19 Conformité : 68 % Nombre de substances recherchées : 324 Valeur maxi : 0,777 microgramme/L (chlorothalonil r471811) Substance(s) non conforme(s) : 3 substance(s) non-conformes

Quelques conseils

ABSENCE 	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
ADOUCCISSEUR 	Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.
RÉSEAU PRIVÉ 	Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.
CHLORE 	Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.

FLUOR	A	Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne : 0,048 mg/L Valeur maxi : 0,07 mg/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ	Eau dure	
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.		Nombre de prélèvements : 35 Valeur moyenne : 24,9 °f Valeur maxi : 27,6 °f

Pour aller plus loin

	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr
--	--

Édité le 25/04/2024

UDI 076000356

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



SYNTHÈSE DE LA TARIFICATION DU SERVICE EAU POTABLE AU 1^{er} JANVIER 2024

Commune	Rémunération du délégataire de service public		Rémunération de la collectivité		Agence de l'eau	
	Part fixe (€ HT/an)	Part variable (€ HT/m ³)	Part fixe (€ HT/an)	Part variable (€ HT/m ³)	Redevance pollution	Redevance prélèvement
Angerville-l'Orcher	24,6800 €	0,8847 €	18,8000 €	0,6553 €	0,42 €	0,0900 €
Anglesqueville-l'Esneval	24,6800 €	0,8847 €	18,8000 €	0,6553 €	0,38 €	0,0900 €
Beaurepaire	24,6800 €	0,8847 €	18,8000 €	0,6553 €	0,22 €	0,0900 €
Bordeaux-Saint-Clair	47,5200 €	1,1576 €	28,5000 €	0,2752 €	0,22 €	0,0947 €
Bénouville	47,5200 €	1,1576 €	28,5000 €	0,2752 €	0,22 €	0,0947 €
Cauville-sur-Mer	24,6800 €	0,8847 €	6,1300 €	0,6633 €	0,38 €	0,0900 €
Criquetot-l'Esneval	24,6800 €	0,8847 €	18,8000 €	0,6553 €	0,22 €	0,0900 €
Cuverville	24,6800 €	0,8847 €	18,8000 €	0,6553 €	0,22 €	0,0900 €
Epouville	24,6800 €	0,8847 €	6,1300 €	0,6633 €	0,38 €	0,0900 €
Epretot	35,9000 €	1,0200 €	- €	0,2622 €	0,38 €	0,0968 €
Etainhus	35,9000 €	1,0200 €	- €	0,2622 €	0,38 €	0,0968 €
Etretat	24,6800 €	0,8847 €	16,6600 €	1,0163 €	0,22 €	0,0900 €
Fongueusemare	24,6800 €	0,8847 €	18,8000 €	0,6553 €	0,22 €	0,0900 €
Fontaine-la-Mallet	24,6800 €	0,8847 €	6,1200 €	0,6633 €	0,38 €	0,0900 €
Fontenay	24,6800 €	0,8847 €	6,1300 €	0,6633 €	0,38 €	0,0900 €
Gainneville	- €	- €	30,8100 €	1,5280 €	0,38 €	0,1100 €
Gommerville	24,6800 €	0,8847 €	16,9800 €	0,9558 €	0,38 €	0,0900 €
Gonfreville-l'Orcher	- €	- €	30,8100 €	1,5280 €	0,38 €	0,1100 €
Gonneville-la-Mallet	24,6800 €	0,8847 €	18,8000 €	0,6553 €	0,38 €	0,0900 €
Graimbouville	24,6800 €	0,8847 €	16,9800 €	0,9558 €	0,42 €	0,0900 €
Harfleur	- €	- €	30,8100 €	1,5280 €	0,38 €	0,1100 €
Hermeville	24,6800 €	0,8847 €	18,8000 €	0,6553 €	0,38 €	0,0900 €
Heuqueville	24,6800 €	0,8847 €	18,8000 €	0,6553 €	0,38 €	0,0900 €
La Cerlangue	17,8000 €	0,8847 €	- €	0,6297 €	0,38 €	0,0900 €
La Poterie-Cap-d'Antifer	24,6800 €	0,8847 €	18,8000 €	0,6553 €	0,22 €	0,0900 €
La Remuée	17,8000 €	0,8847 €	- €	0,6297 €	0,42 €	0,0900 €
Le Havre	- €	- €	30,8100 €	1,5280 €	0,38 €	0,1100 €
Le Tilleul	24,6800 €	0,8847 €	18,8000 €	0,6553 €	0,22 €	0,0900 €
Les Trois-Pierres	17,8000 €	0,8847 €	- €	0,6297 €	0,42 €	0,0900 €
Manéglise	24,6800 €	0,8847 €	6,1300 €	0,6633 €	0,38 €	0,0900 €
Mannevillette	24,6800 €	0,8847 €	6,1300 €	0,6633 €	0,38 €	0,0900 €
Montivilliers	24,6800 €	0,8847 €	6,1300 €	0,6633 €	0,38 €	0,0900 €
Notre-Dame-du-Bec	24,6800 €	0,8847 €	6,1300 €	0,6633 €	0,38 €	0,0900 €
Octeville-sur-Mer	24,6800 €	0,8847 €	6,1300 €	0,6633 €	0,38 €	0,0900 €
Oudalle	24,6800 €	0,8847 €	16,9800 €	0,9558 €	0,38 €	0,0900 €
Pierrefiques	24,6800 €	0,8847 €	18,8000 €	0,6553 €	0,22 €	0,0900 €
Rogerville	- €	- €	30,8100 €	1,5280 €	0,38 €	0,1100 €
Rolleville	24,6800 €	0,8847 €	6,1300 €	0,6633 €	0,38 €	0,0900 €
Sainneville	35,9000 €	1,0200 €	- €	0,2622 €	0,38 €	0,0968 €
Saint-Aubin-Routot	24,6800 €	0,8847 €	16,9800 €	0,9558 €	0,38 €	0,0900 €
Sainte-Adresse	- €	- €	30,8100 €	1,5280 €	0,38 €	0,1100 €
Sainte-Marie-au-Bosc	24,6800 €	0,8847 €	18,8000 €	0,6553 €	0,22 €	0,0900 €
Saint-Gilles-de-la-Neuville	24,6800 €	0,8847 €	16,9800 €	0,9558 €	0,42 €	0,0900 €
Saint-Jouin-Bruneval	24,6800 €	0,8847 €	18,8000 €	0,6553 €	0,22 €	0,0900 €
Saint-Laurent-de-Brèvedent	- €	- €	32,6400 €	1,5377 €	0,38 €	0,1100 €
Saint-Martin-du-Bec	24,6800 €	0,8847 €	18,8000 €	0,6553 €	0,38 €	0,0900 €
Saint-Martin-du-Manoir	- €	- €	30,8100 €	1,5280 €	0,38 €	0,1100 €
Saint-Romain-de-Colbosc	24,6800 €	0,8847 €	16,9800 €	0,9558 €	0,38 €	0,0900 €
Saint-Vigor-d'Ymonville	17,8000 €	0,8847 €	- €	0,6297 €	0,38 €	0,0900 €
Saint-Vincent-Cramesnil	17,8000 €	0,8847 €	- €	0,6297 €	0,38 €	0,0900 €
Sandouville	17,8000 €	0,8847 €	- €	0,6297 €	0,38 €	0,0900 €
Turretot	24,6800 €	0,8847 €	18,8000 €	0,6553 €	0,38 €	0,0900 €
Vergetot	24,6800 €	0,8847 €	18,8000 €	0,6553 €	0,38 €	0,0900 €
Villainville	24,6800 €	0,8847 €	18,8000 €	0,6553 €	0,22 €	0,0900 €

Commune	Consommation de 30 m ³			Consommation de 60 m ³			Consommation de 90 m ³			Consommation de 120 m ³			Tarif 2022	Evolution 2022 2023
	Total € HT	Total € TTC	Total du m ³ € TTC	Total € HT	Total € TTC	Total du m ³ € TTC	Total € HT	Total € TTC	Total du m ³ € TTC	Total € HT	Total € TTC	Total du m ³ € TTC	Total du m ³ € TTC	
Angerville-l'Orcher	104,98 €	110,75 €	3,69 €	166,48 €	175,64 €	2,93 €	227,98 €	240,52 €	2,67 €	289,48 €	305,40 €	2,55 €	2,55 €	= 0,0% ↔
Anglesqueville-l'Esneval	103,78 €	109,49 €	3,65 €	164,08 €	173,10 €	2,89 €	224,38 €	236,72 €	2,63 €	284,68 €	300,34 €	2,50 €	2,50 €	= 0,0% ↔
Beaurepaire	98,98 €	104,42 €	3,48 €	154,48 €	162,98 €	2,72 €	209,98 €	221,53 €	2,46 €	265,48 €	280,08 €	2,33 €	2,33 €	= 0,0% ↔
Bordeaux-Saint-Clair	128,45 €	135,51 €	4,52 €	180,87 €	190,82 €	3,18 €	233,30 €	246,13 €	2,73 €	285,72 €	301,43 €	2,51 €	2,51 €	= 0,0% ↔
Bénouville	128,45 €	135,51 €	4,52 €	180,87 €	190,82 €	3,18 €	233,30 €	246,13 €	2,73 €	285,72 €	301,43 €	2,51 €	2,51 €	= 0,0% ↔
Cauville-sur-Mer	91,35 €	96,37 €	3,21 €	151,89 €	160,24 €	2,67 €	212,43 €	224,11 €	2,49 €	272,97 €	287,98 €	2,40 €	2,40 €	= 0,0% ↔
Criquetot-l'Esneval	98,98 €	104,42 €	3,48 €	154,48 €	162,98 €	2,72 €	209,98 €	221,53 €	2,46 €	265,48 €	280,08 €	2,33 €	2,33 €	= 0,0% ↔
Cuverville	98,98 €	104,42 €	3,48 €	154,48 €	162,98 €	2,72 €	209,98 €	221,53 €	2,46 €	265,48 €	280,08 €	2,33 €	2,33 €	= 0,0% ↔
Epouville	91,35 €	96,37 €	3,21 €	151,89 €	160,24 €	2,67 €	212,43 €	224,11 €	2,49 €	272,97 €	287,98 €	2,40 €	2,40 €	= 0,0% ↔
Epretot	88,67 €	93,55 €	3,12 €	141,44 €	149,22 €	2,49 €	194,21 €	204,89 €	2,28 €	246,98 €	260,56 €	2,17 €	2,17 €	= 0,0% ↔
Etainhus	88,67 €	93,55 €	3,12 €	141,44 €	149,22 €	2,49 €	194,21 €	204,89 €	2,28 €	246,98 €	260,56 €	2,17 €	2,17 €	= 0,0% ↔
Etretat	107,67 €	113,59 €	3,79 €	174,00 €	183,57 €	3,06 €	240,33 €	253,55 €	2,82 €	306,66 €	323,53 €	2,70 €	2,70 €	= 0,0% ↔
Fongueusemare	98,98 €	104,42 €	3,48 €	154,48 €	162,98 €	2,72 €	209,98 €	221,53 €	2,46 €	265,48 €	280,08 €	2,33 €	2,33 €	= 0,0% ↔
Fontaine-la-Mallet	91,34 €	96,36 €	3,21 €	151,88 €	160,23 €	2,67 €	212,42 €	224,10 €	2,49 €	272,96 €	287,97 €	2,40 €	2,40 €	= 0,0% ↔
Fontenay	91,35 €	96,37 €	3,21 €	151,89 €	160,24 €	2,67 €	212,43 €	224,11 €	2,49 €	272,97 €	287,98 €	2,40 €	2,40 €	= 0,0% ↔
Gainneville	91,35 €	96,37 €	3,21 €	151,89 €	160,24 €	2,67 €	212,43 €	224,11 €	2,49 €	272,97 €	287,98 €	2,40 €	2,40 €	= 0,0% ↔
Gommerville	110,98 €	117,08 €	3,90 €	180,29 €	190,21 €	3,17 €	249,61 €	263,33 €	2,93 €	318,92 €	336,46 €	2,80 €	2,80 €	= 0,0% ↔
Gonfreville-l'Orcher	91,35 €	96,37 €	3,21 €	151,89 €	160,24 €	2,67 €	212,43 €	224,11 €	2,49 €	272,97 €	287,98 €	2,40 €	2,40 €	= 0,0% ↔
Gonneville-la-Mallet	103,78 €	109,49 €	3,65 €	164,08 €	173,10 €	2,89 €	224,38 €	236,72 €	2,63 €	284,68 €	300,34 €	2,50 €	2,50 €	= 0,0% ↔
Graimbouville	112,18 €	118,34 €	3,94 €	182,69 €	192,74 €	3,21 €	253,21 €	267,13 €	2,97 €	323,72 €	341,52 €	2,85 €	2,85 €	= 0,0% ↔
Harfleur	91,35 €	96,37 €	3,21 €	151,89 €	160,24 €	2,67 €	212,43 €	224,11 €	2,49 €	272,97 €	287,98 €	2,40 €	2,40 €	= 0,0% ↔
Hermeville	103,78 €	109,49 €	3,65 €	164,08 €	173,10 €	2,89 €	224,38 €	236,72 €	2,63 €	284,68 €	300,34 €	2,50 €	2,50 €	= 0,0% ↔
Heuqueville	103,78 €	109,49 €	3,65 €	164,08 €	173,10 €	2,89 €	224,38 €	236,72 €	2,63 €	284,68 €	300,34 €	2,50 €	2,50 €	= 0,0% ↔
La Cerlangue	77,33 €	81,59 €	2,72 €	136,86 €	144,39 €	2,41 €	196,40 €	207,20 €	2,30 €	255,93 €	270,00 €	2,25 €	2,25 €	= 0,0% ↔
La Poterie-Cap-d'Antifer	98,98 €	104,42 €	3,48 €	154,48 €	162,98 €	2,72 €	209,98 €	221,53 €	2,46 €	265,48 €	280,08 €	2,33 €	2,33 €	= 0,0% ↔
La Remuée	78,53 €	82,85 €	2,76 €	139,26 €	146,92 €	2,45 €	200,00 €	211,00 €	2,34 €	260,73 €	275,07 €	2,29 €	2,29 €	= 0,0% ↔
Le Havre	91,35 €	96,37 €	3,21 €	151,89 €	160,24 €	2,67 €	212,43 €	224,11 €	2,49 €	272,97 €	287,98 €	2,40 €	2,40 €	= 0,0% ↔
Le Tilleul	98,98 €	104,42 €	3,48 €	154,48 €	162,98 €	2,72 €	209,98 €	221,53 €	2,46 €	265,48 €	280,08 €	2,33 €	2,33 €	= 0,0% ↔
Les Trois-Pierres	78,53 €	82,85 €	2,76 €	139,26 €	146,92 €	2,45 €	200,00 €	211,00 €	2,34 €	260,73 €	275,07 €	2,29 €	2,29 €	= 0,0% ↔
Manéglise	91,35 €	96,37 €	3,21 €	151,89 €	160,24 €	2,67 €	212,43 €	224,11 €	2,49 €	272,97 €	287,98 €	2,40 €	2,40 €	= 0,0% ↔
Manneville	91,35 €	96,37 €	3,21 €	151,89 €	160,24 €	2,67 €	212,43 €	224,11 €	2,49 €	272,97 €	287,98 €	2,40 €	2,40 €	= 0,0% ↔
Montivilliers	91,35 €	96,37 €	3,21 €	151,89 €	160,24 €	2,67 €	212,43 €	224,11 €	2,49 €	272,97 €	287,98 €	2,40 €	2,40 €	= 0,0% ↔
Notre-Dame-du-Bec	91,35 €	96,37 €	3,21 €	151,89 €	160,24 €	2,67 €	212,43 €	224,11 €	2,49 €	272,97 €	287,98 €	2,40 €	2,40 €	= 0,0% ↔
Octeville-sur-Mer	91,35 €	96,37 €	3,21 €	151,89 €	160,24 €	2,67 €	212,43 €	224,11 €	2,49 €	272,97 €	287,98 €	2,40 €	2,40 €	= 0,0% ↔
Oudalle	110,98 €	117,08 €	3,90 €	180,29 €	190,21 €	3,17 €	249,61 €	263,33 €	2,93 €	318,92 €	336,46 €	2,80 €	2,80 €	= 0,0% ↔
Pierrefiques	98,98 €	104,42 €	3,48 €	154,48 €	162,98 €	2,72 €	209,98 €	221,53 €	2,46 €	265,48 €	280,08 €	2,33 €	2,33 €	= 0,0% ↔
Rogerville	91,35 €	96,37 €	3,21 €	151,89 €	160,24 €	2,67 €	212,43 €	224,11 €	2,49 €	272,97 €	287,98 €	2,40 €	2,40 €	= 0,0% ↔
Rolleville	91,35 €	96,37 €	3,21 €	151,89 €	160,24 €	2,67 €	212,43 €	224,11 €	2,49 €	272,97 €	287,98 €	2,40 €	2,40 €	= 0,0% ↔
Sainneville	88,67 €	93,55 €	3,12 €	141,44 €	149,22 €	2,49 €	194,21 €	204,89 €	2,28 €	246,98 €	260,56 €	2,17 €	2,17 €	= 0,0% ↔
Saint-Aubin-Routot	110,98 €	117,08 €	3,90 €	180,29 €	190,21 €	3,17 €	249,61 €	263,33 €	2,93 €	318,92 €	336,46 €	2,80 €	2,80 €	= 0,0% ↔
Sainte-Adresse	91,35 €	96,37 €	3,21 €	151,89 €	160,24 €	2,67 €	212,43 €	224,11 €	2,49 €	272,97 €	287,98 €	2,40 €	2,40 €	= 0,0% ↔
Sainte-Marie-au-Bosc	98,98 €	104,42 €	3,48 €	154,48 €	162,98 €	2,72 €	209,98 €	221,53 €	2,46 €	265,48 €	280,08 €	2,33 €	2,33 €	= 0,0% ↔
Saint-Gilles-de-la-Neuville	112,18 €	118,34 €	3,94 €	182,69 €	192,74 €	3,21 €	253,21 €	267,13 €	2,97 €	323,72 €	341,52 €	2,85 €	2,85 €	= 0,0% ↔
Saint-Jouin-Bruneval	98,98 €	104,42 €	3,48 €	154,48 €	162,98 €	2,72 €	209,98 €	221,53 €	2,46 €	265,48 €	280,08 €	2,33 €	2,33 €	= 0,0% ↔
Saint-Laurent-de-Brévedent	93,47 €	98,61 €	3,29 €	154,30 €	162,79 €	2,71 €	215,13 €	226,97 €	2,52 €	275,96 €	291,14 €	2,43 €	2,38 €	+ 1,9% ▲
Saint-Martin-du-Bec	103,78 €	109,49 €	3,65 €	164,08 €	173,10 €	2,89 €	224,38 €	236,72 €	2,63 €	284,68 €	300,34 €	2,50 €	2,50 €	= 0,0% ↔
Saint-Martin-du-Manoir	91,35 €	96,37 €	3,21 €	151,89 €	160,24 €	2,67 €	212,43 €	224,11 €	2,49 €	272,97 €	287,98 €	2,40 €	2,40 €	= 0,0% ↔
Saint-Romain-de-Colbosc	110,98 €	117,08 €	3,90 €	180,29 €	190,21 €	3,17 €	249,61 €	263,33 €	2,93 €	318,92 €	336,46 €	2,80 €	2,80 €	= 0,0% ↔
Saint-Vigor-d'Ymonville	77,33 €	81,59 €	2,72 €	136,86 €	144,39 €	2,41 €	196,40 €	207,20 €	2,30 €	255,93 €	270,00 €	2,25 €	2,25 €	= 0,0% ↔
Saint-Vincent-Cramesnil	77,33 €	81,59 €	2,72 €	136,86 €	144,39 €	2,41 €	196,40 €	207,20 €	2,30 €	255,93 €	270,00 €	2,25 €	2,25 €	= 0,0% ↔
Sandouville	77,33 €	81,59 €	2,72 €	136,86 €	144,39 €	2,41 €	196,40 €	207,20 €	2,30 €	255,93 €	270,00 €	2,25 €	2,25 €	= 0,0% ↔
Turretot	103,78 €	109,49 €	3,65 €	164,08 €	173,10 €	2,89 €	224,38 €	236,72 €	2,63 €	284,68 €	300,34 €	2,50 €	2,50 €	= 0,0% ↔
Vergotot	103,78 €	109,49 €	3,65 €	164,08 €	173,10 €	2,89 €	224,38 €	236,72 €	2,63 €	284,68 €	300,34 €	2,50 €	2,50 €	= 0,0% ↔
Villainville	98,98 €	104,42 €	3,48 €	154,48 €	162,98 €	2,72 €	209,98 €	221,53 €	2,46 €	265,48 €	280,08 €	2,33 €	2,33 €	= 0,0% ↔

SYNTHÈSE DE LA TARIFICATION DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF AU 1^{er} JANVIER 2024

Commune	Rémunération du délégataire de service public		Rémunération de la collectivité		Agence de l'eau
	Part fixe (€ HT/an)	Part variable (€ HT/m ³)	Part fixe (€ HT/an)	Part variable (€ HT/m ³)	Redevance modernisation
Angerville-l'Orcher	- €	0,8105 €	51,8600 €	1,5615 €	0,185 €
Anglesqueville-l'Esneval	- €	0,8105 €	51,8600 €	1,5615 €	0,185 €
Beaurepaire	- €	0,8105 €	51,8600 €	1,5615 €	0,185 €
Bordeaux-Saint-Clair	21,8200 €	0,6292 €	- €	2,5708 €	0,185 €
Bénouville	21,8200 €	0,6292 €	- €	2,5708 €	0,185 €
Cauville-sur-Mer	- €	0,8105 €	- €	1,1295 €	0,185 €
Criquetot-l'Esneval	- €	0,8105 €	51,8600 €	1,5615 €	0,185 €
Cuverville	- €	0,8105 €	51,8600 €	1,5615 €	0,185 €
Epouville	- €	0,8105 €	- €	1,1295 €	0,185 €
Epretot	- €	1,9490 €	- €	1,7640 €	0,185 €
Etainhus	- €	1,9490 €	- €	1,7640 €	0,185 €
Etretat	- €	0,8105 €	19,7100 €	1,7225 €	0,185 €
Fongueusemare	- €	0,8105 €	51,8600 €	1,5615 €	0,185 €
Fontaine-la-Mallet	- €	0,8105 €	- €	1,1295 €	0,185 €
Fontenay	- €	0,8105 €	- €	1,1295 €	0,185 €
Gainneville	- €	- €	- €	2,1340 €	0,185 €
Gommerville	- €	1,6190 €	- €	1,3078 €	0,185 €
Gonfreuille-l'Orcher	- €	- €	- €	2,1340 €	0,185 €
Gonneville-la-Mallet	- €	0,8105 €	51,8600 €	1,5615 €	0,185 €
Graimbouville	- €	1,6190 €	- €	1,3078 €	0,185 €
Harfleur	- €	- €	- €	2,1340 €	0,185 €
Hermeville	- €	0,8105 €	51,8600 €	1,5615 €	0,185 €
Heuqueville	- €	0,8105 €	51,8600 €	1,5615 €	0,185 €
La Certangue	- €	1,9375 €	- €	1,2181 €	0,185 €
La Poterie-Cap-d'Antifer	- €	0,8105 €	51,8600 €	1,5615 €	0,185 €
La Remuée	- €	1,9375 €	- €	1,2181 €	0,185 €
Le Havre	- €	- €	- €	2,1340 €	0,185 €
Le Tilleul	- €	0,8105 €	51,8600 €	1,5615 €	0,185 €
Les Trois-Pierres	- €	1,9375 €	- €	1,2181 €	0,185 €
Manéglise	- €	0,8105 €	- €	1,1295 €	0,185 €
Mannevillette	- €	0,8105 €	- €	1,1295 €	0,185 €
Montvilliers	- €	0,8105 €	- €	1,1295 €	0,185 €
Notre-Dame-du-Bec	- €	0,8105 €	- €	1,1295 €	0,185 €
Octeville-sur-Mer	- €	0,8105 €	- €	1,1295 €	0,185 €
Oudalle	- €	1,6190 €	- €	1,3078 €	0,185 €
Pierrefiques	- €	-	-	-	-
Rogerville	- €	- €	- €	2,1340 €	0,185 €
Rolleville	- €	0,8105 €	- €	1,1295 €	0,185 €
Sainneville	- €	1,4945 €	- €	0,6919 €	0,185 €
Saint-Aubin-Routot	- €	1,6190 €	- €	1,3078 €	0,185 €
Sainte-Adresse	- €	- €	- €	2,1340 €	0,185 €
Sainte-Marie-au-Bosc	- €	0,8105 €	51,8600 €	1,5615 €	0,185 €
Saint-Gilles-de-la-Neuville	- €	1,6190 €	- €	1,3078 €	0,185 €
Saint-Jouin-Bruneval	- €	0,8105 €	51,8600 €	1,5615 €	0,185 €
Saint-Laurent-de-Brèvedent	- €	- €	- €	1,1777 €	0,185 €
Saint-Martin-du-Bec	- €	0,8105 €	51,8600 €	1,5615 €	0,185 €
Saint-Martin-du-Manoir	- €	- €	- €	2,1340 €	0,185 €
Saint-Romain-de-Colbosc	- €	1,6190 €	- €	1,3078 €	0,185 €
Saint-Vigor-d'Ymonville	- €	1,9375 €	- €	1,2181 €	0,185 €
Saint-Vincent-Cramesnil	- €	1,9375 €	- €	1,2181 €	0,185 €
Sandouville	- €	1,9375 €	- €	1,2181 €	0,185 €
Turretot	- €	0,8105 €	51,8600 €	1,5615 €	0,185 €
Vergetot	- €	-	-	-	-
Villainville	- €	0,8105 €	51,8600 €	1,5615 €	0,185 €

Commune	Consommation de 30 m³			Consommation de 60 m³			Consommation de 90 m³			Consommation de 120 m³			Tarif 2022	Evolution 2022-2023
	Total € HT	Total € TTC	Total du m³ € TTC	Total € HT	Total € TTC	Total du m³ € TTC	Total € HT	Total € TTC	Total du m³ € TTC	Total € HT	Total € TTC	Total du m³ € TTC	Total du m³ € TTC	
Angerville-l'Orcher	128,57 €	141,43 €	4,71 €	205,28 €	225,81 €	3,76 €	281,99 €	310,19 €	3,45 €	358,70 €	394,57 €	3,29 €	3,29 €	= 0,0% ↔
Anglesqueville-l'Esneval	128,57 €	141,43 €	4,71 €	205,28 €	225,81 €	3,76 €	281,99 €	310,19 €	3,45 €	358,70 €	394,57 €	3,29 €	3,29 €	= 0,0% ↔
Beaurepaire	128,57 €	141,43 €	4,71 €	205,28 €	225,81 €	3,76 €	281,99 €	310,19 €	3,45 €	358,70 €	394,57 €	3,29 €	3,29 €	= 0,0% ↔
Bordeaux-Saint-Clair	123,37 €	135,71 €	4,52 €	224,92 €	247,41 €	4,12 €	326,47 €	359,12 €	3,99 €	428,02 €	470,82 €	3,92 €	3,92 €	= 0,0% ↔
Bénouville	123,37 €	135,71 €	4,52 €	224,92 €	247,41 €	4,12 €	326,47 €	359,12 €	3,99 €	428,02 €	470,82 €	3,92 €	3,92 €	= 0,0% ↔
Cauville-sur-Mer	63,75 €	70,13 €	2,34 €	127,50 €	140,25 €	2,34 €	191,25 €	210,38 €	2,34 €	255,00 €	280,50 €	2,34 €	2,34 €	= 0,0% ↔
Criquetot-l'Esneval	128,57 €	141,43 €	4,71 €	205,28 €	225,81 €	3,76 €	281,99 €	310,19 €	3,45 €	358,70 €	394,57 €	3,29 €	3,29 €	= 0,0% ↔
Cuverville	128,57 €	141,43 €	4,71 €	205,28 €	225,81 €	3,76 €	281,99 €	310,19 €	3,45 €	358,70 €	394,57 €	3,29 €	3,29 €	= 0,0% ↔
Epouville	63,75 €	70,13 €	2,34 €	127,50 €	140,25 €	2,34 €	191,25 €	210,38 €	2,34 €	255,00 €	280,50 €	2,34 €	2,34 €	= 0,0% ↔
Epretot	116,94 €	128,63 €	4,29 €	233,88 €	257,27 €	4,29 €	350,82 €	385,90 €	4,29 €	467,76 €	514,54 €	4,29 €	4,29 €	= 0,0% ↔
Etainhus	116,94 €	128,63 €	4,29 €	233,88 €	257,27 €	4,29 €	350,82 €	385,90 €	4,29 €	467,76 €	514,54 €	4,29 €	4,29 €	= 0,0% ↔
Etretat	101,25 €	111,38 €	3,71 €	182,79 €	201,07 €	3,35 €	264,33 €	290,76 €	3,23 €	345,87 €	380,46 €	3,17 €	3,17 €	= 0,0% ↔
Fongousemare	128,57 €	141,43 €	4,71 €	205,28 €	225,81 €	3,76 €	281,99 €	310,19 €	3,45 €	358,70 €	394,57 €	3,29 €	3,29 €	= 0,0% ↔
Fontaine-la-Mallet	63,75 €	70,13 €	2,34 €	127,50 €	140,25 €	2,34 €	191,25 €	210,38 €	2,34 €	255,00 €	280,50 €	2,34 €	2,34 €	= 0,0% ↔
Fontenay	63,75 €	70,13 €	2,34 €	127,50 €	140,25 €	2,34 €	191,25 €	210,38 €	2,34 €	255,00 €	280,50 €	2,34 €	2,34 €	= 0,0% ↔
Gainneville	69,57 €	70,13 €	2,34 €	139,14 €	140,25 €	2,34 €	208,71 €	210,38 €	2,34 €	278,28 €	280,50 €	2,34 €	2,34 €	= 0,0% ↔
Gommerville	93,35 €	102,69 €	3,42 €	186,71 €	205,38 €	3,42 €	280,06 €	308,07 €	3,42 €	373,42 €	410,76 €	3,42 €	3,42 €	= 0,0% ↔
Gonfreville-l'Orcher	69,57 €	70,13 €	2,34 €	139,14 €	140,25 €	2,34 €	208,71 €	210,38 €	2,34 €	278,28 €	280,50 €	2,34 €	2,34 €	= 0,0% ↔
Gonneville-la-Mallet	128,57 €	141,43 €	4,71 €	205,28 €	225,81 €	3,76 €	281,99 €	310,19 €	3,45 €	358,70 €	394,57 €	3,29 €	3,29 €	= 0,0% ↔
Graimbouville	93,35 €	102,69 €	3,42 €	186,71 €	205,38 €	3,42 €	280,06 €	308,07 €	3,42 €	373,42 €	410,76 €	3,42 €	3,42 €	= 0,0% ↔
Harfleur	69,57 €	70,13 €	2,34 €	139,14 €	140,25 €	2,34 €	208,71 €	210,38 €	2,34 €	278,28 €	280,50 €	2,34 €	2,34 €	= 0,0% ↔
Hermeville	128,57 €	141,43 €	4,71 €	205,28 €	225,81 €	3,76 €	281,99 €	310,19 €	3,45 €	358,70 €	394,57 €	3,29 €	3,29 €	= 0,0% ↔
Heuqueville	128,57 €	141,43 €	4,71 €	205,28 €	225,81 €	3,76 €	281,99 €	310,19 €	3,45 €	358,70 €	394,57 €	3,29 €	3,29 €	= 0,0% ↔
La Cerlangue	100,22 €	110,24 €	3,67 €	200,44 €	220,48 €	3,67 €	300,65 €	330,72 €	3,67 €	400,87 €	440,96 €	3,67 €	3,67 €	= 0,0% ↔
La Poterie-Cap-d'Antifer	128,57 €	141,43 €	4,71 €	205,28 €	225,81 €	3,76 €	281,99 €	310,19 €	3,45 €	358,70 €	394,57 €	3,29 €	3,29 €	= 0,0% ↔
La Remuée	100,22 €	110,24 €	3,67 €	200,44 €	220,48 €	3,67 €	300,65 €	330,72 €	3,67 €	400,87 €	440,96 €	3,67 €	3,67 €	= 0,0% ↔
Le Havre	69,57 €	70,13 €	2,34 €	139,14 €	140,25 €	2,34 €	208,71 €	210,38 €	2,34 €	278,28 €	280,50 €	2,34 €	2,34 €	= 0,0% ↔
Le Tilleul	128,57 €	141,43 €	4,71 €	205,28 €	225,81 €	3,76 €	281,99 €	310,19 €	3,45 €	358,70 €	394,57 €	3,29 €	3,29 €	= 0,0% ↔
Les Trois-Pierres	100,22 €	110,24 €	3,67 €	200,44 €	220,48 €	3,67 €	300,65 €	330,72 €	3,67 €	400,87 €	440,96 €	3,67 €	3,67 €	= 0,0% ↔
Manéglise	63,75 €	70,13 €	2,34 €	127,50 €	140,25 €	2,34 €	191,25 €	210,38 €	2,34 €	255,00 €	280,50 €	2,34 €	2,34 €	= 0,0% ↔
Mannevillette	63,75 €	70,13 €	2,34 €	127,50 €	140,25 €	2,34 €	191,25 €	210,38 €	2,34 €	255,00 €	280,50 €	2,34 €	2,34 €	= 0,0% ↔
Montivilliers	63,75 €	70,13 €	2,34 €	127,50 €	140,25 €	2,34 €	191,25 €	210,38 €	2,34 €	255,00 €	280,50 €	2,34 €	2,34 €	= 0,0% ↔
Notre-Dame-du-Bec	63,75 €	70,13 €	2,34 €	127,50 €	140,25 €	2,34 €	191,25 €	210,38 €	2,34 €	255,00 €	280,50 €	2,34 €	2,34 €	= 0,0% ↔
Octeville-sur-Mer	63,75 €	70,13 €	2,34 €	127,50 €	140,25 €	2,34 €	191,25 €	210,38 €	2,34 €	255,00 €	280,50 €	2,34 €	2,34 €	= 0,0% ↔
Oudalle	93,35 €	102,69 €	3,42 €	186,71 €	205,38 €	3,42 €	280,06 €	308,07 €	3,42 €	373,42 €	410,76 €	3,42 €	3,42 €	= 0,0% ↔
Pierrefiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rogerville	69,57 €	70,13 €	2,34 €	139,14 €	140,25 €	2,34 €	208,71 €	210,38 €	2,34 €	278,28 €	280,50 €	2,34 €	2,34 €	= 0,0% ↔
Rolleville	63,75 €	70,13 €	2,34 €	127,50 €	140,25 €	2,34 €	191,25 €	210,38 €	2,34 €	255,00 €	280,50 €	2,34 €	2,34 €	= 0,0% ↔
Sainneville	71,14 €	78,26 €	2,61 €	142,28 €	156,51 €	2,61 €	213,43 €	234,77 €	2,61 €	284,57 €	313,02 €	2,61 €	2,61 €	= 0,0% ↔
Saint-Aubin-Routot	93,35 €	102,69 €	3,42 €	186,71 €	205,38 €	3,42 €	280,06 €	308,07 €	3,42 €	373,42 €	410,76 €	3,42 €	3,42 €	= 0,0% ↔
Sainte-Adresse	69,57 €	70,13 €	2,34 €	139,14 €	140,25 €	2,34 €	208,71 €	210,38 €	2,34 €	278,28 €	280,50 €	2,34 €	2,34 €	= 0,0% ↔
Sainte-Marie-au-Bosc	128,57 €	141,43 €	4,71 €	205,28 €	225,81 €	3,76 €	281,99 €	310,19 €	3,45 €	358,70 €	394,57 €	3,29 €	3,29 €	= 0,0% ↔
Saint-Gilles-de-la-Neuville	93,35 €	102,69 €	3,42 €	186,71 €	205,38 €	3,42 €	280,06 €	308,07 €	3,42 €	373,42 €	410,76 €	3,42 €	3,42 €	= 0,0% ↔
Saint-Jouin-Bruneval	128,57 €	141,43 €	4,71 €	205,28 €	225,81 €	3,76 €	281,99 €	310,19 €	3,45 €	358,70 €	394,57 €	3,29 €	3,29 €	= 0,0% ↔
Saint-Laurent-de-Brévedent	40,88 €	41,44 €	1,38 €	81,76 €	82,87 €	1,38 €	122,64 €	124,31 €	1,38 €	163,52 €	165,74 €	1,38 €	1,38 €	= 0,0% ↔
Saint-Martin-du-Bec	128,57 €	141,43 €	4,71 €	205,28 €	225,81 €	3,76 €	281,99 €	310,19 €	3,45 €	358,70 €	394,57 €	3,29 €	3,29 €	= 0,0% ↔
Saint-Martin-du-Manoir	69,57 €	70,13 €	2,34 €	139,14 €	140,25 €	2,34 €	208,71 €	210,38 €	2,34 €	278,28 €	280,50 €	2,34 €	2,34 €	= 0,0% ↔
Saint-Romain-de-Colbosc	93,35 €	102,69 €	3,42 €	186,71 €	205,38 €	3,42 €	280,06 €	308,07 €	3,42 €	373,42 €	410,76 €	3,42 €	3,42 €	= 0,0% ↔
Saint-Vigor-d'Ymonville	100,22 €	110,24 €	3,67 €	200,44 €	220,48 €	3,67 €	300,65 €	330,72 €	3,67 €	400,87 €	440,96 €	3,67 €	3,67 €	= 0,0% ↔
Saint-Vincent-Cramesnil	100,22 €	110,24 €	3,67 €	200,44 €	220,48 €	3,67 €	300,65 €	330,72 €	3,67 €	400,87 €	440,96 €	3,67 €	3,67 €	= 0,0% ↔
Sandouville	100,22 €	110,24 €	3,67 €	200,44 €	220,48 €	3,67 €	300,65 €	330,72 €	3,67 €	400,87 €	440,96 €	3,67 €	3,67 €	= 0,0% ↔
Turretot	128,57 €	141,43 €	4,71 €	205,28 €	225,81 €	3,76 €	281,99 €	310,19 €	3,45 €	358,70 €	394,57 €	3,29 €	3,29 €	= 0,0% ↔
Vergetot	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Villainville	128,57 €	141,43 €	4,71 €	205,28 €	225,81 €	3,76 €	281,99 €	310,19 €	3,45 €	358,70 €	394,57 €	3,29 €	3,29 €	= 0,0% ↔

SYNTHÈSE DE LA TARIFICATION DES SERVICES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF AU 1^{er} JANVIER 2024

Commune	Rémunération du délégataire de service public (€ HT/m³)		Rémunération de la collectivité (€ HT/m³)		Agence de l'eau		Tarif 2023 Total du m³ TTC	Commune	Rémunération du délégataire de service public (€ HT/m³)		Rémunération de la collectivité (€ HT/m³)		Agence de l'eau Redevance indemnisation	Tarif 2023 Total du m³ TTC	Prix de l'eau 2023	
	Part fixe (€ HT/m³)	Part variable (€ HT/m³)	Part fixe (€ HT/m³)	Part variable (€ HT/m³)	Redevance pollution	Redevance prélevement			Part fixe (€ HT/m³)	Part variable (€ HT/m³)	Part fixe (€ HT/m³)	Part variable (€ HT/m³)			Facture totale 120m³	Prix d'1 m³ pour une facture de 120m³
Angerville-Orcher	24.6800 €	0.8847 €	18.8000 €	0.6553 €	0.42 €	0.0900 €	2.50 €	Angerville-Orcher	- €	0.8105 €	51.8600 €	1.5615 €	0.185 €	3.29 €	694.91 €	5.79 €
Anglesqueville-Esneval	24.6800 €	0.8847 €	18.8000 €	0.6553 €	0.38 €	0.0900 €	2.33 €	Anglesqueville-Esneval	- €	0.8105 €	51.8600 €	1.5615 €	0.185 €	3.29 €	674.65 €	5.62 €
Beaurepaire	47.5200 €	1.1576 €	28.9000 €	0.2752 €	0.22 €	0.0947 €	2.51 €	Bordeaux-Saint-Clair	21.8200 €	0.6232 €	- €	2.5708 €	0.185 €	3.92 €	772.26 €	6.44 €
Bordeaux-Saint-Clair	47.5200 €	1.1576 €	28.9000 €	0.2752 €	0.22 €	0.0947 €	2.51 €	Bordeaux-Saint-Clair	21.8200 €	0.6232 €	- €	2.5708 €	0.185 €	3.92 €	772.26 €	6.44 €
Bénouville	24.6800 €	0.8847 €	6.1300 €	0.6633 €	0.38 €	0.0900 €	2.40 €	Cauvillies-sur-Mer	- €	0.8105 €	51.8600 €	1.5615 €	0.185 €	3.29 €	588.48 €	4.74 €
Cauvillies-sur-Mer	24.6800 €	0.8847 €	6.1300 €	0.6633 €	0.38 €	0.0900 €	2.40 €	Cauvillies-sur-Mer	- €	0.8105 €	51.8600 €	1.5615 €	0.185 €	3.29 €	588.48 €	4.74 €
Criquebeuf-Esneval	24.6800 €	0.8847 €	18.8000 €	0.6553 €	0.22 €	0.0900 €	2.33 €	Criquebeuf-Esneval	- €	0.8105 €	51.8600 €	1.5615 €	0.185 €	3.29 €	674.65 €	5.62 €
Cuveville	24.6800 €	0.8847 €	18.8000 €	0.6553 €	0.22 €	0.0900 €	2.33 €	Cuveville	- €	0.8105 €	51.8600 €	1.5615 €	0.185 €	3.29 €	674.65 €	5.62 €
Epouville	35.9000 €	1.0200 €	- €	0.2622 €	0.38 €	0.0968 €	2.17 €	Epouville	- €	1.9490 €	- €	1.7840 €	0.185 €	4.29 €	775.10 €	6.46 €
Elainhus	35.9000 €	1.0200 €	- €	0.2622 €	0.38 €	0.0968 €	2.17 €	Elainhus	- €	1.9490 €	- €	1.7840 €	0.185 €	4.29 €	775.10 €	6.46 €
Etréat	24.6800 €	0.8847 €	16.6600 €	1.0163 €	0.22 €	0.0900 €	2.70 €	Etréat	- €	0.8105 €	19.7100 €	1.7225 €	0.185 €	3.17 €	703.98 €	5.87 €
Fonguesemare	24.6800 €	0.8847 €	18.8000 €	0.6553 €	0.22 €	0.0900 €	2.33 €	Fonguesemare	- €	0.8105 €	51.8600 €	1.5615 €	0.185 €	3.29 €	674.65 €	5.62 €
Fontaine-la-Mallet	24.6800 €	0.8847 €	6.1200 €	0.6633 €	0.38 €	0.0900 €	2.40 €	Fontaine-la-Mallet	- €	0.8105 €	51.8600 €	1.5615 €	0.185 €	3.29 €	588.47 €	4.74 €
Fontenay	24.6800 €	0.8847 €	6.1300 €	0.6633 €	0.38 €	0.0900 €	2.40 €	Fontenay	- €	0.8105 €	51.8600 €	1.5615 €	0.185 €	3.29 €	588.48 €	4.74 €
Gainneville	- €	- €	30.8100 €	1.5280 €	0.38 €	0.1100 €	2.40 €	Gainneville	- €	- €	1.6190 €	1.3078 €	0.185 €	3.42 €	747.22 €	6.23 €
Gommeville	24.6800 €	0.8847 €	16.9800 €	0.9558 €	0.38 €	0.0900 €	2.80 €	Gommeville	- €	1.6190 €	- €	1.3078 €	0.185 €	3.42 €	747.22 €	6.23 €
Gonneville-l'Orcher	- €	- €	30.8100 €	1.5280 €	0.38 €	0.1100 €	2.40 €	Gonneville-l'Orcher	- €	- €	1.6190 €	1.3078 €	0.185 €	3.42 €	747.22 €	6.23 €
Gonneville-la-Mallet	24.6800 €	0.8847 €	18.8000 €	0.6553 €	0.38 €	0.0900 €	2.50 €	Gonneville-la-Mallet	- €	0.8105 €	51.8600 €	1.5615 €	0.185 €	3.29 €	694.91 €	5.79 €
Graimbouville	24.6800 €	0.8847 €	16.9800 €	0.9558 €	0.42 €	0.0900 €	2.85 €	Graimbouville	- €	1.6190 €	- €	1.3078 €	0.185 €	3.42 €	752.28 €	6.27 €
Harfleur	- €	- €	30.8100 €	1.5280 €	0.38 €	0.1100 €	2.40 €	Harfleur	- €	- €	1.6190 €	1.3078 €	0.185 €	3.42 €	752.28 €	6.27 €
Herleville	24.6800 €	0.8847 €	18.8000 €	0.6553 €	0.38 €	0.0900 €	2.50 €	Herleville	- €	0.8105 €	51.8600 €	1.5615 €	0.185 €	3.29 €	694.91 €	5.79 €
Heuqueville	24.6800 €	0.8847 €	18.8000 €	0.6553 €	0.38 €	0.0900 €	2.50 €	Heuqueville	- €	0.8105 €	51.8600 €	1.5615 €	0.185 €	3.29 €	694.91 €	5.79 €
La Cerlangue	17.8000 €	0.8847 €	- €	0.6297 €	0.38 €	0.0900 €	2.25 €	La Cerlangue	- €	1.9375 €	- €	1.2181 €	0.185 €	3.67 €	710.96 €	5.92 €
La Cerlangue	17.8000 €	0.8847 €	- €	0.6297 €	0.38 €	0.0900 €	2.25 €	La Cerlangue	- €	1.9375 €	- €	1.2181 €	0.185 €	3.67 €	710.96 €	5.92 €
La Poterie-Cap-d'Anfier	24.6800 €	0.8847 €	18.8000 €	0.6553 €	0.22 €	0.0900 €	2.33 €	La Poterie-Cap-d'Anfier	- €	0.8105 €	51.8600 €	1.5615 €	0.185 €	3.29 €	674.65 €	5.62 €
La Remuée	17.8000 €	0.8847 €	- €	0.6297 €	0.42 €	0.0900 €	2.29 €	La Remuée	- €	1.9375 €	- €	1.2181 €	0.185 €	3.67 €	716.03 €	5.97 €
La Remuée	17.8000 €	0.8847 €	- €	0.6297 €	0.42 €	0.0900 €	2.29 €	La Remuée	- €	1.9375 €	- €	1.2181 €	0.185 €	3.67 €	716.03 €	5.97 €
Le Havre	- €	- €	30.8100 €	1.5280 €	0.38 €	0.1100 €	2.40 €	Le Havre	- €	- €	1.6190 €	1.3078 €	0.185 €	3.42 €	747.22 €	6.23 €
Le Havre	- €	- €	30.8100 €	1.5280 €	0.38 €	0.1100 €	2.40 €	Le Havre	- €	- €	1.6190 €	1.3078 €	0.185 €	3.42 €	747.22 €	6.23 €
Le Tilleul	24.6800 €	0.8847 €	18.8000 €	0.6553 €	0.22 €	0.0900 €	2.33 €	Le Tilleul	- €	0.8105 €	51.8600 €	1.5615 €	0.185 €	3.29 €	674.65 €	5.62 €
Le Tilleul	24.6800 €	0.8847 €	18.8000 €	0.6553 €	0.22 €	0.0900 €	2.33 €	Le Tilleul	- €	0.8105 €	51.8600 €	1.5615 €	0.185 €	3.29 €	674.65 €	5.62 €
Les Trois-Pierres	17.8000 €	0.8847 €	- €	0.6297 €	0.42 €	0.0900 €	2.29 €	Les Trois-Pierres	- €	1.9375 €	- €	1.2181 €	0.185 €	3.67 €	716.03 €	5.97 €
Les Trois-Pierres	17.8000 €	0.8847 €	- €	0.6297 €	0.42 €	0.0900 €	2.29 €	Les Trois-Pierres	- €	1.9375 €	- €	1.2181 €	0.185 €	3.67 €	716.03 €	5.97 €
Manéglise	24.6800 €	0.8847 €	6.1300 €	0.6633 €	0.38 €	0.0900 €	2.40 €	Manéglise	- €	0.8105 €	51.8600 €	1.5615 €	0.185 €	3.29 €	588.48 €	4.74 €
Manéglise	24.6800 €	0.8847 €	6.1300 €	0.6633 €	0.38 €	0.0900 €	2.40 €	Manéglise	- €	0.8105 €	51.8600 €	1.5615 €	0.185 €	3.29 €	588.48 €	4.74 €
Mameville	24.6800 €	0.8847 €	6.1300 €	0.6633 €	0.38 €	0.0900 €	2.40 €	Mameville	- €	0.8105 €	51.8600 €	1.5615 €	0.185 €	3.29 €	588.48 €	4.74 €
Mameville	24.6800 €	0.8847 €	6.1300 €	0.6633 €	0.38 €	0.0900 €	2.40 €	Mameville	- €	0.8105 €	51.8600 €	1.5615 €	0.185 €	3.29 €	588.48 €	4.74 €
Montvilliers	24.6800 €	0.8847 €	6.1300 €	0.6633 €	0.38 €	0.0900 €	2.40 €	Montvilliers	- €	0.8105 €	51.8600 €	1.5615 €	0.185 €	3.29 €	588.48 €	4.74 €
Montvilliers	24.6800 €	0.8847 €	6.1300 €	0.6633 €	0.38 €	0.0900 €	2.40 €	Montvilliers	- €	0.8105 €	51.8600 €	1.5615 €	0.185 €	3.29 €	588.48 €	4.74 €
Noire-Dame-du-Bec	24.6800 €	0.8847 €	6.1300 €	0.6633 €	0.38 €	0.0900 €	2.40 €	Noire-Dame-du-Bec	- €	0.8105 €	51.8600 €	1.5615 €	0.185 €	3.29 €	588.48 €	4.74 €
Noire-Dame-du-Bec	24.6800 €	0.8847 €	6.1300 €	0.6633 €	0.38 €	0.0900 €	2.40 €	Noire-Dame-du-Bec	- €	0.8105 €	51.8600 €	1.5615 €	0.185 €	3.29 €	588.48 €	4.74 €
Océville-sur-Mer	24.6800 €	0.8847 €	16.9800 €	0.9558 €	0.38 €	0.0900 €	2.80 €	Océville-sur-Mer	- €	1.6190 €	- €	1.3078 €	0.185 €	3.42 €	747.22 €	6.23 €
Océville-sur-Mer	24.6800 €	0.8847 €	16.9800 €	0.9558 €	0.38 €	0.0900 €	2.80 €	Océville-sur-Mer	- €	1.6190 €	- €	1.3078 €	0.185 €	3.42 €	747.22 €	6.23 €
Oudalle	24.6800 €	0.8847 €	18.8000 €	0.6553 €	0.22 €	0.0900 €	2.33 €	Oudalle	- €	0.8105 €	51.8600 €	1.5615 €	0.185 €	3.29 €	674.65 €	5.62 €
Oudalle	24.6800 €	0.8847 €	18.8000 €	0.6553 €	0.22 €	0.0900 €	2.33 €	Oudalle	- €	0.8105 €	51.8600 €	1.5615 €	0.185 €	3.29 €	674.65 €	5.62 €
Pierrefrères	24.6800 €	0.8847 €	18.8000 €	0.6553 €	0.22 €	0.0900 €	2.33 €	Pierrefrères	- €	0.8105 €	51.8600 €	1.5615 €	0.185 €	3.29 €	674.65 €	5.62 €
Pierrefrères	24.6800 €	0.8847 €	18.8000 €	0.6553 €	0.22 €	0.0900 €	2.33 €	Pierrefrères	- €	0.8105 €	51.8600 €	1.5615 €	0.185 €	3.29 €	674.65 €	5.62 €
Rogerville	- €	- €	30.8100 €	1.5280 €	0.38 €	0.1100 €	2.40 €	Rogerville	- €	- €	1.6190 €	1.3078 €	0.185 €	3.42 €	747.22 €	6.23 €
Rogerville	- €	- €	30.8100 €	1.5280 €	0.38 €	0.1100 €	2.40 €	Rogerville	- €	- €	1.6190 €	1.3078 €	0.185 €	3.42 €	747.22 €	6.23 €
Rolleville	24.6800 €	0.8847 €	6.1300 €	0.6633 €	0.38 €	0.0900 €	2.40 €	Rolleville	- €	0.8105 €	51.8600 €	1.5615 €	0.185 €	3.29 €	588.48 €	4.74 €
Rolleville	24.6800 €	0.8847 €	6.1300 €	0.6633 €	0.38 €	0.0900 €	2.40 €	Rolleville	- €	0.8105 €	51.8600 €	1.5615 €	0.185 €	3.29 €	588.48 €	4.74 €
Sainneville	35.9000 €	1.0200 €	- €	0.2622 €	0.38 €	0.0968 €	2.17 €	Sainneville	- €	1.9490 €	- €	1.7840 €	0.185 €	4.29 €	775.10 €	6.46 €
Sainneville	35.9000 €	1.0200 €	- €	0.2622 €	0.38 €	0.0968 €	2.17 €	Sainneville	- €	1.9490 €	- €	1.7840 €	0.185 €	4.29 €	775.10 €	6.46 €
Saint-Aubin-Routot	24.6800 €	0.8847 €	16.9800 €	0.9558 €	0.38 €	0.0900 €	2.80 €	Saint-Aubin-Routot	- €	1.6190 €	- €	1.3078 €	0.185 €	3.42 €	747.22 €	6.23 €
Saint-Aubin-Routot	24.6800 €	0.8847 €	16.9800 €	0.9558 €	0.38 €	0.0900 €	2.80 €	Saint-Aubin-Routot	- €	1.6190 €	- €	1.3078 €	0.185 €	3.42 €	747.22 €	6.23 €
Sainte-Adresse	- €	- €	30.8100 €	1.5280 €	0.38 €	0.1100 €	2.40 €	Sainte-Adresse	- €	- €	1.6190 €	1.3078 €	0.185 €	3.42 €	747.22 €	6.23 €
Sainte-Adresse	- €	- €	30.8100 €	1.5280 €	0.38 €	0.1100 €	2.40 €	Sainte-Adresse	- €	- €	1.6190 €	1.3078 €	0.185 €	3.42 €	747.22 €	6.23 €
Sainte-Marie-aux-Bosc	24.6800 €	0.8847 €	18.8000 €	0.6553 €	0.22 €	0.0900 €	2.33 €	Sainte-Marie-aux-Bosc	- €	0.8105 €	51.8600 €	1.5615 €				

LINÉAIRE DU RÉSEAU EAU POTABLE PAR COMMUNE

Commune	Longueur des canalisation d'adduction (km)	Longueur des canalisation de distribution (km)	Longueur totale du réseau hors branchements (km)
Angerville l'Orcher	-	21,58	21,58
Anglesqueville l'Esneval	-	10,10	10,10
Beaurepaire	0,65	7,92	8,57
Bénouville	-	3,75	3,75
Bordeaux Saint Clair	2,83	12,80	15,63
Cauville-sur-Mer	2,26	26,28	28,54
Criquetot l'Esneval	-	37,07	37,07
Cuverville en Caux	-	9,06	9,06
Epouville	-	21,22	21,22
Épretot	-	18,57	18,57
Étainhus	-	20,88	20,88
Etretat	-	18,06	18,06
Fongueusemare	-	8,50	8,50
Fontaine-la-Mallet	1,72	29,09	30,81
Fontenay	1,47	13,86	15,33
Froberville	0,15	-	0,15
Gainneville	3,13	24,44	27,57
Gommerville	-	17,59	17,59
Gonfreville-l'Orcher	19,80	86,56	106,36
Gonneville la Mallet	-	25,60	25,60
Graimbouville	-	14,36	14,36
Harfleur	9,56	38,04	47,60
Hermeville	-	10,56	10,56
Heuqueville	1,57	9,80	11,37
La Cerlangue	7,30	21,29	28,59
La Poterie-Cap-d'Antifer	-	9,05	9,05
La Remuée	-	15,67	15,67
Le Havre	26,28	610,25	636,54
Le Tilleul	-	15,74	15,74
Les Loges	2,17	-	2,17
Les Trois-Pierres	-	14,04	14,04
Manéglise	-	23,12	23,12
Mannevillette	1,65	12,97	14,62
Montivilliers	4,33	110,82	115,15
Notre-Dame-du-Bec	-	10,06	10,06
Octeville-sur-mer	0,19	63,89	64,08
Oudalle	2,39	23,30	25,69
Pierrefiques	1,40	6,49	7,89
Rogerville	2,84	25,17	28,01
Rolleville	-	21,82	21,82
Sainneville-sur-seine	-	13,25	13,25
Saint-Aubin-Routot	-	20,66	20,66
Sainte-Adresse	0,68	35,81	36,49
Sainte-Marie-au-Bosc	2,04	7,38	9,42
Saint-Gilles-de-la-Neuville	-	10,09	10,09
Saint-Jean-de-Folleville	3,38	0,25	3,63
Saint-Jouin-Bruneval	3,96	47,46	51,42
Saint-Laurent-de-Brèvedent	3,12	21,20	24,32
Saint-Léonard	1,91	0,31	2,22
Saint-Martin-du-Bec	-	13,38	13,38
Saint-Martin-du-Manoir	1,02	17,99	19,01
Saint-Romain-de-Colbosc	-	48,06	48,06
Saint-Nicolas-de-la-Taille	1,63	0,24	1,87
Saint-Vigor-d'Ymonville	11,24	30,88	42,12
Saint-Vincent-Cramesnil	-	10,10	10,10
Sandouville	5,43	24,62	30,05
Tancarville	7,32	0,10	7,43
Turretot	-	23,64	23,64
Vattetot-sur-Mer	1,55	-	1,55
Vergotot	-	9,60	9,60
Villainville	-	7,24	7,24
Yport	-	0,03	0,03

NOMBRE D'ABONNÉS EAU POTABLE PAR COMMUNE

Secteur	Commune	nombre d'abonnés en 2021	nombre d'abonnés en 2022	Variation (N/N-1)	Total
Régie ⁽¹⁾	Gainneville	1 069	1 079	+ 0,94% ▲	108 501
	Gonfreville-l'Orcher	4 097	4 059	- 0,93% ▼	
	Harfleur	4 213	4 206	- 0,17% ▼	
	Le Havre	93 604	93 602	- 0,00% ▼	
	Rogerville	675	675	= 0,00% ↔	
	Sainte-Adresse	3 445	3 511	+ 1,92% ▲	
	Saint-Laurent-de-Brèvedent	642	645	+ 0,47% ▲	
	Saint-Martin-du-Manoir	640	665	+ 3,91% ▲	
	DSP LHSM 41 communes	Angerville-l'Orcher	630	637	
Anglesqueville-l'Esneval		279	278	- 0,36% ▼	
Beaurepaire		224	221	- 1,34% ▼	
Cauville-sur-Mer		666	670	+ 0,60% ▲	
Criquetot-l'Esneval		1 196	1 229	+ 2,76% ▲	
Cuverville		158	159	+ 0,63% ▲	
Epouville		1 150	1 163	+ 1,13% ▲	
Etretat		1 263	1 262	- 0,08% ▼	
Fongueusemare		92	92	= 0,00% ↔	
Fontaine-la-Mallet		1 224	1 245	+ 1,72% ▲	
Fontenay		667	669	+ 0,30% ▲	
Gommerville		314	321	+ 2,23% ▲	
Gonneville-la-Mallet		695	704	+ 1,29% ▲	
Graimbouville		261	259	- 0,77% ▼	
Hermeville		170	170	= 0,00% ↔	
Heuqueville		290	290	= 0,00% ↔	
La Cerlangue		548	545	- 0,55% ▼	
La Poterie-Cap-d'Antifer		226	231	+ 2,21% ▲	
La Remuée		558	557	- 0,18% ▼	
Le Tilleul		365	362	- 0,82% ▼	
Les Trois-Pierres		346	346	= 0,00% ↔	
Manéglise		544	548	+ 0,74% ▲	
Mannevillette		385	393	+ 2,08% ▲	
Montivilliers		7 785	7 842	+ 0,73% ▲	
Notre-Dame-du-Bec		212	215	+ 1,42% ▲	
Octeville-sur-Mer		2 722	2 746	+ 0,88% ▲	
Oudalle		241	239	- 0,83% ▼	
Pierrefiques		84	82	- 2,38% ▼	
Rolleville		520	519	- 0,19% ▼	
Saint-Aubin-Routot		532	543	+ 2,07% ▲	
Saint-Gilles-de-la-Neuville		297	300	+ 1,01% ▲	
Saint-Jouin-Bruneval		898	900	+ 0,22% ▲	
Saint-Martin-du-Bec		284	283	- 0,35% ▼	
Saint-Romain-de-Colbosc		2 307	2 336	+ 1,26% ▲	
Saint-Vigor-d'Ymonville		489	492	+ 0,61% ▲	
Saint-Vincent-Cramesnil		285	288	+ 1,05% ▲	
Sainte-Marie-au-Bosc		169	168	- 0,59% ▼	
Sandouville		341	345	+ 1,17% ▲	
Turretot		692	692	= 0,00% ↔	
Vergetot		167	167	= 0,00% ↔	
Villainville		145	146	+ 0,69% ▲	
ex SIAEPA Saint-Romain-Nord-Ouest	Epretot	314	316	+ 0,64% ▲	1 218
	Etainhus	506	506	= 0,00% ↔	
	Sainneville-sur-Seine	391	396	+ 1,28% ▲	
Bénouville / Bordeaux-Saint-Clair	Bordeaux-Saint-Clair	329	325	- 1,22% ▼	441
	Bénouville	119	116	- 2,52% ▼	
Hors territoire CU LHSM	Les Loges	16	16	= 0,00% ↔	25
	Mélamare	9	9	= 0,00% ↔	
TOTAL LE HAVRE SEINE METROPOLE		140 490	140 780	+ 0,21% ▲	140 780

Commune	Nombre d'abonnés
Angerville-l'Orcher	637
Anglesqueville-l'Esneval	278
Beaurepaire	221
Bénouville	116
Bordeaux-Saint-Clair	325
Cauville-sur-Mer	670
Criquetot-l'Esneval	1 229
Cuverville	159
Epouville	1 163
Epretot	316
Etainhus	506
Etretat	1 262
Fongueusemare	92
Fontaine-la-Mallet	1 245
Fontenay	669
Gainneville	1 079
Gommerville	321
Gonfreville-l'Orcher	4 059
Gonneville-la-Mallet	704
Graimbouville	259
Harfleur	4 206
Hermeville	170
Heuqueville	290
La Cerlangue	545
La Poterie-Cap-d'Antifer	231
La Remuée	557
Le Havre	93 602
Le Tilleul	362
Les Trois-Pierres	346
Manéglise	548
Mannevillette	393
Montivilliers	7 842
Notre-Dame-du-Bec	215
Octeville-sur-Mer	2 746
Oudalle	239
Pierrefiques	82
Rogerville	675
Rolleville	519
Sainneville-sur-Seine	396
Saint-Aubin-Routot	543
Sainte-Adresse	3 511
Sainte-Marie-au-Bosc	168
Saint-Gilles-de-la-Neuville	300
Saint-Jouin-Bruneval	900
Saint-Laurent-de-Brèvedent	645
Saint-Martin-du-Bec	283
Saint-Martin-du-Manoir	665
Saint-Romain-de-Colbosc	2 336
Saint-Vigor-d'Ymonville	492
Saint-Vincent-Cramesnil	288
Sandouville	345
Turretot	692
Vergetot	167
Villainville	146

(1) Régie :

Le secteur de la «Régie» alimente quelques branchements sur les communes de Montivilliers (31 abonnés), de Fontaine-La-Mallet (2 abonnés) et d'Oudalle (27 abonnés). Ces communes sont intégrées respectivement aux secteurs de l'Ex CODAH - DSP et de Saint-Romain-de-Colbosc.

(2) Hors Territoire CU LHSM

Le secteur DSP LHSM 41 communes alimente quelques branchements sur la commune de Mélamare (9 abonnés). Cette commune est intégrée à la Communauté d'Agglomération Caux Seine Agglo.

Le secteur DSP LHSM 41 communes alimente quelques branchements sur les communes des Loges (16 abonnés) et de Bordeaux-Saint-Clair (9 abonnés). Ces communes sont intégrées respectivement au secteur du SIAEPA de Fécamp Sud-Ouest (Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral) et au secteur de Bénouville/Bordeaux-Saint-Clair.

POPULATION ALIMENTÉE EN EAU POTABLE PAR COMMUNE

Secteur	Commune	Population desservie estimée en 2021	Population desservie estimée en 2022	Variation (N/N-1)	Total
Régie (1)	Gainneville	2 584	2 557	- 1,04% ▼	202 473
	Gonfreville-l'Orcher	9 220	9 183	- 0,40% ▼	
	Harfleur	8 460	8 414	- 0,54% ▼	
	Le Havre	171 587	170 120	- 0,85% ▼	
	Rogerville	1 517	1 591	+ 4,88% ▲	
	Sainte-Adresse	7 609	7 576	- 0,43% ▼	
	Saint-Laurent-de-Brèvedent	1 527	1 529	+ 0,13% ▲	
	Saint-Martin-du-Manoir	1 524	1 503	- 1,38% ▼	
DSP LHSM 41 communes	Angerville-l'Orcher	1 430	1 420	- 0,70% ▼	64 998
	Anglesqueville-l'Esneval	629	654	+ 3,97% ▲	
	Beaurepaire	507	505	- 0,39% ▼	
	Cauville-sur-Mer	1 598	1 621	+ 1,44% ▲	
	Criquetot-l'Esneval	2 661	2 652	- 0,34% ▼	
	Cuverville	353	350	- 0,85% ▼	
	Epouville	2 709	2 693	- 0,59% ▼	
	Etretat	1 248	1 243	- 0,40% ▼	
	Fongueusemare	192	190	- 1,04% ▼	
	Fontaine-la-Mallet	2 683	2 686	+ 0,11% ▲	
	Fontenay	1 403	1 545	+ 10,12% ▲	
	Gommerville	740	738	- 0,27% ▼	
	Gonneville-la-Mallet	1 367	1 391	+ 1,76% ▲	
	Graimbouville	623	624	+ 0,16% ▲	
	Hermeville	376	371	- 1,33% ▼	
	Heuqueville	726	725	- 0,14% ▼	
	La Cerlangue	1 394	1 390	- 0,29% ▼	
	La Poterie-Cap-d'Antifer	468	468	= 0,00% ↔	
	La Remuée	1 305	1 301	- 0,31% ▼	
	Le Tilleul	697	694	- 0,43% ▼	
	Les Trois-Pierres	779	783	+ 0,51% ▲	
	Manéglise	1 266	1 250	- 1,26% ▼	
	Mannevillette	881	905	+ 2,72% ▲	
	Montivilliers	15 802	15 705	- 0,61% ▼	
	Notre-Dame-du-Bec	460	460	= 0,00% ↔	
	Octeville-sur-Mer	6 108	6 140	+ 0,52% ▲	
	Oudalle	439	427	- 2,73% ▼	
	Pierrefiques	141	142	+ 0,71% ▲	
	Rolleville	1 207	1 204	- 0,25% ▼	
	Saint-Aubin-Routot	1 921	1 931	+ 0,52% ▲	
	Saint-Gilles-de-la-Neuville	650	657	+ 1,08% ▲	
	Saint-Jouin-Bruneval	1 896	1 882	- 0,74% ▼	
	Saint-Martin-du-Bec	637	653	+ 2,51% ▲	
	Saint-Romain-de-Colbosc	4 211	4 299	+ 2,09% ▲	
	Saint-Vigor-d'Ymonville	1 157	1 160	+ 0,26% ▲	
	Saint-Vincent-Cramesnil	689	712	+ 3,34% ▲	
	Sainte-Marie-au-Bosc	376	375	- 0,27% ▼	
	Sandouville	811	808	- 0,37% ▼	
	Turretot	1 496	1 487	- 0,60% ▼	
	Vergetot	456	459	+ 0,66% ▲	
	Villainville	301	298	- 1,00% ▼	
ex SIAEPA Saint-Romain-Nord-Ouest	Epretot	767	790	+ 3,00% ▲	2 883
	Etainhus	1 223	1 232	+ 0,74% ▲	
	Sainneville	859	861	+ 0,23% ▲	
Bénouville / Bordeaux-Saint-Clair	Bordeaux-Saint-Clair	679	671	- 1,18% ▼	861
	Bénouville	184	190	+ 3,26% ▲	
Hors territoire CU LHSM	Les Loges	35	35	= 0,00% ↔	55
	Mélamare	20	20	= 0,00% ↔	
TOTAL LE HAVRE SEINE METROPOLE		272 588	271 270	- 0,48% ▼	271 270

Commune	Population desservie estimée en 2022
Angerville-l'Orcher	1 420
Anglesqueville-l'Esneval	654
Beaurepaire	505
Bénouville	190
Bordeaux-Saint-Clair	671
Cauville-sur-Mer	1 621
Criquetot-l'Esneval	2 652
Cuverville	350
Epouville	2 693
Epretot	790
Etainhus	1 232
Etretat	1 243
Fongueusemare	190
Fontaine-la-Mallet	2 686
Fontenay	1 545
Gainneville	2 557
Gommerville	738
Gonfreville-l'Orcher	9 183
Gonneville-la-Mallet	1 391
Graimbouville	624
Harfleur	8 414
Hermeville	371
Heuqueville	725
La Cerlangue	1 390
La Poterie-Cap-d'Antifer	468
La Remuée	1 301
Le Havre	170 120
Le Tilleul	694
Les Trois-Pierres	783
Manéglise	1 250
Mannevillette	905
Montivilliers	15 705
Notre-Dame-du-Bec	460
Octeville-sur-Mer	6 140
Oudalle	427
Pierrefiques	142
Rogerville	1 591
Rolleville	1 204
Sainneville	861
Saint-Aubin-Routot	1 931
Sainte-Adresse	7 576
Sainte-Marie-au-Bosc	375
Saint-Gilles-de-la-Neuville	657
Saint-Jouin-Bruneval	1 882
Saint-Laurent-de-Brèvedent	1 529
Saint-Martin-du-Bec	653
Saint-Martin-du-Manoir	1 503
Saint-Romain-de-Colbosc	4 299
Saint-Vigor-d'Ymonville	1 160
Saint-Vincent-Cramesnil	712
Sandouville	808
Turretot	1 487
Vergetot	459
Villainville	298

LINÉAIRE DU RÉSEAU ASSAINISSEMENT PAR COMMUNE

Commune	Linéaire totale du réseau EU hors branchements (km)	Dont gravitaire (km)	Dont refoulement (km)	Linéaire de réseau EP hors branchements (km)
Angerville l'Orcher	11,11	8,67	2,43	0,45
Anglesqueville l'Esneval	5,08	3,59	1,49	0,13
Beaurepaire	2,86	2,38	0,48	-
Bénouville	2,59	1,67	0,92	0,56
Bordeaux Saint Clair	3,75	2,61	1,14	0,45
Cauville-sur-Mer	14,76	9,42	5,34	5,16
Criquetot l'Esneval	14,67	13,09	1,57	0,01
Cuverville en Caux	2,88	1,77	1,11	-
Epouville	19,39	17,35	2,04	20,18
Épretot	5,37	4,92	0,45	1,06
Étainhus	8,77	7,02	1,75	3,32
Etretat	12,84	9,63	3,21	2,40
Fongueusemare	0,50	0,42	0,08	-
Fontaine-La-Mallet	22,09	21,31	0,77	31,26
Fontenay	9,31	9,31	-	8,49
Gainneville	21,13	18,41	2,73	19,45
Gommerville	7,32	4,65	2,67	1,11
Gonfreville-l'Orcher	46,56	43,42	3,14	66,80
Gonneville la Mallet	10,30	7,86	2,44	0,09
Graimbouville	3,85	2,87	0,98	1,03
Harfleur	37,28	30,23	7,05	19,75
Hermeville	3,97	2,80	1,17	-
Heuqueville	4,41	3,96	0,46	-
La Cerlangue	9,77	6,22	3,55	1,73
La Poterie-Cap-d'Antifer	3,84	3,24	0,60	-
La Remuée	6,01	4,07	1,94	2,32
Le Havre	457,80	453,93	1,19	121,55
Le Tilleul	4,93	4,27	0,66	0,05
Les Trois-Pierres	4,26	3,37	0,89	0,84
Mélamare	3,26	1,19	2,07	0,08
Manéglise	11,36	11,36	0,00	5,47
Mannevillette	7,79	5,93	1,86	1,59
Montvilliers	76,55	72,56	3,99	76,71
Notre-Dame-du-Bec	4,44	3,73	0,71	4,60
octeville-sur-Mer	46,70	41,51	5,19	27,86
Oudalle	5,43	3,98	1,45	1,32
Pierrefiques	-	-	-	-
Rogerville	12,61	9,73	2,88	9,37
Rolleville	7,32	6,61	0,70	6,68
Sainneville-sur-seine	4,32	3,75	0,57	2,60
Saint-Aubin-Routot	7,40	7,24	0,16	5,89
Sainte-Adresse	33,08	31,95	1,13	7,62
Sainte-Marie-au-Bosc	3,12	2,89	0,23	-
Saint-Gilles-de-la-Neuville	5,77	5,35	0,42	1,22
Saint-Jouin-Bruneval	13,27	9,34	3,94	-
Saint-Laurent-de-Brévedent	10,26	8,12	2,14	5,24
Saint-Martin-du-Bec	7,21	5,39	1,83	-
Saint-Martin-du-Manoir	14,11	12,79	1,31	8,56
Saint-Romain-de-Colbosc	27,31	25,01	2,30	19,87
Saint-Vigor-d'Ymonville	10,37	8,25	2,12	3,94
Saint-Vincent-Cramesnil	4,36	4,16	0,20	1,50
Sandouville	10,38	7,79	2,59	5,43
Saussezemare-en-Caux	-	-	-	0,04
Turretot	13,59	11,86	1,73	0,21
Vergetot	-	-	-	-
Villainville	3,13	2,13	1,00	-

NOMBRE DE REDEVABLES DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF PAR COMMUNE

Secteur	Commune	nombre de redevables de l'assainissement collectif 2020	nombre de redevables de l'assainissement collectif en 2021	Variation (N/N-1)	Total	Commune	Nombre de redevables de l'assainissement collectif
ex CODAH - Régie	Gainneville	1 001	1 012	+ 1,10% ▲	107 372	Angerville-l'Orcher	468
	Gonfreville-l'Orcher	4 024	4 000	- 0,60% ▼		Anglesqueville-l'Esneval	197
	Harfleur	4 191	4 186	- 0,12% ▼		Beaurepaire	115
	Le Havre	92 853	92 850	- 0,00% ▼		Bénouville	83
	Rogerville	644	646	+ 0,31% ▲		Bordeaux-Saint-Clair	184
	Sainte-Adresse	3 421	3 483	+ 1,81% ▲		Cauville-sur-Mer	565
	Saint-Laurent-de-Brévedent	584	588	+ 0,68% ▲		Criquetot-l'Esneval	1024
	Saint-Martin-du-Manoir	571	599	+ 4,90% ▲		Cuerville	71
DSP LHSM 29 communes	Angerville-l'Orcher	463	468	+ 1,08% ▲	20 525	Epouville	1100
	Anglesqueville-l'Esneval	200	197	- 1,50% ▼		Epretot	198
	Beaurepaire	116	115	- 0,86% ▼		Etainhus	341
	Cauville-sur-Mer	561	565	+ 0,71% ▲		Etretat	1205
	Criquetot-l'Esneval	994	1 024	+ 3,02% ▲		Fongueusemare	22
	Cuerville	71	71	= 0,00% ↔		Fontaine-la-Mallet	1135
	Epouville	1 088	1 100	+ 1,10% ▲		Fontenay	594
	Etretat	1 215	1 205	- 0,82% ▼		Gainneville	1012
	Fongueusemare	22	22	= 0,00% ↔		Gommerville	166
	Fontaine-la-Mallet	1 115	1 135	+ 1,79% ▲		Gonfreville-l'Orcher	4000
	Fontenay	592	594	+ 0,34% ▲		Gonneville-la-Mallet	566
	Gonneville-la-Mallet	559	566	+ 1,25% ▲		Graimbouville	143
	Hermeville	118	118	= 0,00% ↔		Harfleur	4186
	Heuqueville	175	175	= 0,00% ↔		Hermeville	118
	La Poterie-Cap-d'Antifer	113	110	- 2,65% ▼		Heuqueville	175
	Le Tilleul	199	199	= 0,00% ↔		La Cerlangue	342
	Manéglise	444	449	+ 1,13% ▲		La Poterie-Cap-d'Antifer	110
	Mannevillette	344	352	+ 2,33% ▲		La Remuée	258
	Montivilliers	7 505	7 560	+ 0,73% ▲		Le Havre	92850
	Notre-Dame-du-Bec	168	171	+ 1,79% ▲		Le Tilleul	199
	Octeville-sur-Mer	2 430	2 451	+ 0,86% ▲		Les Trois-Pierres	179
	Pierrefiques	-	-	-		Manéglise	449
	Rolleville	438	436	- 0,46% ▼		Mannevillette	352
Sainte-Marie-au-Bosc	98	98	= 0,00% ↔	Montivilliers	7560		
Saint-Jouin-Bruneval	436	439	+ 0,69% ▲	Notre-Dame-du-Bec	171		
Saint-Martin-du-Bec	220	219	- 0,45% ▼	Octeville-sur-Mer	2451		
Turretot	624	624	= 0,00% ↔	Oudalle	161		
Vergetot	-	-	-	Pierrefiques	0		
Villainville	69	69	= 0,00% ↔	Rogerville	646		
ex SIAEPA Saint-Romain-Nord-Ouest	Epretot	195	198	+ 1,54% ▲	539	Rolleville	436
	Etainhus	340	341	+ 0,29% ▲		Sainneville-sur-Seine	226
Sainneville-sur-Seine	Sainneville	221	226	+ 2,26% ▲	226	Gommerville	159
	Gommerville	159	166	+ 4,40% ▲		Graimbouville	143
ex SIAEPA Saint-Romain-de-Colbosc	Graimbouville	143	143	= 0,00% ↔	3 098	Oudalle	159
	Oudalle	159	161	+ 1,26% ▲		Saint-Aubin-Routot	385
	Saint-Aubin-Routot	385	393	+ 2,08% ▲		Saint-Gilles-de-la-Neuville	196
	Saint-Gilles-de-la-Neuville	196	199	+ 1,53% ▲		Saint-Romain-de-Colbosc	2 008
	Saint-Romain-de-Colbosc	2 008	2 037	+ 1,44% ▲		La Cerlangue	343
ex SIAEPA Région de La Cerlangue	La Cerlangue	343	342	- 0,29% ▼	1 688	La Remuée	255
	La Remuée	255	258	+ 1,18% ▲		Les Trois-Pierres	180
	Les Trois-Pierres	180	179	- 0,56% ▼		Saint-Vigor-d'Ymonville	368
	Saint-Vigor-d'Ymonville	368	372	+ 1,09% ▲		Saint-Vincent-Cramesnil	222
	Saint-Vincent-Cramesnil	222	225	+ 1,35% ▲		Sandouville	307
Sandouville	Sandouville	307	312	+ 1,63% ▲	267	Bordeaux-Saint-Clair	182
	Bordeaux-Saint-Clair	182	184	+ 1,10% ▲		Bénouville	83
Bénouville / Bordeaux-Saint-Clair	Bénouville	84	83	- 1,19% ▼	1	Mélamare	1
Hors territoire CU LHSM	Mélamare	1	1	= 0,00% ↔		Vergetot	0
TOTAL LE HAVRE SEINE METROPOLE		133 414	133 716	+ 0,23% ▲	133 716	Villainville	69

NOMBRE D'HABITANTS RACCORDÉS AU RÉSEAU ASSAINISSEMENT COLLECTIF PAR COMMUNE

Commune	Nombre d'habitants raccordés au réseau d'assainissement collectif (estimation)
Angerville-l'Orcher	1 142
Anglesqueville-l'Esneval	545
Beaurepaire	302
Bénouville	209
Bordeaux-Saint-Clair	458
Cauville-sur-Mer	1 591
Criquetot-l'Esneval	2 563
Cuverville	189
Epouville	2 590
Epretot	554
Etainhus	897
Etretat	2 368
Fongueusemare	61
Fontaine-la-Mallet	2 637
Fontenay	1 584
Gainneville	2 617
Gommerville	421
Gonfreville-l'Orcher	9 599
Gonneville-la-Mallet	1 327
Graimbouville	395
Harfleur	9 214
Hermeville	275
Heuqueville	482
La Cerlangue	903
La Poterie-Cap-d'Antifer	289
La Remuée	666
Le Havre	192 597
Le Tilleul	487
Les Trois-Pierres	465
Manéglise	1 164
Mannevillette	939
Montivilliers	16 682
Notre-Dame-du-Bec	437
Octeville-sur-Mer	6 193
Oudalle	428
Pierrefiques	0
Rogerville	1 788
Rolleville	1 186
Sainneville	563
Saint-Aubin-Routot	1 486
Sainte-Adresse	7 291
Sainte-Marie-au-Bosc	257
Saint-Gilles-de-la-Neuville	499
Saint-Jouin-Bruneval	1 083
Saint-Laurent-de-Brévedent	1 485
Saint-Martin-du-Bec	571
Saint-Martin-du-Manoir	1 449
Saint-Romain-de-Colbosc	4 571
Saint-Vigor-d'Ymonville	985
Saint-Vincent-Cramesnil	603
Sandouville	796
Turretot	1 587
Vergetot	0
Villainville	173

FICHES DES CARACTÉRISTIQUES DES OUVRAGES D'ÉPURATION

STEP d'Etretat		
Code Sandre : 037625401000		
Installation de traitement des effluents		
Type de filière de traitement	Biofiltre	
Date de mise en service	1993	
Capacité nominale d'épuration (source: SATESE 2018)		
Capacité nominale	4 700 EH	
Débit (temps sec)	840 m³/j	
MES	350 kg/j	
DBO5	280 kg/j	
DCO	600 kg/j	
NTK	65 kg/j	
Pt	20 kg/j	
Prescriptions de rejets		
Date de l'autorisation de rejet	Autorisation du 7 mars 1995 et DERU	
Lieu de rejet	La Manche - Rejet maritime	
Paramètres	Concentration (2H)	Concentration (24H)
MES	30 mg/l	30 mg/l
DBO5	40 mg/l	25 mg/l
DCO	120 mg/l	90 mg/l
NTK	50 mg/l	25 mg/l
NGL	<i>nr</i>	<i>nr</i>
Gestion des boues produites		
Type de filière de traitement	Table d'égouttage, Bennes de stockage	
Destination des boues	Méthanisation	

STEP de Cauville sur Mer		
Code Sandre : 037616701000		
Installation de traitement des effluents		
Type de filière de traitement	Boue activée	
Date de mise en service	2003	
Capacité nominale d'épuration (source: SATESE 2018)		
Capacité nominale	2 000 EH	
Débit (temps sec)	300 m³/j	
MES	180 kg/j	
DBO5	120 kg/j	
DCO	200 kg/j	
NTK	30 kg/j	
Pt	-	
Prescriptions de rejets		
Date de l'autorisation de rejet	Arrêté d'autorisation du 16 avril 2002	
Lieu de rejet	Eboulis de la falaise	
Paramètres	Concentration (24H)	Rendement
MES	35 mg/l	90%
DBO5	25 mg/l	70%
DCO	125 mg/l	75%
NTK	<i>nr</i>	<i>nr</i>
NGL	15 mg/l	70%
Gestion des boues produites		
Type de filière de traitement	Table d'égouttage , Silo de stockage	
Destination des boues	Incinération	

STEP de Mannevillette		
Code Sandre : 037640901000		
Installation de traitement des effluents		
Type de filière de traitement	Boue activée + lagunage naturel	
Date de mise en service	1996	
Capacité nominale d'épuration (source: SATESE 2016)		
Capacité nominale	1 200 EH	
Débit (temps sec)	160 m³/j	
MES	80 kg/j	
DBO5	70 kg/j	
DCO	120 kg/j	
NTK	18 kg/j	
Pt	4,8 kg/j	
Prescriptions de rejets		
Date de l'autorisation de rejet	Déclaration de rejet du 19/06/2002	
Lieu de rejet	Aire d'infiltration	
Paramètres	Concentration (24H)	Rendement
MES	30 mg/l	<i>nr</i>
DBO5	30 mg/l	<i>nr</i>
DCO	90 mg/l	<i>nr</i>
NTK	10 mg/l	<i>nr</i>
NGL	15 mg/l	<i>nr</i>
Gestion des boues produites		
Type de filière de traitement	Silo de stockage	
Destination des boues	Traitement dans la station du Havre	

Lagune d'Octeville sur Mer		
Code Sandre : 037648101000		
Installation de traitement des effluents		
Type de filière de traitement	Lagunage aéré	
Date de mise en service	1986	
Capacité nominale d'épuration (source: SATESE 2016)		
Capacité nominale	500 EH	
Débit (temps sec)	75 m³/j	
MES	-	
DBO5	30 kg/j	
DCO	-	
NTK	-	
Pt	-	
Prescriptions de rejets		
Date de l'autorisation de rejet	Arrêté du 10/09/2015	
Lieu de rejet	La Manche (Exutoire maritime)	
Paramètres	Concentration (24H)	Rendement
MES	<i>nr</i>	60%
DBO5	35 mg/l	60%
DCO	200 mg/l	60%
NTK	<i>nr</i>	<i>nr</i>
NGL	<i>nr</i>	<i>nr</i>
Gestion des boues produites		
Type de filière de traitement	-	
Plan d'épandage	-	

STEP du Havre		
Code Sandre : 037635101000		
Installation de traitement des effluents		
Type de filière de traitement	Boue activée	
Date de mise en service	2011	
Capacité nominale d'épuration (source: SATESE 2013)		
Capacité nominale	322 000 EH	
Débit (temps sec)	129 615 m ³ /j	
MES	24 300 kg/j	
DBO5	19 300 kg/j	
DCO	46 600 kg/j	
NTK	4 800 kg/j	
Pt	830 kg/j	
Prescriptions de rejets		
Date de l'autorisation de rejet	Arrêté d'autorisation du 08/07/2008	
Lieu de rejet	Rejet maritime (via les bassins René Coty du Port)	
Paramètres	Concentration (24H)	Rendement
MES	< 30 mg/l	90%
DBO5	< 25 mg/l	80%
DCO	<125 mg/l	75%
NTK	<i>nr</i>	<i>nr</i>
NGL	< 10 mg/l	70%
Gestion des boues produites		
Type de filière de traitement	Epaisseurs - Filtres presse - Incinération	
Plan d'épandage	Non	

STEP de Gonneville-la-Mallet		
Code Sandre : 037630701000		
Installation de traitement des effluents		
Type de filière de traitement	Boue activée	
Date de mise en service	1992	
Capacité nominale d'épuration (source: SATESE 2018)		
Capacité nominale	1 800 EH	
Débit (temps sec)	300 m ³ /j	
MES	140 kg/j	
DBO5	108 kg/j	
DCO	-	
NTK	-	
Pt	-	
Prescriptions de rejets		
Date de l'autorisation de rejet	Déclaration de rejet du 24/11/2016	
Lieu de rejet	Bétoire (rejet diffus)	
Paramètres	Concentration (24H)	Rendement
MES	35 mg/l	90%
DBO5	25 mg/l	80%
DCO	125 mg/l	75%
NTK	10 mg/l	<i>nr</i>
NGL	20 mg/l	<i>nr</i>
Gestion des boues produites		
Type de filière de traitement	Silo de stockage, Unité mobile de déshydratation	
Plan d'épandage	17/12/2007	

STEP de Saint-Jouin-Bruneval		
Code Sandre : 037659501000		
Installation de traitement des effluents		
Type de filière de traitement	Boue activée	
Date de mise en service	1991	
Capacité nominale d'épuration (source: SATESE 2017)		
Capacité nominale	1 800 EH	
Débit (temps sec)	340 m ³ /j	
MES	-	
DBO5	108 kg/j	
DCO	-	
NTK	-	
Pt	-	
Prescriptions de rejets		
Date de l'autorisation de rejet	Arrêté de déclaration du 30/04/2015	
Lieu de rejet	La Manche (Exutoire maritime)	
Paramètres	Concentration (24H)	Rendement
MES	30 mg/l	50%
DBO5	25 mg/l	60%
DCO	90 mg/l	60%
NTK	15 mg/l	<i>nr</i>
NGL	<i>nr</i>	<i>nr</i>
Gestion des boues produites		
Type de filière de traitement	Silo concentrateur, Silos de stockage	
Plan d'épandage	17/12/2007	

STEP de Criquetot-l'Esneval		
Code Sandre : 037619601000		
Installation de traitement des effluents		
Type de filière de traitement	Boue activée	
Date de mise en service	1986	
Capacité nominale d'épuration (source: SATESE 2018)		
Capacité nominale	2 000 EH	
Débit (temps sec)	300 m ³ /j	
MES	140 kg/j	
DBO5	110 kg/j	
DCO	-	
NTK	-	
Pt	-	
Prescriptions de rejets		
Date de l'autorisation de rejet	Circulaire du 4 novembre 1980	
Lieu de rejet	Bassin pluvial	
Paramètres	Concentration (2H)	Concentration (24H)
MES	30 mg/l	30 mg/l
DBO5	40 mg/l	30 mg/l
DCO	120 mg/l	90 mg/l
NTK	50 mg/l	40 mg/l
NGL	<i>nr</i>	<i>nr</i>
Gestion des boues produites		
Type de filière de traitement	Silo de stockage, Unité mobile de déshydratation	
Plan d'épandage	13/09/2007	

STEP d'Heuqueville		
Code Sandre : 037636101000		
Installation de traitement des effluents		
Type de filière de traitement	Boue activée	
Date de mise en service	1999	
Capacité nominale d'épuration (source: SATESE 2017)		
Capacité nominale	700 EH	
Débit (temps sec)	105 m³/j	
MES	-	
DBO5	42 kg/j	
DCO	-	
NTK	-	
Pt	-	
Prescriptions de rejets		
Date de l'autorisation de rejet	Déclaration du 11/02/2010	
Lieu de rejet	Aire d'infiltration	
Paramètres	Concentration (24H)	Rendement
MES	30 mg/l	nr
DBO5	25 mg/l	nr
DCO	90 mg/l	nr
NTK	10 mg/l	nr
NGL	15 mg/l	nr
Gestion des boues produites		
Type de filière de traitement	Epaississeur, Silo de stockage	
Plan d'épandage	13/09/2007	

STEP du Tilleul		
Code Sandre : 037669302000		
Installation de traitement des effluents		
Type de filière de traitement	Boue activée	
Date de mise en service	2022	
Capacité nominale d'épuration		
Capacité nominale	1900 EH	
Débit (temps sec)	324 m³/j	
MES	150,7 kg/j	
DBO5	113,5 kg/j	
DCO	230,2 kg/j	
NTK	24,4 kg/j	
Pt	5,6 kg/j	
Prescriptions de rejets		
Date de l'autorisation de rejet	Arrêté prescriptions spécifiques 26/12/2018	
Lieu de rejet	Aire d'infiltration	
Paramètres (exigences préfectorales)	Concentration (24H)	Rendement
MES	35 mg/l	90%
DBO5	25 mg/l	80%
DCO	90 mg/l	75%
NTK	10 mg/l	nr
NGL	15 mg/l	nr
Gestion des boues produites		
Type de filière de traitement	Epaississement table d'égoutage	
Plan d'épandage	A créer	

Lagune de Villainville		
Code Sandre : 037674101000		
Installation de traitement des effluents		
Type de filière de traitement	Lagunage naturel	
Date de mise en service	1993	
Capacité nominale d'épuration (source: SATESE 2017)		
Capacité nominale	250 EH	
Débit (temps sec)	28 m³/j	
MES	-	
DBO5	15 kg/j	
DCO	-	
NTK	-	
Pt	-	
Prescriptions de rejets		
Date de l'autorisation de rejet	Circulaire du 04 novembre 1980	
Lieu de rejet	Fossé pluvial	
Paramètres	Concentration (2H)	Rendement
MES	120 mg/l	nr
DBO5	40 mg/l	nr
DCO	120 mg/l	nr
NTK	nr	nr
NGL	nr	nr
Gestion des boues produites		
Type de filière de traitement	-	
Plan d'épandage	-	

Filtre à sable de Fongueusemare		
Code Sandre : 037626801000		
Installation de traitement des effluents		
Type de filière de traitement	Fosse toutes eaux + filtre à sable	
Date de mise en service	1998	
Capacité nominale d'épuration (source: SATESE 2017)		
Capacité nominale	70 EH	
Débit (temps sec)	-	
MES	-	
DBO5	4,2 kg/j	
DCO	-	
NTK	-	
Pt	-	
Prescriptions de rejets		
Date de l'autorisation de rejet	Niveaux de rejet constructeur	
Lieu de rejet	Aire d'infiltration	
Paramètres	Concentration (2H)	Rendement
MES	35 mg/l	nr
DBO5	25 mg/l	nr
DCO	125 mg/l	nr
NTK	nr	nr
NGL	nr	nr
Gestion des boues produites		
Type de filière de traitement	-	
Plan d'épandage	-	

STEP de Saint Aubin Routot		
Code Sandre : 037656301000		
Installation de traitement des effluents		
Type de filière de traitement	Boue activée	
Date de mise en service	1984	
Capacité nominale d'épuration (source: SATESE 2017)		
Capacité nominale	1 500 EH	
Débit (temps sec)	225 m³/j	
MES	-	
DBO5	90 kg/j	
DCO	-	
NTK	-	
Pt	-	
Prescriptions de rejets		
Date de l'autorisation de rejet	Arrêté du 17/10/1983	
Lieu de rejet	Puits filtrant	
Paramètres	Concentration (2H)	Concentration (24H)
MES	30 mg/l	30 mg/l
DBO5	40 mg/l	30 mg/l
DCO	120 mg/l	90 mg/l
NTK	50 mg/l	40 mg/l
NGL	nr	nr
Gestion des boues produites		
Type de filière de traitement	Silo de stockage	
Plan d'épandage	26/04/2007	

STEP de Saint Romain de Colbosc		
Code Sandre : 037664701000		
Installation de traitement des effluents		
Type de filière de traitement	Boue activée + filtre à sable	
Date de mise en service	2003	
Capacité nominale d'épuration (source: SATESE 2017)		
Capacité nominale	7 000 EH	
Débit (temps sec)	1 045 m³/j	
MES	630 kg/j	
DBO5	420 kg/j	
DCO	840 kg/j	
NTK	105 kg/j	
Pt	28 kg/j	
Prescriptions de rejets		
Date de l'autorisation de rejet	Autorisation du 02/10/2011	
Lieu de rejet	Bassin pluvial	
Paramètres	Concentration (24H)	Rendement
MES	20 mg/l	nr
DBO5	15 mg/l	nr
DCO	50 mg/l	nr
NTK	5 mg/l	nr
NGL	nr	nr
Gestion des boues produites		
Type de filière de traitement	Silo et Aire de stockage, Centrifugeuse mobile	
Plan d'épandage	15/01/2007	

Lagune de Graimbouville		
Code Sandre : 037631401000		
Installation de traitement des effluents		
Type de filière de traitement	Lagunage naturel	
Date de mise en service	1998	
Capacité nominale d'épuration (source: SATESE 2016)		
Capacité nominale	350 EH	
Débit (temps sec)	53 m³/j	
MES	-	
DBO5	21 kg/j	
DCO	-	
NTK	-	
Pt	-	
Prescriptions de rejets		
Date de l'autorisation de rejet	Circulaire du 04/11/1980	
Lieu de rejet	Bassin pluvial	
Paramètres	Concentration (2H)	Rendement
MES	120 mg/l	nr
DBO5	40 mg/l	nr
DCO	120 mg/l	nr
NTK	nr	nr
NGL	nr	nr
Gestion des boues produites		
Type de filière de traitement	-	
Plan d'épandage	-	

Lagune de Saint Gilles de la Neuville		
Code Sandre : 037658601000		
Installation de traitement des effluents		
Type de filière de traitement	Lagunage naturel	
Date de mise en service	1988	
Capacité nominale d'épuration (source: SATESE 2016)		
Capacité nominale	500 EH	
Débit (temps sec)	75 m³/j	
MES	-	
DBO5	30 kg/j	
DCO	-	
NTK	-	
Pt	-	
Prescriptions de rejets		
Date de l'autorisation de rejet	Circulaire du 04/11/1980	
Lieu de rejet	Aire d'infiltration - Bétoire	
Paramètres	Concentration (2H)	Rendement
MES	120 mg/l	nr
DBO5	40 mg/l	nr
DCO	120 mg/l	nr
NTK	nr	nr
NGL	nr	nr
Gestion des boues produites		
Type de filière de traitement	-	
Plan d'épandage	-	

STEP de Sandouville		
Code Sandre : 037666002000		
Installation de traitement des effluents		
Type de filière de traitement	Boue activée	
Date de mise en service	2018	
Capacité nominale d'épuration (source: RAD VEOLIA 2019)		
Capacité nominale	1 550 EH	
Débit (temps sec)	xxx m ³ /j	
MES	xxx kg/j	
DBO5	xxx kg/j	
DCO	xxx kg/j	
NTK	xxx kg/j	
Pt	xxx kg/j	
Prescriptions de rejets		
Date de l'autorisation de rejet	Arrêté préfectoral du 06/01/2017	
Lieu de rejet	Canal de Tancarville	
Paramètres	Concentration (24H)	Rendement
MES	nr	50%
DBO5	35 mg/l	60%
DCO	200 mg/l	60%
NTK	nr	nr
NGL	nr	nr
Gestion des boues produites		
Type de filière de traitement	Silo de stockage	
Plan d'épandage		

STEP de La Cerlangue		
Code Sandre : 037616902000		
Installation de traitement des effluents		
Type de filière de traitement	Boue activée	
Date de mise en service	2007	
Capacité nominale d'épuration (source: SATESE 2018)		
Capacité nominale	2 300 EH	
Débit (temps sec)	276 m ³ /j	
MES	140 kg/j	
DBO5	138 kg/j	
DCO	231 kg/j	
NTK	28 kg/j	
Pt	-	
Prescriptions de rejets		
Date de l'autorisation de rejet	Autorisation de rejet du 29/11/2005	
Lieu de rejet	Aire d'infiltration	
Paramètres	Concentration (24H)	Rendement
MES	20 mg/l	96%
DBO5	25 mg/l	95%
DCO	90 mg/l	88%
NTK	10 mg/l	89%
NGL	15 mg/l	nr
Gestion des boues produites		
Type de filière de traitement	Centrifugeuse mobile, Chaulage, Silo de stockage	
Plan d'épandage	06/03/2008	

Lagune d'Epretot		
Code Sandre : 037623901000		
Installation de traitement des effluents		
Type de filière de traitement	Lagunage naturel + filtre planté de roseaux	
Date de mise en service	2013	
Capacité nominale d'épuration (source: SATESE 2017)		
Capacité nominale	500 EH	
Débit (temps sec)	75 m ³ /j	
MES	-	
DBO5	30 kg/j	
DCO	-	
NTK	-	
Pt	-	
Prescriptions de rejets		
Date de l'autorisation de rejet	Déclaration 13/10/2010	
Lieu de rejet	Zone d'infiltration	
Paramètres	Concentration (24H)	Rendement
MES	30 mg/l	nr
DBO5	25 mg/l	nr
DCO	125 mg/l	nr
NTK	30 mg/l	nr
NGL	50 mg/l	nr
Gestion des boues produites		
Type de filière de traitement	-	
Plan d'épandage	-	

STEP d'Etainhus		
Code Sandre : 037625002000		
Installation de traitement des effluents		
Type de filière de traitement	Lit bactérien + disques biologiques	
Date de mise en service	2017	
Capacité nominale d'épuration (source: SATESE 2017)		
Capacité nominale	1 000 EH	
Débit (référence)	215 m ³ /j	
MES	-	
DBO5	60 kg/j	
DCO	-	
NTK	-	
Pt	-	
Prescriptions de rejets		
Date de l'autorisation de rejet	Arrêté de rejet du 06/11/2015	
Lieu de rejet	Aire d'infiltration	
Paramètres	Concentration (24H)	Rendement
MES	30 mg/l	nr
DBO5	25 mg/l	nr
DCO	125 mg/l	nr
NTK	nr	nr
NGL	70 mg/l	nr
Gestion des boues produites		
Type de filière de traitement	Stockage	
Plan d'épandage	01/08/2016	

Lagune de Sainneville		
Code Sandre : 037655101000		
Installation de traitement des effluents		
Type de filière de traitement	Lagunage naturel	
Date de mise en service	1987	
Capacité nominale d'épuration (source: SATESE 2016)		
Capacité nominale	600 EH	
Débit (temps sec)	90 m ³ /j	
MES	-	
DBO5	36 kg/j	
DCO	-	
NTK	-	
Pt	-	
Prescriptions de rejets		
Date de l'autorisation de rejet	Déclaration de rejet du 16/06/86	
Lieu de rejet	Aire d'infiltration	
Paramètres	Concentration (2H)	Concentration (24H)
MES	30 mg/l	30 mg/l
DBO5	40 mg/l	30 mg/l
DCO	120 mg/l	90 mg/l
NTK	50 mg/l	40 mg/l
NGL	nr	nr
Gestion des boues produites		
Type de filière de traitement	-	
Plan d'épandage	-	

STEP de Saint Vigor d'Ymonville		
Code Sandre : 037665702000		
Installation de traitement des effluents		
Type de filière de traitement	Boue activée	
Date de mise en service	2011	
Capacité nominale d'épuration (source: SATESE 2017)		
Capacité nominale	3 000 EH	
Débit (temps sec)	398 m ³ /j	
MES	285 kg/j	
DBO5	180 kg/j	
DCO	382 kg/j	
NTK	45 kg/j	
Pt	12 kg/j	
Prescriptions de rejets		
Date de l'autorisation de rejet	Arrêté de rejet du 20/10/2009	
Lieu de rejet	Aire d'infiltration	
Paramètres	Concentration (24H)	Rendement
MES	30 mg/l	90%
DBO5	25 mg/l	80%
DCO	90 mg/l	75%
NTK	10 mg/l	80%
NGL	15 mg/l	70%
Gestion des boues produites		
Type de filière de traitement	Centrifugeuse mobile, Chaulage, Silo de stockage	
Plan d'épandage	25/05/2011	

RENDEMENTS ÉPURATOIRES DES OUVRAGES D'ÉPURATION

Station	DCO			DBO5			MES			Azote Kjeldahl			Azote ammoniacal (N-NH4)			azote global (NGL) Phosphore total P1								
	Charge moyenne entrante (kg/j)	Charge moyenne en sortie (kg/j)	Rendement (%)	Concentration en sortie (mg/l)	Charge moyenne entrante (kg/j)	Charge moyenne en sortie (kg/j)	Rendement (%)	Concentration en sortie (mg/l)	Charge moyenne entrante (kg/j)	Charge moyenne en sortie (kg/j)	Rendement (%)	Concentration en sortie (mg/l)	Charge moyenne entrante (kg/j)	Charge moyenne en sortie (kg/j)	Rendement (%)	Concentration en sortie (mg/l)	Charge moyenne entrante (kg/j)	Charge moyenne en sortie (kg/j)	Rendement (%)					
STEP Edervilleis	33.407	3.604,23	89,21%	49,60	11.920	570,75	95,21%	7,67	18.253	1.323,80	92,75%	17,59	3.058	398,83	87,02%	5,40	1.906	245,40	2.915	714,46	85,80%	0,68		
ex CODAH - DSP																								
Lagune d'Ocaville-sur-Mer	88,20	6,49	93,00%	82,50	36,40	2,06	94,00%	26,10	42,90	6,55	80,00%	108,00												
STEP de Cauville-sur-Mer	111,00	4,56	96,00%	31,80	57,70	0,44	99,00%	3,09	47,90	0,69	99,00%	4,85							18,50	0,97				
STEP de Manevilleto	79,90	4,15	95,00%	43,10	38,90	0,48	99,00%	5,04	43,70	0,61	99,00%	6,33	12,50	0,47	96,00%	4,85			12,50	0,64				
ex SIAEPA Saint-Romain-Nord-Ouest																								
Lagune d'Épretot	26,33	7,81	70,35%	169,00	15,06	1,85	87,73%	40,00	6,56	3,28	50,00%	71,00	5,59	1,48	73,90%	31,60	4,63	0,99	5,61	2,12	13,16%	6,53		
STEP d'Eainhus	72,92	5,88	91,51%	73,05	27,42	0,73	97,17%	9,00	28,95	1,13	96,33%	14,50	10,25	0,99	90,48%	12,85	7,92	0,76	10,26	4,19	5,33%	10,25		
Lagune de Sainneville	53,93	11,02	79,60%	179,00	24,73	1,42	93,50%	23,00	17,36	7,39	57,40%	120,00	10,08	2,77	72,50%	45,00	7,71	2,31	10,16	2,79	52,70%	5,77		
ex SIAEPA Saint-Romain-de-Cobosc																								
Lagune de Grambouville	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/		
Lagune de Saint-Gilles-de-la-Neuville	43,16	7,88	81,70%	119,00	14,70	0,66	95,50%	10,00	12,18	9,60	21,20%	145,00	9,05	0,69	92,40%	10,40	8,49	0,15	9,06	0,83	67,80%	3,90		
STEP de Saint-Aubin-Routot	72,30	1,80	97,60%	37,15	22,30	0,10	99,40%	3,00	27,90	0,30	98,90%	6,64	6,20	0,20	96,90%	4,07	3,70	0,10	6,20	0,20	72,20%	4,32		
STEP de Saint-Romain-de-Cobosc	576,30	14,98	97,40%	27,04	212,80	2,31	98,91%	4,18	269,00	2,26	99,06%	4,58	80,60	3,45	95,72%	6,63	62,90	2,80	90,70	3,57	72,43%	3,82		
ex SIAEPA Région de La Cerlangue																								
STEP de Sandouville	155,50	4,00	97,44%	29,67	67,20	0,40	99,40%	3,00	83,10	0,50	99,42%	3,58	14,80	0,40	97,50%	2,77	10,70	0,10	14,90	0,40	98,60%	5,05		
STEP de la Cerlangue	120,00	2,82	97,65%	18,98	44,70	0,48	98,92%	3,32	61,20	0,34	99,43%	2,37	12,20	0,16	98,66%	1,18	9,50	0,40	12,20	0,44	77,67%	1,69		
STEP de Saint-Vigor-d'Ymonville	155,80	4,84	96,89%	25,54	52,20	0,55	98,94%	3,17	57,20	0,74	98,70%	3,97	20,70	0,63	96,94%	3,35	15,50	0,40	20,70	0,07	48,14%	5,53		
ex CC Criqueot/Esneval (ex SIAEPA de Criqueot/Esneval)																								
STEP de Gonneville-La-Mallet	191,00	5,06	96,00%	40,60	83,10	3,86	99,00%	0,48	102,00	1,15	99,00%	9,21	22,40	0,44	2,88%	98,00			22,40	2,44				
STEP de Saint-Jouin-Erueval	83,80	2,79	97,00%	29,00	40,00	0,23	99,00%	2,40	43,10	0,54	99,00%	5,66	10,60	0,30	97,00%	3,40								
STEP de Criqueot-L'Esneval	252,00	10,50	96,00%	40,30	113,00	1,15	99,00%	4,36	126,00	2,74	98,00%	10,40	37,90	1,21	96,00%	4,72								
STEP d'Haqueueville	48,30	1,04	98,00%	34,70	13,60	0,06	100,00%	2,00	28,10	0,09	100,00%	3,00							4,20	3,67	97,00%	0,11	4,20	5,24
Lagune de La Poterie-Cap-d'Aniffer	47,10	8,02	83,00%		18,50	0,90	95,00%		19,30	26,40	-36,00%													
STEP d'Épretot	149,00	29,20	80,00%	71,00	73,30	5,03	93,00%	12,20	79,80	16,60	79,00%	40,40												
Nouvelle STEP du Tilleul	70,70	3,49	95,00%	32,20	31,60	0,32	99,00%	2,95	49,50	0,48	99,00%	4,47	9,48	1,40	85,00%	13,00			9,48	1,48				

MODE DE GESTION ET DATE DE FIN DES CONTRATS DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC EAU POTABLE

Secteur	Commune	Mode de gestion	Date des contrats	
			Date de début du contrat	Date de fin du contrat
ex CODAH - Régie	Gainneville	Régie	-	-
	Gonfreville-l'Orcher	Régie	-	-
	Harfleur	Régie	-	-
	Le Havre	Régie	-	-
	Rogerville	Régie	-	-
	Sainte-Adresse	Régie	-	-
	Saint-Laurent-de-Brévedent	Régie	-	-
	Saint-Martin-du-Manoir	Régie	-	-
DSP LHSM 41 communes	Angerville-l'Orcher	Délégation de Service Public	10/05/2022	31/03/2029
	Anglesqueville-l'Esneval	Délégation de Service Public	10/05/2022	31/03/2029
	Beaurepaire	Délégation de Service Public	10/05/2022	31/03/2029
	Cauville-sur-Mer	Délégation de Service Public	01/01/2022	31/03/2029
	Criquetot-l'Esneval	Délégation de Service Public	10/05/2022	31/03/2029
	Cuverville	Délégation de Service Public	10/05/2022	31/03/2029
	Epouville	Délégation de Service Public	01/01/2022	31/03/2029
	Etretat	Délégation de Service Public	01/01/2022	31/03/2029
	Fongueseumare	Délégation de Service Public	10/05/2022	31/03/2029
	Fontaine-la-Mallet	Délégation de Service Public	01/01/2022	31/03/2029
	Fontenay	Délégation de Service Public	01/01/2022	31/03/2029
	Gommerville	Délégation de Service Public	02/03/2022	31/03/2029
	Gonneville-la-Mallet	Délégation de Service Public	10/05/2022	31/03/2029
	Graimbouville	Délégation de Service Public	02/03/2022	31/03/2029
	Hermeville	Délégation de Service Public	10/05/2022	31/03/2029
	Heuqueville	Délégation de Service Public	10/05/2022	31/03/2029
	La Cerlangue	Délégation de Service Public	01/01/2022	31/03/2029
	La Poterie-Cap-d'Antifer	Délégation de Service Public	10/05/2022	31/03/2029
	La Remuée	Délégation de Service Public	01/01/2022	31/03/2029
	Le Tilleul	Délégation de Service Public	10/05/2022	31/03/2029
	Les Trois-Pierres	Délégation de Service Public	01/01/2022	31/03/2029
	Manéglise	Délégation de Service Public	01/01/2022	31/03/2029
	Mannevillette	Délégation de Service Public	01/01/2022	31/03/2029
	Montvilliers	Délégation de Service Public	01/01/2022	31/03/2029
	Notre-Dame-du-Bec	Délégation de Service Public	01/01/2022	31/03/2029
	Octeville-sur-Mer	Délégation de Service Public	01/01/2022	31/03/2029
	Oudalle	Délégation de Service Public	02/03/2022	31/03/2029
	Pierrefiques	Délégation de Service Public	10/05/2022	31/03/2029
	Rolleville	Délégation de Service Public	01/01/2022	31/03/2029
	Saint-Aubin-Routot	Délégation de Service Public	02/03/2022	31/03/2029
	Saint-Gilles-de-la-Neuville	Délégation de Service Public	02/03/2022	31/03/2029
	Saint-Jouin-Bruneval	Délégation de Service Public	10/05/2022	31/03/2029
	Saint-Martin-du-Bec	Délégation de Service Public	10/05/2022	31/03/2029
	Saint-Romain-de-Colbosc	Délégation de Service Public	02/03/2022	31/03/2029
	Saint-Vigor-d'Ymonville	Délégation de Service Public	01/01/2022	31/03/2029
	Saint-Vincent-Cramesnil	Délégation de Service Public	01/01/2022	31/03/2029
	Sainte-Marie-au-Bosc	Délégation de Service Public	10/05/2022	31/03/2029
	Sandouville	Délégation de Service Public	01/01/2022	31/03/2029
	Turretot	Délégation de Service Public	10/05/2022	31/03/2029
	Vergotot	Délégation de Service Public	10/05/2022	31/03/2029
	Villainville	Délégation de Service Public	10/05/2022	31/03/2029
ex SIAEPA Saint-Romain-Nord-Ouest	Epretot	Délégation de Service Public	01/01/2019	31/03/2029
	Etainhus	Délégation de Service Public	01/01/2019	31/03/2029
Bénouville / Bordeaux-Saint-Clair	Sainneville-sur-Seine	Délégation de Service Public	01/01/2019	31/03/2029
	Bordeaux-Saint-Clair	Délégation de Service Public	01/01/2019	31/12/2023
	Bénouville	Délégation de Service Public	01/01/2019	31/12/2023

Commune	Mode de gestion	Date des contrats	
		Date de début du contrat	Date de fin du contrat
Angerville-l'Orcher	Délégation de Service Public	10/05/2022	31/03/2029
Anglesqueville-l'Esneval	Délégation de Service Public	10/05/2022	31/03/2029
Beaurepaire	Délégation de Service Public	10/05/2022	31/03/2029
Bénouville	Délégation de Service Public	01/01/2019	31/12/2023
Bordeaux-Saint-Clair	Délégation de Service Public	01/01/2019	31/12/2023
Cauville-sur-Mer	Délégation de Service Public	01/01/2022	31/03/2029
Criquetot-l'Esneval	Délégation de Service Public	10/05/2022	31/03/2029
Cuverville	Délégation de Service Public	10/05/2022	31/03/2029
Epouville	Délégation de Service Public	01/01/2022	31/03/2029
Epretot	Délégation de Service Public	01/01/2019	31/03/2029
Etainhus	Délégation de Service Public	01/01/2019	31/03/2029
Etretat	Délégation de Service Public	01/01/2022	31/03/2029
Fongueseumare	Délégation de Service Public	10/05/2022	31/03/2029
Fontaine-la-Mallet	Délégation de Service Public	01/01/2022	31/03/2029
Fontenay	Délégation de Service Public	01/01/2022	31/03/2029
Gainneville	Régie	-	-
Gommerville	Délégation de Service Public	02/03/2022	31/03/2029
Gonfreville-l'Orcher	Régie	-	-
Gonneville-la-Mallet	Délégation de Service Public	10/05/2022	31/03/2029
Graimbouville	Délégation de Service Public	02/03/2022	31/03/2029
Harfleur	Régie	-	-
Hermeville	Délégation de Service Public	10/05/2022	31/03/2029
Heuqueville	Délégation de Service Public	10/05/2022	31/03/2029
La Cerlangue	Délégation de Service Public	01/01/2022	31/03/2029
La Poterie-Cap-d'Antifer	Délégation de Service Public	10/05/2022	31/03/2029
La Remuée	Délégation de Service Public	01/01/2022	31/03/2029
Le Havre	Régie	-	-
Le Tilleul	Délégation de Service Public	10/05/2022	31/03/2029
Les Trois-Pierres	Délégation de Service Public	01/01/2022	31/03/2029
Manéglise	Délégation de Service Public	01/01/2022	31/03/2029
Mannevillette	Délégation de Service Public	01/01/2022	31/03/2029
Montvilliers	Délégation de Service Public	01/01/2022	31/03/2029
Notre-Dame-du-Bec	Délégation de Service Public	01/01/2022	31/03/2029
Octeville-sur-Mer	Délégation de Service Public	01/01/2022	31/03/2029
Oudalle	Délégation de Service Public	02/03/2022	31/03/2029
Pierrefiques	Délégation de Service Public	10/05/2022	31/03/2029
Rogerville	Régie	-	-
Rolleville	Délégation de Service Public	01/01/2022	31/03/2029
Sainneville-sur-Seine	Délégation de Service Public	01/01/2019	31/03/2029
Saint-Aubin-Routot	Délégation de Service Public	02/03/2022	31/03/2029
Sainte-Adresse	Régie	-	-
Sainte-Marie-au-Bosc	Délégation de Service Public	10/05/2022	31/03/2029
Saint-Gilles-de-la-Neuville	Délégation de Service Public	02/03/2022	31/03/2029
Saint-Jouin-Bruneval	Délégation de Service Public	10/05/2022	31/03/2029
Saint-Laurent-de-Brévedent	Régie	-	-
Saint-Martin-du-Bec	Délégation de Service Public	10/05/2010	09/05/2022
Saint-Martin-du-Manoir	Régie	-	-
Saint-Romain-de-Colbosc	Délégation de Service Public	02/03/2022	31/03/2029
Saint-Vigor-d'Ymonville	Délégation de Service Public	01/01/2022	31/03/2029
Saint-Vincent-Cramesnil	Délégation de Service Public	01/01/2022	31/03/2029
Sandouville	Délégation de Service Public	01/01/2022	31/03/2029
Turretot	Délégation de Service Public	10/05/2022	31/03/2029
Vergotot	Délégation de Service Public	10/05/2022	31/03/2029
Villainville	Délégation de Service Public	10/05/2022	31/03/2029

MODE DE GESTION ET DATE DE FIN DES CONTRATS DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT

Secteur	Commune	Mode de gestion	Date des contrats		Commune	Mode de gestion	Date des contrats	
			Date de début du contrat	Date de fin du contrat			Date de début du contrat	Date de fin du contrat
ex CODAH - Régie	Gainneville	Régie	-	-	Angerville-l'Orcher	Délégation de Service Public	10/05/2022	31/03/2029
	Gonfreuille-l'Orcher	Régie	-	-	Anglesqueville-l'Esneval	Délégation de Service Public	10/05/2022	31/03/2029
	Harfleur	Régie	-	-	Beaurepaire	Délégation de Service Public	10/05/2022	31/03/2029
	Le Havre	Régie	-	-	Bénouville	Délégation de Service Public	01/01/2019	31/12/2023
	Rogerville	Régie	-	-	Bordeaux-Saint-Clair	Délégation de Service Public	01/01/2019	31/12/2023
	Sainte-Adresse	Régie	-	-	Cauville-sur-Mer	Délégation de Service Public	01/01/2022	31/03/2029
	Saint-Laurent-de-Brévedent	Régie	-	-	Criquetot-l'Esneval	Délégation de Service Public	10/05/2022	31/03/2029
	Saint-Martin-du-Manoir	Régie	-	-	Cuerville	Délégation de Service Public	10/05/2022	31/03/2029
ex CODAH - DSP	Angerville-l'Orcher	Délégation de Service Public	10/05/2022	31/03/2029	Epouville	Délégation de Service Public	01/01/2022	31/03/2029
	Anglesqueville-l'Esneval	Délégation de Service Public	10/05/2022	31/03/2029	Epretot	Délégation de Service Public	07/04/2019	31/03/2029
	Beaurepaire	Délégation de Service Public	10/05/2022	31/03/2029	Etainhus	Délégation de Service Public	07/04/2019	31/03/2029
	Cauville-sur-Mer	Délégation de Service Public	01/01/2022	31/03/2029	Etretat	Délégation de Service Public	01/01/2022	31/03/2029
	Criquetot-l'Esneval	Délégation de Service Public	10/05/2022	31/03/2029	Fongueusemare	Délégation de Service Public	10/05/2022	31/03/2029
	Cuerville	Délégation de Service Public	10/05/2022	31/03/2029	Fontaine-la-Mallet	Délégation de Service Public	01/01/2022	31/03/2029
	Epouville	Délégation de Service Public	01/01/2022	31/03/2029	Fontenay	Délégation de Service Public	01/01/2022	31/03/2029
	Etretat	Délégation de Service Public	01/01/2022	31/03/2029	Gainneville	Régie	-	-
	Fongueusemare	Délégation de Service Public	10/05/2022	31/03/2029	Gommerville	Délégation de Service Public	03/07/2017	31/12/2026
	Fontaine-la-Mallet	Délégation de Service Public	01/01/2022	31/03/2029	Gonfreuille-l'Orcher	Régie	-	-
	Fontenay	Délégation de Service Public	01/01/2022	31/03/2029	Gonneville-la-Mallet	Délégation de Service Public	10/05/2022	31/03/2029
	Gonneville-la-Mallet	Délégation de Service Public	10/05/2022	31/03/2029	Graimbouville	Délégation de Service Public	03/07/2017	31/12/2026
	Hermeville	Délégation de Service Public	10/05/2022	31/03/2029	Harfleur	Régie	-	-
	Heuqueville	Délégation de Service Public	10/05/2022	31/03/2029	Hermeville	Délégation de Service Public	10/05/2022	31/03/2029
	La Poterie-Cap-d'Antifer	Délégation de Service Public	10/05/2022	31/03/2029	Heuqueville	Délégation de Service Public	10/05/2022	31/03/2029
	Le Tilleul	Délégation de Service Public	10/05/2022	31/03/2029	La Cerlangue	Délégation de Service Public	01/01/2019	31/12/2029
	Manéglise	Délégation de Service Public	01/01/2022	31/03/2029	La Poterie-Cap-d'Antifer	Délégation de Service Public	10/05/2022	31/03/2029
	Mannevillette	Délégation de Service Public	01/01/2022	31/03/2029	La Remuée	Délégation de Service Public	01/01/2019	31/12/2029
	Montvilliers	Délégation de Service Public	01/01/2022	31/03/2029	Le Havre	Régie	-	-
	Notre-Dame-du-Bec	Délégation de Service Public	01/01/2022	31/03/2029	Le Tilleul	Délégation de Service Public	10/05/2022	31/03/2029
	Octeville-sur-Mer	Délégation de Service Public	01/01/2022	31/03/2029	Les Trois-Pierres	Délégation de Service Public	01/01/2019	31/12/2029
	Pierrefiques	Délégation de Service Public	10/05/2022	31/03/2029	Manéglise	Délégation de Service Public	01/01/2022	31/03/2029
	Rolleville	Délégation de Service Public	01/01/2022	31/03/2029	Mannevillette	Délégation de Service Public	01/01/2022	31/03/2029
	Sainte-Marie-au-Bosc	Délégation de Service Public	10/05/2022	31/03/2029	Montvilliers	Délégation de Service Public	01/01/2022	31/03/2029
	Saint-Jouin-Bruneval	Délégation de Service Public	10/05/2022	31/03/2029	Notre-Dame-du-Bec	Délégation de Service Public	01/01/2022	31/03/2029
	Saint-Martin-du-Bec	Délégation de Service Public	10/05/2022	31/03/2029	Octeville-sur-Mer	Délégation de Service Public	01/01/2022	31/03/2029
	Turretot	Délégation de Service Public	10/05/2022	31/03/2029	Oudalle	Délégation de Service Public	03/07/2017	31/12/2026
Vergetot	Délégation de Service Public	10/05/2022	31/03/2029	Pierrefiques	Délégation de Service Public	10/05/2022	31/03/2029	
Villainville	Délégation de Service Public	10/05/2022	31/03/2029	Rogerville	Régie	-	-	
ex SIAEPA Saint-Romain-Nord-Ouest	Epretot	Délégation de Service Public	07/04/2017	31/03/2029	Rolleville	Délégation de Service Public	01/01/2022	31/03/2029
	Etainhus	Délégation de Service Public	07/04/2017	31/03/2029	Sainneville-sur-Seine	Délégation de Service Public	10/07/2015	30/09/2024
Commune de Sainneville	Sainneville	Délégation de Service Public	10/07/2015	30/09/2024	Saint-Aubin-Routot	Délégation de Service Public	03/07/2017	31/12/2026
	Gommerville	Délégation de Service Public	03/07/2017	31/12/2026	Sainte-Adresse	Régie	-	-
ex SIAEPA Saint-Romain-de-Colbosc	Graimbouville	Délégation de Service Public	03/07/2017	31/12/2026	Sainte-Marie-au-Bosc	Délégation de Service Public	10/05/2022	31/03/2029
	Oudalle	Délégation de Service Public	03/07/2017	31/12/2026	Saint-Gilles-de-la-Neuville	Délégation de Service Public	03/07/2017	31/12/2026
	Saint-Aubin-Routot	Délégation de Service Public	03/07/2017	31/12/2026	Saint-Jouin-Bruneval	Délégation de Service Public	10/05/2022	31/03/2029
	Saint-Gilles-de-la-Neuville	Délégation de Service Public	03/07/2017	31/12/2026	Saint-Laurent-de-Brévedent	Régie	-	-
	Saint-Romain-de-Colbosc	Délégation de Service Public	03/07/2017	31/12/2026	Saint-Martin-du-Bec	Délégation de Service Public	10/05/2022	31/03/2029
ex SIAEPA Région de La Cerlangue	La Cerlangue	Délégation de Service Public	01/01/2019	31/12/2029	Saint-Martin-du-Manoir	Régie	-	-
	La Remuée	Délégation de Service Public	01/01/2019	31/12/2029	Saint-Romain-de-Colbosc	Délégation de Service Public	03/07/2017	31/12/2026
	Les Trois-Pierres	Délégation de Service Public	01/01/2019	31/12/2029	Saint-Vigor-d'Ymonville	Délégation de Service Public	01/01/2019	31/12/2029
	Saint-Vigor-d'Ymonville	Délégation de Service Public	01/01/2019	31/12/2029	Saint-Vincent-Cramesnil	Délégation de Service Public	01/01/2019	31/12/2029
	Saint-Vincent-Cramesnil	Délégation de Service Public	01/01/2019	31/12/2029	Sandouville	Délégation de Service Public	01/01/2019	31/12/2029
Bénouville / Bordeaux-Saint-Clair	Sandouville	Délégation de Service Public	01/01/2019	31/12/2029	Turretot	Délégation de Service Public	10/05/2022	31/03/2029
	Bordeaux-Saint-Clair	Délégation de Service Public	01/01/2019	31/12/2023	Vergetot	Délégation de Service Public	10/05/2022	31/03/2029
	Bénouville	Délégation de Service Public	01/01/2019	31/12/2023	Villainville	Délégation de Service Public	10/05/2022	31/03/2029

REDEVANCES POUR POLLUTION DE L'EAU D'ORIGINE DOMESTIQUE

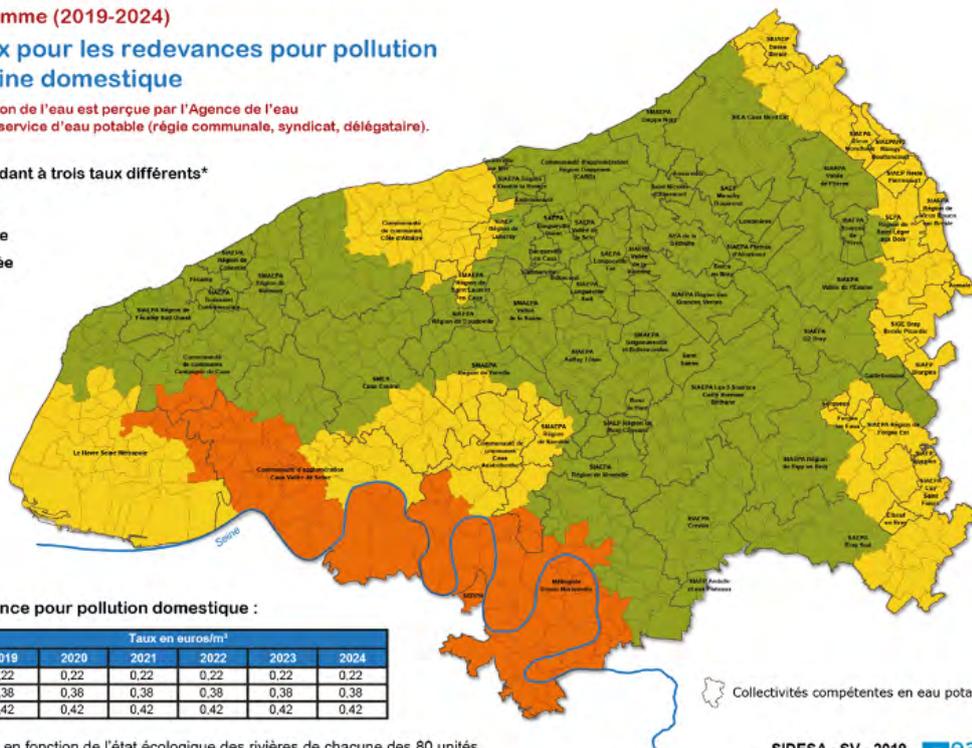
Taux 11^{ème} programme (2019-2024)

Zones des taux pour les redevances pour pollution de l'eau d'origine domestique

La redevance pour pollution de l'eau est perçue par l'Agence de l'eau auprès de l'exploitant du service d'eau potable (régie communale, syndicat, délégataire).

Trois zones correspondant à trois taux différents*

- Zone de base
- Zone moyenne
- Zone renforcée



Les taux de la redevance pour pollution domestique :

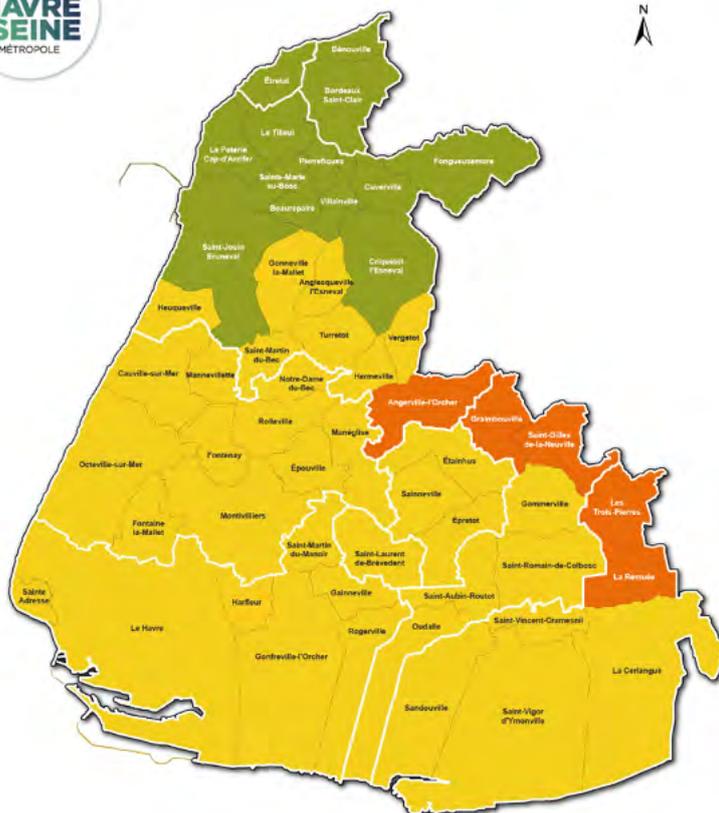
Zones	Taux en euro/m ³					
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Zone de base	0,22	0,22	0,22	0,22	0,22	0,22
Zone moyenne	0,38	0,38	0,38	0,38	0,38	0,38
Zone renforcée	0,42	0,42	0,42	0,42	0,42	0,42

* Ces zones sont définies en fonction de l'état écologique des rivières de chacune des 80 unités hydrographiques (UH) du bassin Seine-Normandie.

SIDESA - SV - 2019 Source : Agence de l'Eau Seine Normandie



Le Havre Seine Métropole



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDE

AU PLUS PRÈS DES TERRITOIRES

L'agence de l'eau Seine-Normandie met en œuvre la politique de l'eau du bassin en finançant les projets des acteurs locaux, grâce à des redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers. Ces projets contribuent à améliorer la qualité des ressources en eau, des rivières, des milieux aquatiques et du littoral.

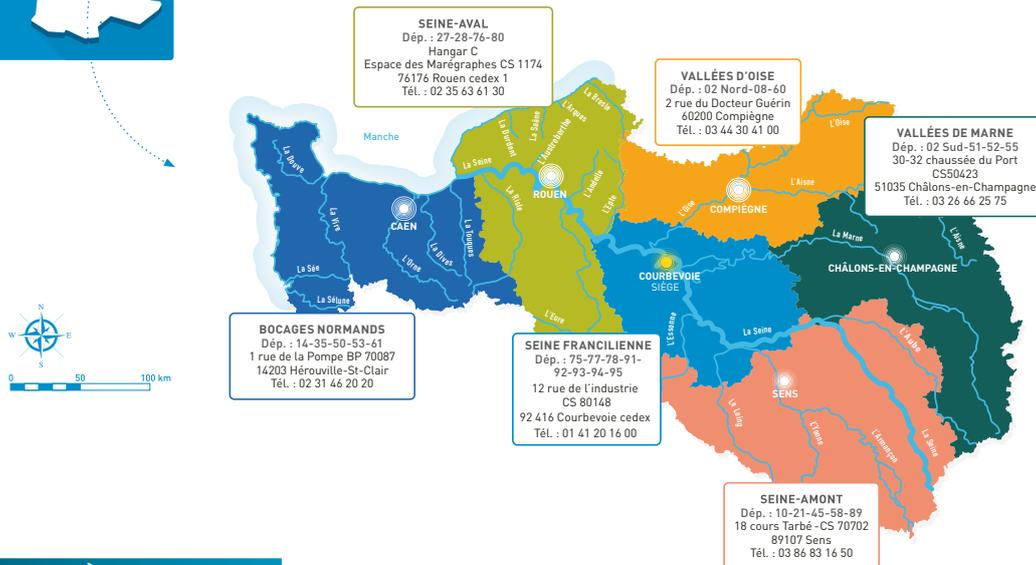


SIÈGE

12 Rue de l'Industrie, CS 80148
92416 Courbevoie cedex
01 41 20 16 00

DIRECTIONS TERRITORIALES

Les 6 directions territoriales de l'agence de l'eau permettent une intervention adaptée aux besoins spécifiques de chaque territoire.



DU MORVAN À LA NORMANDIE

Le bassin Seine-Normandie couvre près de 100 000 km², soit 18 % du territoire national métropolitain correspondant au bassin de la Seine, de ses affluents et aux bassins côtiers normands. Il concerne 6 régions et 28 départements pour tout ou partie, 8 138 communes et 18,3 millions d'habitants.

L'estuaire de la Seine reçoit les rejets de 30 % de la population française et de 25 % de l'industrie nationale. 68 % de l'eau potable provient des nappes souterraines, le reste provenant des fleuves et des rivières. 5 100 captages produisent par an 1 400 millions de m³ d'eau et 2 775 stations d'épuration traitent les eaux usées de plus de 16,5 millions d'habitants.



Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur eau-seine-normandie.fr

1964

Première loi sur l'eau

1 MISSION COMMUNE

pour l'eau, la biodiversité et le littoral

4 GRANDES PRIORITÉS

Partager la ressource
Restaurer les cours d'eau
Agir pour les eaux littorales
Garantir le bon état des eaux

1 600 AGENTS ENGAGÉS

pour une expertise au service de l'eau, sur le territoire métropolitain

2024

L'eau, une priorité pour tous !

2024 marque pour les 6 agences de l'eau 60 années d'engagement pour l'eau.



Rendez-vous du 19 au 21 novembre au Salon des maires et des collectivités locales.

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES ?

En 2023, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 682 millions d'euros dont plus de 412 millions en provenance de la facture d'eau.

2023

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau Seine-Normandie pour 100 € de redevances ?



0,09 €
de redevance de pollution payés par les éleveurs concernés



3,04 €
de redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés



72,10 € de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)



8,40 € de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits



100 €
de redevances émises par l'agence de l'eau



0,13 € de redevance pour la protection du milieu aquatique payés par les pêcheurs



0,75 € de redevance de prélèvement payés par les irrigants



1,42 € de redevance de prélèvement payés par les activités économiques



2,72 € de redevance cynégétique payés par les chasseurs



11,35 € de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides attribuées par l'agence de l'eau Seine-Normandie ?



4,30 €
aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle



58,30 €
aux collectivités pour l'épuration et la gestion des eaux de pluie



10,00 €
pour lutter contre les pollutions diffuses et protéger les captages



100 €
d'aides accordées par l'agence de l'eau



6,80 €
aux collectivités rurales et urbaines pour l'amélioration de la qualité du service d'eau potable



5,30 €
pour la gestion quantitative et les économies d'eau



10,30 €
aux collectivités pour la préservation de la qualité et la richesse des milieux aquatiques



5,00 €
pour l'animation des politiques de l'eau, la sensibilisation aux enjeux de l'eau et la solidarité internationale

AU PLUS PRÈS DES TERRITOIRES

L'agence de l'eau Seine-Normandie met en œuvre la politique de l'eau du bassin en finançant les projets des acteurs locaux, grâce à des redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers. Ces projets contribuent à améliorer la qualité des ressources en eau, des rivières, des milieux aquatiques et du littoral.

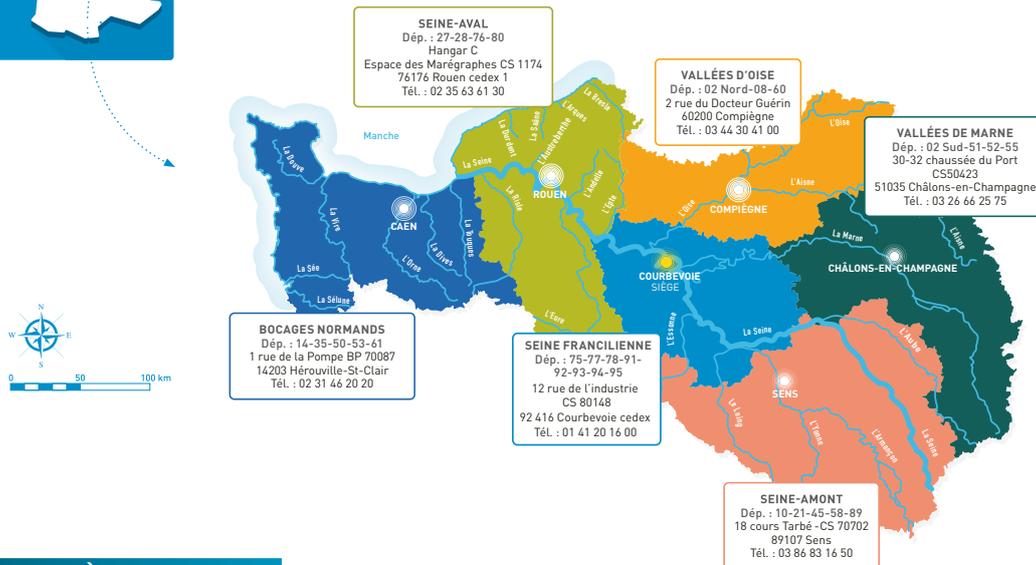


SIÈGE

12 Rue de l'Industrie, CS 80148
92416 Courbevoie cedex
01 41 20 16 00

DIRECTIONS TERRITORIALES

Les 6 directions territoriales de l'agence de l'eau permettent une intervention adaptée aux besoins spécifiques de chaque territoire.



DU MORVAN À LA NORMANDIE

Le bassin Seine-Normandie couvre près de 100 000 km², soit 18 % du territoire national métropolitain correspondant au bassin de la Seine, de ses affluents et aux bassins côtiers normands.

Il concerne 6 régions et 28 départements pour tout ou partie, 8 138 communes et 18,3 millions d'habitants.

L'estuaire de la Seine reçoit les rejets de 30 % de la population française et de 25 % de l'industrie nationale. 68 % de l'eau potable provient des nappes souterraines, le reste provenant des fleuves et des rivières. 5 100 captages produisent par an 1 400 millions de m³ d'eau et 2 775 stations d'épuration traitent les eaux usées de plus de 16,5 millions d'habitants.



Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur eau-seine-normandie.fr

1964

Première loi sur l'eau

1 MISSION COMMUNE

pour l'eau, la biodiversité et le littoral

4 GRANDES PRIORITÉS

Partager la ressource
Restaurer les cours d'eau
Agir pour les eaux littorales
Garantir le bon état des eaux

1 600 AGENTS ENGAGÉS

pour une expertise au service de l'eau, sur le territoire métropolitain

2024

L'eau, une priorité pour tous !

2024 marque pour les 6 agences de l'eau 60 années d'engagement pour l'eau.



Rendez-vous du 19 au 21 novembre au Salon des maires et des collectivités locales.

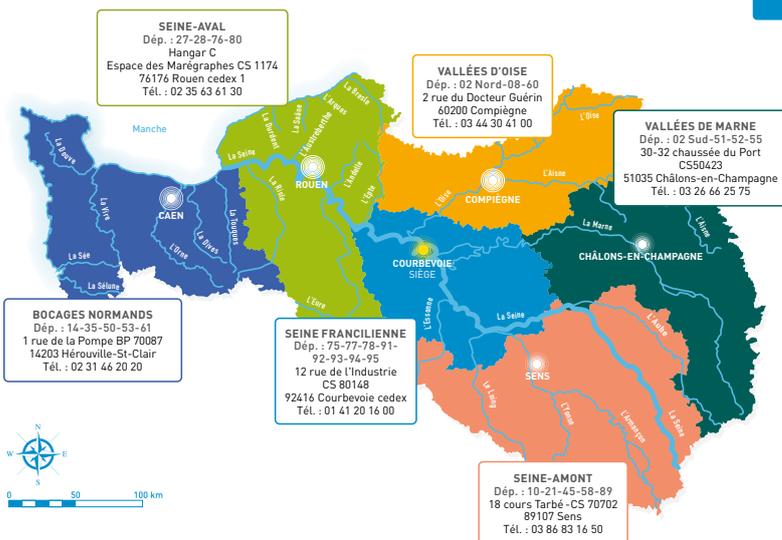
VOS INTERLOCUTEURS

SIÈGE

12 Rue de l'Industrie,
CS 80148
92416 Courbevoie cedex
Tél. : 01 41 20 16 00
seinenormandie.communication@aesn.fr

DIRECTIONS TERRITORIALES

L'organisation de l'agence de l'eau par directions territoriales favorise une intervention adaptée aux besoins spécifiques de chaque territoire.



L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE met en œuvre la politique de l'eau du bassin en finançant les projets des acteurs locaux, grâce à des redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers. Ces projets contribuent à améliorer la qualité des ressources en eau, des rivières et des milieux aquatiques.

L'agence de l'eau Seine-Normandie du Morvan à la Normandie
Le bassin Seine-Normandie couvre près de 100 000 km², soit 18% du territoire national métropolitain correspondant au bassin de la Seine, de ses affluents et aux bassins côtiers normands. Il concerne 6 régions et 28 départements pour tout ou partie, 8 138 communes et 18,3 millions d'habitants. L'estuaire de la Seine reçoit les rejets de 30% de la population française et de 25% de l'industrie nationale. 68% de l'eau potable provient des nappes souterraines, le reste provenant des fleuves et des rivières. 5 100 captages produisent par an 1 400 millions de m³ d'eau et 2 775 stations d'épuration traitent les eaux usées de plus de 16,5 millions d'habitants.



Réalisation : AELB-DIC • mars 2023 • l'imprimé sur papier PEFC™
Crédits • photos : les agences de l'eau - istockphoto, O'tempora & Jean-Louis Aubert



Retrouvez la campagne de communication
www.lesagencesdeleau.fr/comprendre-apprendre-agir-pour-leau

Nouveaux podcasts → bit.ly/Podcasts-Eau





Hôtel de la Communauté
19 rue Georges Braque
CS 70854
76085 Le Havre Cedex
02 3522 25 25

